



Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Ressources en ligne

Décembre 2021

Ce document est une traduction des [directives publiées en anglais sur le site Web du Rapport sur la Nutrition Mondiale](#). Vous pouvez télécharger les dernières directives en français et en espagnol à partir de la section Téléchargements de la [page Web du Nutrition Accountability Framework \(NAF\)](#). Veuillez consulter régulièrement cette page Web, car nous mettrons périodiquement à jour les conseils pour nous assurer qu'ils restent pertinents au fur et à mesure de l'évolution de la plateforme de Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Table des matières

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition	3
À propos du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition	6
Le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition	22
Classification des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition	39
Caractère SMART et Cadre de Responsabilité en matière de nutrition	53
Le caractère SMART des engagements en matière de nutrition.....	55
Indice SMART des actions en matière de nutrition	65
Évaluation du caractère SMART des engagements en matière de nutrition ..	72
Standardisation et nettoyage des données des engagements.....	82
Le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition	96
Guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition	106
Vérification des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition	119
Annexe.....	121
Glossaire des termes	135
Auteurs, contributeurs, remerciements et financement.....	143
Notes de bas de page	150

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Découvrez le tout premier Cadre de Responsabilité en matière de nutrition du monde et enregistrez votre engagement en matière de nutrition.

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition constitue la toute première plateforme indépendante et complète du monde permettant d'enregistrer des engagements SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis) en matière de nutrition et de suivre les actions en matière de nutrition. Il a été approuvé par le Gouvernement du Japon, le mouvement SUN, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Agence des États-Unis pour le développement international et bien d'autres encore, en amont du Sommet de la Nutrition pour la Croissance 2021.

La plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition s'accompagne de tout un éventail d'orientations et d'informations visant à soutenir l'adoption d'engagements SMART par toutes les parties prenantes, dont les gouvernements, les donateurs, les organisations de la société civile, les entreprises et autres. Elle contribue à éclairer, influencer et inspirer des engagements forts en faveur de la nutrition au moyen de méthodes complètes permettant de qualifier, classer et déclarer les actions en matière de nutrition, ainsi que de suivre la façon dont ces actions se traduisent en impact. Ce processus est facilité par le partage transparent et accessible d'informations, de données probantes et de bonnes pratiques permis par le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition encouragera les parties prenantes à prendre davantage de mesures chaque année et à les améliorer, en soulignant les réussites et en offrant à toutes les parties prenantes la même possibilité d'être reconnues pour leurs actions. Ce faisant, il soutiendra des actions plus solides et accélérera les progrès en matière de lutte contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition sous toutes ses formes, en tous lieux et dans tous les secteurs.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez-nous à l'adresse naf@globalnutritionreport.org

Créez

un compte pour accéder à la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

[S'inscrire](#)

Connectez-vous

à votre compte et enregistrez vos engagements

[Se connecter](#)

Téléchargements

Pour consulter les orientations les plus récentes en français, naviguez jusqu'à la section téléchargements de la page web du [Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) (en anglais), où vous pourrez :

- Télécharger les [formulaires d'inscription et d'enregistrement des engagements](#) pour savoir quelles sont les informations nécessaires pour remplir les formulaires en ligne
- Télécharger des [exemples de formulaires d'enregistrement des engagements remplis](#) pour en savoir plus sur la façon de remplir les formulaires en ligne
- Télécharger les [réponses aux questions fréquentes](#)
- Prenez soin de vérifier que vous consultez la version la plus récente de ce PDF.

Approuvé par :



À propos du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

La nécessité d'un cadre mondial de responsabilité portant sur l'action en matière de nutrition

La mauvaise qualité des régimes alimentaires et toutes les formes de malnutrition qui en résultent comptent parmi les plus grands défis sanitaires et sociétaux mondiaux de notre époque¹. Avant la pandémie de la COVID-19, chaque année, dans le monde entier, nous perdions prématurément près de 250 millions d'années de vie en raison de la malnutrition infantile et maternelle, et près de 170 millions d'années à cause des risques alimentaires associés aux maladies non transmissibles (MNT)². En d'autres termes, un décès prématuré sur sept était imputable à un régime alimentaire de mauvaise qualité, ce fardeau étant en majorité supporté par les pays à revenu faible et intermédiaire³.

À cause de la pandémie de la COVID-19, on prévoit une augmentation de la malnutrition et des décès prématurés connexes⁴. Les effets de la pandémie ont exacerbé l'insécurité alimentaire, la mauvaise qualité des régimes alimentaires et la malnutrition dans le monde entier, ce qui pourrait avoir des répercussions durables sur les enfants et les adultes⁵. Ajoutons à cela les conséquences de l'aggravation du changement climatique⁶, et la nécessité de mettre en place des systèmes alimentaires et des systèmes de santé plus équitables, plus résilients et plus durables n'a jamais été aussi urgente⁷.

Conscients qu'il est nécessaire de lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition, des gouvernements nationaux et des organisations multilatérales ont désigné 2021 comme étant l'Année d'action pour la nutrition. En juin 2021, les dirigeants du G7 ont indiqué que les investissements responsables dans la sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires et la nutrition étaient essentiels pour soutenir le deuxième objectif de développement durable (faim « zéro ») et les cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la Santé. Par ailleurs, ils ont appelé à prendre des engagements forts dans ces domaines, qui seront annoncés lors du G20, du Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires, de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) et du Sommet de la Nutrition pour la Croissance (N4G) à Tokyo en 2021⁸.

Les principaux événements relatifs à la nutrition tout au long de 2021 ainsi que le climat d'urgence qui règne ont offert aux différents acteurs des occasions uniques de prendre des engagements et de porter des actions en vue d'améliorer la nutrition. Un nouveau chapitre devrait s'ouvrir en matière de collaboration pour remporter la lutte contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition. Toutes les parties prenantes doivent collaborer et coordonner leurs efforts en vue de prendre des engagements en matière de nutrition qui soient à la fois ambitieux et SMART (c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis).

Pour soutenir notre objectif commun d'élimination des régimes alimentaires de mauvaise qualité et de toutes les formes de malnutrition, nous avons besoin d'un cadre complet de responsabilité, comme réclamé par la déclaration commune du Sommet N4G de Tokyo et le Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires. Ce cadre devrait suivre toutes les actions en matière de nutrition en s'appuyant sur des principes, des méthodes et une approche communs. Il doit également encourager et reconnaître les engagements renforcés en suivant la façon dont ceux-ci se traduisent en actions évolutives et à fort impact.

Les engagements doivent être partagés et suivis, ainsi que consolidés en informations utilisables, susceptibles d'éclairer et de favoriser une action améliorée grâce à la prise de décisions dans l'ensemble des secteurs, le tout de manière cohérente et publique. Dans le cadre de cet objectif commun, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a reçu l'approbation du Gouvernement du Japon et du Groupe de travail sur la responsabilité du Sommet N4G, ainsi que celle du Groupe des parties prenantes du Rapport sur la Nutrition Mondiale, pour diriger et favoriser la responsabilité mondiale en matière de nutrition.

Le rôle de l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale

L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale s'engage à créer le tout premier cadre mondial indépendant et complet de responsabilité en matière de nutrition du monde : le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. L'objectif consiste à favoriser une action renforcée et à accélérer les progrès en matière de lutte contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition sous toutes ses formes, en tous lieux et dans tous les secteurs. Les parties prenantes sont encouragées à utiliser la [plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) pour enregistrer leurs engagements en matière de nutrition et rendre des comptes à cet égard.

Depuis 2014, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale collecte et analyse les données les plus complètes sur la nutrition et suit les engagements pris dans le cadre des sommets N4G de 2013 et 2017. Parmi les entités prenant des engagements pour accélérer les progrès et les rendre plus équitables afin de lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition, figurent des gouvernements, des donateurs d'aide, des organisations de la société civile, des organisations multilatérales et des entreprises. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale s'appuie sur ses outils et son expertise existants et s'inspire des éléments d'autres cadres de responsabilité⁹ pour créer un cadre mondial de responsabilité indépendant et complet qui sera plus utile aux décideurs et à la communauté de la nutrition.

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est conçu pour enregistrer tous les nouveaux engagements en matière de nutrition, pour suivre leur impact et pour définir des exigences concernant le caractère SMART des engagements formulés. Le cadre redéfinit la façon dont les engagements liés à la nutrition doivent être formulés, enregistrés, qualifiés, évalués et déclarés¹⁰. Il met en place une nouvelle architecture visant à permettre aux parties prenantes de la nutrition et aux décideurs dans l'ensemble des secteurs de prendre des mesures constructives, de suivre leur impact et d'être reconnus pour ces actions.

L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale collaborera avec tous ceux qui s'engagent à améliorer la nutrition pour tirer parti des mécanismes préexistants de communication de l'information, rassembler les meilleures données disponibles et unifier la communication des progrès accomplis et des impacts qui en résultent. Cette approche permettra de rendre compte plus facilement des mesures prises, de recenser les lacunes en matière d'action, de mesurer les impacts, de déterminer quelles sont les actions à plus fort impact et d'affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Les précédents engagements N4G pris lors des sommets de 2013 et 2017 continueront d'être enregistrés et suivis au moyen de l'outil de suivi des progrès réalisés à l'égard des engagements N4G du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Les nouveaux engagements pris en 2021 et après cette date seront enregistrés, suivis et partagés publiquement au moyen de la [plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) du Rapport sur la Nutrition Mondiale, qui permettra de suivre tous les engagements en matière de nutrition, y compris les engagements N4G.

La présente page web a vocation à présenter le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition ainsi que ses principaux éléments. À l'instar d'autres pages web ([Le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition](#), [Le caractère SMART des engagements en matière de nutrition](#), [Le processus](#)

d'élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements de la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, Le guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, ainsi que les questions fréquentes et le glossaire des termes), ce contenu est mis à jour en continu. Nous mettrons régulièrement à jour la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition ainsi que les ressources en ligne disponibles sur le site Internet du Rapport sur la Nutrition Mondiale (y compris des orientations téléchargeables en français) à mesure que le cadre est élaboré, en tenant compte des retours des parties prenantes. En particulier, vers la fin de l'année 2021, nous entendons mettre en ligne des contenus connexes expliquant le traitement des engagements en matière de nutrition qui ont été enregistrés. D'autres mises à jour sont prévues en 2022 et après cette date, une fois que nous aurons mis au point des méthodes pour suivre et évaluer les progrès.

Vision et objectifs du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Vision

La vision ultime du Rapport sur la Nutrition Mondiale et, par extension, du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, consiste en un monde débarrassé de toute forme de malnutrition. À cette fin, le cadre a pour mission de favoriser une action plus ambitieuse. L'objectif consiste à éclairer, influencer et inspirer l'action grâce à des données et à des éléments factuels sur les politiques, les pratiques et les financements qui aboutissent à une plus grande responsabilité et à des progrès plus importants en matière de lutte contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition à l'échelle mondiale.

Avec le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a mis au point un système, un langage et des principes communs pour unifier le suivi de l'action en matière de nutrition. Toutes les parties prenantes et tous les décideurs de l'ensemble des secteurs seront ainsi soutenus dans leurs efforts visant à prendre des mesures constructives pour lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et mettre fin à la malnutrition.

Objectifs

Dans la lignée du Rapport sur la Nutrition Mondiale, qui constitue une ressource mondiale indépendante, crédible, respectée et « incontournable » ainsi que le principal mécanisme de responsabilité pour les engagements en

matière de nutrition, le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est assorti des objectifs suivants.

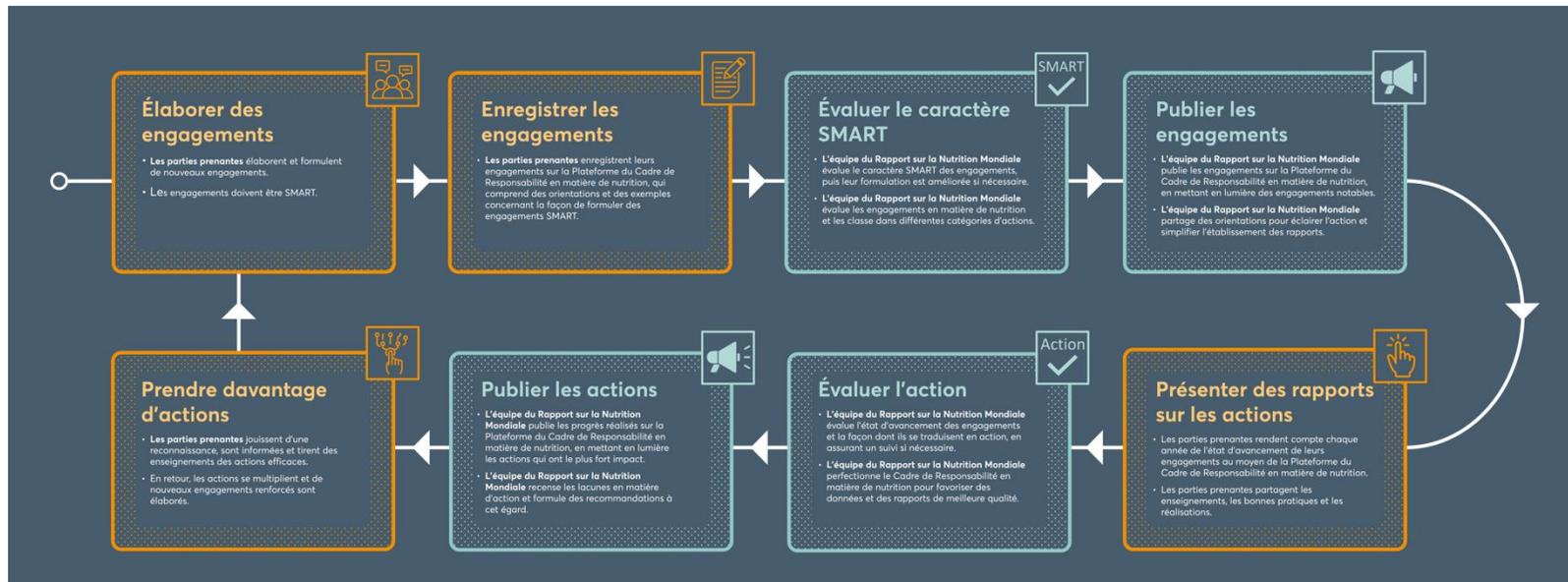
- 1. Enregistrer et suivre les engagements en matière de nutrition** pris par toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les donateurs (gouvernements donateurs et organisations philanthropiques, etc.), les organisations de la société civile, le secteur privé et les organisations multilatérales dont les organismes des Nations Unies (~~Qui peut prendre des engagements~~).
- 2. Établir des principes communs** pour suivre la responsabilité mondiale en matière de nutrition et définir des critères, des processus, une assistance technique et des orientations fondés sur des données factuelles concernant la façon dont les engagements en matière de nutrition doivent être formulés, enregistrés et déclarés.
- 3. Devenir la principale ressource publique permettant de suivre l'état d'avancement des engagements en matière de nutrition**, en présentant des indicateurs de responsabilité standardisés et en soulignant les lacunes et les possibilités en matière de politiques et de financement relatifs à la nutrition.
- 4. Inspirer toutes les parties prenantes et leur donner les moyens de prendre des mesures solides en faveur de la nutrition dans l'ensemble des secteurs**, en leur fournissant des données, des informations et des recommandations de qualité, complètes et crédibles, ainsi qu'en reconnaissant leurs efforts.
- 5. Garantir la pérennité du suivi de la responsabilité mondiale en matière de nutrition** en mettant à profit les ressources et les infrastructures existantes, en assurant un financement continu et grâce aux rapports annuels des parties prenantes.
- 6. Suivre et évaluer en continu** le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition afin de stimuler les processus et de favoriser des adaptations plus rapides, efficaces, efficaces et concrètes.

Principaux éléments du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Pour atteindre ses objectifs, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale élaborera le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Le graphique figurant ici résume ce cadre mondial de responsabilité en matière de nutrition, de la formulation et de l'enregistrement d'un engagement en matière de nutrition à la prise d'autres mesures, en passant par la communication des progrès accomplis. Ce cadre comprend les éléments présentés à cette section

qui ont été élaborés pour soutenir sa mise en œuvre, notamment des méthodes et des approches.

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition : Un cadre mondial de responsabilité portant sur l'action en matière de nutrition



Remarques : Ce graphique résume le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, de la formulation et de l'enregistrement d'un engagement en matière de nutrition à la prise d'autres mesures, en passant par la communication des progrès accomplis. Pour enregistrer un engagement, rendez-vous à la page suivante : <http://naf.globalnutritionreport.org/>. Pour en savoir plus sur les « catégories d'actions », consultez la page suivante : <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/classification-system>. « SMART » désigne des engagements spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis. Pour en savoir plus sur les critères SMART, consultez la page suivante : <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/SMART-commitments>.

Définir et classer les actions en matière de nutrition

Aux fins du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, nous avons élaboré un système complet fondé sur des données factuelles pour définir et classer les actions en matière de nutrition. Ce système de classification vise à aider toutes les parties prenantes à comprendre le type « d'actions en matière de nutrition » qu'elles peuvent prendre ainsi qu'à identifier les éventuels domaines auxquels il convient d'accorder la priorité ou une attention renforcée. Par ailleurs, le système de classification constitue une base pour suivre les engagements en matière de nutrition en toute efficacité et les déclarer de manière standardisée.

Établir des méthodes de qualification des engagements en matière de nutrition

Afin de garantir que tous les engagements en matière de nutrition enregistrés au moyen de la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition soient bien définis et admissibles, nous avons mis au point des méthodes et des critères de qualification des engagements. Le système de qualification des engagements en matière de nutrition intervient à l'étape de la prise des engagements. Pour se qualifier, un engagement doit être SMART et les parties prenantes doivent communiquer chaque année les progrès accomplis à l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Veuillez noter que, s'il est prévu qu'un engagement particulier soit annoncé lors d'un sommet (par exemple, le Sommet N4G ou le Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires), des exigences supplémentaires peuvent s'appliquer. Par exemple, les engagements N4G doivent être alignés sur les principes d'engagement du Sommet N4G¹¹.

Créer un groupe de travail technique consultatif

Nous mettrons en place un groupe de travail technique consultatif chargé d'apporter des contributions au Groupe d'experts indépendants. Ce groupe de travail comprendra des représentants de mécanismes de responsabilité et de suivi en matière de nutrition exerçant principalement à l'échelle mondiale. La procédure d'identification et de sélection des membres de ce groupe sera communiquée publiquement, de concert avec le mandat applicable. Le groupe de travail sera spécifiquement créé aux fins du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Il jouera un rôle purement technique. Le groupe prodiguera des conseils sur les méthodes et les approches visant à soutenir l'élaboration du cadre mondial de responsabilité portant sur l'action en matière de nutrition.

Le groupe de travail technique consultatif soutiendra et conseillera l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale pour élaborer et mettre en œuvre le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Ce groupe fournira des orientations techniques concernant les activités liées au Cadre, notamment le traitement des engagements en matière de nutrition, la validation des informations autodéclarées, la définition d'indicateurs de responsabilité, la communication et l'évaluation des progrès accomplis, et l'identification des synergies possibles. Au fil du temps, le groupe de travail s'attachera à consolider et harmoniser les mécanismes de responsabilité existants, dans la mesure du possible, afin d'optimiser l'échange d'informations et de connaissances et de réduire au maximum le dédoublement des efforts et la charge liée à l'établissement des rapports.

Formuler et enregistrer des engagements en matière de nutrition

Afin d'aider les parties prenantes à formuler et enregistrer leurs engagements auprès du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, nous avons mis au point une plateforme standardisée, interactive et ouverte au public. En vue de tous les événements clés où des engagements peuvent être pris, nous avons inclus des orientations et des exemples détaillés concernant la formulation d'engagements SMART. Le formulaire d'enregistrement ne sera disponible qu'en anglais en 2021 ; il est prévu de le traduire dans d'autres langues à mesure que le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition évoluera et obtiendra des ressources supplémentaires.

Traiter et vérifier l'admissibilité des engagements en matière de nutrition

Une fois que les engagements en matière de nutrition sont enregistrés sur la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale les examine pour déterminer s'ils sont complets, si les réponses sont claires et s'ils présentent des incohérences. Si nécessaire, les entités ayant pris des engagements seront contactées pour obtenir des précisions. Tous les engagements en matière de nutrition doivent respecter les critères de qualification SMART. Dans le cas des engagements en matière de nutrition pris dans le contexte du Sommet N4G en 2021, un autre critère de qualification spécifique s'applique : les fabricants de substituts du lait maternel doivent s'engager dans un plan d'action pour se mettre pleinement en conformité avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel d'ici 2030, tant au niveau des politiques que des pratiques. Le Gouvernement du Japon facilitera l'évaluation de ce critère, en collaboration avec Access to Nutrition Initiative¹².

Nous traiterons les engagements N4G en plusieurs étapes. La première étape, avant le sommet, consistera à effectuer des vérifications limitées (par exemple, type d'engagement, domaine thématique) pour produire un projet de liste des engagements qui doivent être annoncés lors du Sommet de Tokyo. La deuxième étape, après le sommet, consistera à soumettre les engagements enregistrés à un examen complet pour vérifier leur caractère SMART, en demandant des précisions aux entités ayant pris les engagements si nécessaire. Nous déterminerons ainsi l'admissibilité finale pendant le premier trimestre de 2022. Concernant tous les autres engagements (pris en dehors du cadre du Sommet N4G), nous procéderons à une vérification complète dans les mêmes délais. En 2022, nous lancerons une synthèse et un rapport d'analyse sur les engagements en matière de nutrition pris en 2021, qui est l'Année d'action pour la nutrition.

Reconnaître l'engagement à agir

Une fois l'examen et la vérification achevés, nous publierons les engagements sur la [plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#). En 2021, cette plateforme comprendra des représentations visuelles basiques et des données descriptives portant sur les engagements enregistrés. Pour 2022 et au-delà, l'objectif consiste à faire de la plateforme une base de données interactive et ouverte au public sur les engagements en matière de nutrition, pouvant être utilisée pour produire des indicateurs standardisés et validés de responsabilité. Les engagements enregistrés pourront également faire l'objet d'une recherche à l'aide d'un large éventail de critères tels que le domaine d'action, le lieu et le groupe de parties prenantes. Nous mettrons en lumière des engagements ou des exemples nationaux notables, d'après des critères de sélection transparents, à titre d'exemples ou d'inspiration sur le site Internet, ou en tant qu'études de cas dans des communiqués de presse et de futures publications du Rapport sur la Nutrition Mondiale.

Rendre compte des progrès accomplis

À partir de 2022, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale suivra chaque année l'état d'avancement de tous les engagements enregistrés, en s'appuyant sur les données autodéclarées. Nous élargirons le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition pour inclure une enquête d'évaluation de l'état d'avancement, que les entités prenant des engagements pourront remplir en ligne et soumettre en lien avec leurs engagements enregistrés. L'évaluation des progrès réalisés s'appuiera principalement sur l'état d'avancement du ou des indicateurs de l'engagement tels que définis lors de l'enregistrement de l'engagement. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale entend mettre au point un processus de validation des informations

autodéclarées, ainsi qu'identifier des indicateurs de responsabilité bien établis et validés par rapport auxquels les progrès seront évalués. Ces plans seront élaborés avec la contribution du groupe de travail technique consultatif.

Évaluer et reconnaître les progrès

L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale mettra au point des critères cohérents et standardisés pour évaluer les progrès accomplis, en s'appuyant sur des méthodes et des approches existantes et avec les conseils du groupe de travail technique consultatif. Nous évaluerons les progrès communiqués et rendrons publiquement accessible l'état d'avancement de chaque engagement (par exemple, « aucun progrès réalisé » ou « en bonne voie »). Les réalisations et les bonnes pratiques seront partagées sur la [plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#). Le Rapport sur la Nutrition Mondiale comprendra des informations sur les progrès réalisés à l'égard de tous les engagements chaque année.

Le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement favoriseront le dialogue et le débat concernant le rythme et l'ampleur des changements. Ils serviront également de base pour mettre régulièrement à jour les systèmes de classification et de qualification du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Le fait d'évaluer les progrès et de mettre en lumière les réalisations notables constituera un processus d'apprentissage continu qui permettra aux parties prenantes d'identifier, de revisiter, d'affiner et de viser des actions prioritaires en matière de nutrition afin de répondre aux besoins changeants aux niveaux national, régional et mondial. À terme, il en résultera une augmentation des engagements et des actions.

Principaux principes du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Indépendance

Le Groupe d'experts indépendants du Rapport sur la Nutrition Mondiale supervise la conception et la mise en œuvre du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition ainsi que le suivi et la communication des progrès accomplis à l'égard des engagements en matière de nutrition, et en est responsable. Le principe d'indépendance garantit que le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition peut agir conformément à son objectif, qui consiste à fournir des rapports standardisés, impartiaux et unifiés sur les engagements en matière de nutrition et les progrès réalisés à cet égard.

Collaboration

L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale collaborera avec toutes les parties prenantes pour garantir que les outils élaborés et les résultats découlant du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition serviront au mieux les besoins de la communauté internationale de la nutrition et inspireront des actions pour lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et mettre fin à toutes les formes de malnutrition. En particulier, le groupe de travail technique consultatif a vocation à servir de nouveau pôle pour identifier la meilleure façon de regrouper des mécanismes mondiaux existants de suivi de la responsabilité en matière de nutrition afin de réduire le dédoublement des efforts et la charge liée à l'établissement des rapports.

Excellence

Le principe d'excellence s'applique à la performance et au résultat de toutes les procédures, ressources et publications du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. En particulier, il s'applique à la qualité et à la rigueur scientifiques intrinsèques de tous les contenus produits, notamment concernant leur caractère adéquat, leur clarté, leur exhaustivité et leur transparence. Il s'applique également à la communication efficace des contenus et des conclusions tirées ainsi qu'à la crédibilité réelle et perçue du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Tous les produits du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition doivent être fondés sur les meilleures informations, données factuelles et méthodologies disponibles au moment de leur préparation.

Accessibilité

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est conçu de manière à être accessible au public et sera mis à disposition au moyen d'une plateforme conviviale. Toutes les ressources liées au Cadre de Responsabilité en matière de nutrition seront disponibles sur le site web du Rapport sur la Nutrition Mondiale (y compris des orientations téléchargeables en français). Dans un premier temps, en 2021, ces ressources ne seront disponibles qu'en anglais. Il est prévu de les traduire dans d'autres langues ultérieurement.

Intégrité

Tous les acteurs et toutes les procédures relevant du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition respectent le principe d'intégrité, qui consiste à agir avec honnêteté, respect, équité, objectivité et de manière éthique et responsable, ainsi qu'à ne pas nuire.

Transparence

En tant que cadre de suivi et de déclaration de l'action mondiale en matière de nutrition, le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition apporte de la transparence, de manière claire et compréhensible, à tous les processus élaborés. Il contribue également à l'échange de données et de bonnes pratiques. Des niveaux élevés de transparence permettent aux parties prenantes et au public de comprendre la façon dont le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est bâti et la mesure dans laquelle les parties prenantes traitent les questions de nutrition, ainsi que d'échanger avec elles concernant leur approche et leur impact. La transparence doit également englober l'ouverture, le dialogue et les échanges avec d'autres organismes et tiers concernés.

Inclusion

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition suit et déclare les actions en matière de nutrition de tous les groupes et institutions qui souhaitent contribuer à lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition sous toutes ses formes. Il vise à être aussi pertinent que possible pour autant de groupes de parties prenantes que possible, quels que soient leurs priorités et leur niveau d'autorité.

Reconnaissance

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition vise à éclairer et inspirer des actions en matière de nutrition parmi différents groupes de parties prenantes et dans l'ensemble des zones géographiques. Il entend encourager les parties prenantes à s'améliorer d'année en année, démontrant ainsi leur contribution croissante à la résolution des défis mondiaux en matière de nutrition. Le but consiste à mettre en avant des « réussites » reflétant de bonnes pratiques, ainsi qu'à offrir à toutes les parties prenantes la même possibilité d'être reconnues pour leurs actions.

Engagement

Afin de préserver l'alignement sur les connaissances et les actions en évolution constante, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale suivra les méthodes et les procédures du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Celles-ci seront révisées et élargies à intervalles réguliers, si nécessaire, tout en restant comparables au fil du temps. Les membres et les experts participant au Cadre de Responsabilité en matière de nutrition doivent s'engager à contribuer activement au travail du Cadre et se comporter de manière exemplaire dans toutes les activités liées au Cadre.

Gouvernance du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition s'inscrit dans le cadre du Rapport sur la Nutrition Mondiale et est donc régi par les mêmes instances. Le Rapport sur la Nutrition Mondiale est une initiative multipartite, composée d'un groupe des parties prenantes, d'un groupe d'experts indépendants et d'une organisation hôte (actuellement Development Initiatives).

Le Groupe des parties prenantes, dirigé par deux coprésidents, est constitué de membres de haut niveau des groupes de parties prenantes. Ce groupe assure la supervision stratégique et la direction du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Il en fixe la vision stratégique et est responsable de la nomination du président du Groupe d'experts indépendants et de l'organisation hôte. Le Groupe des parties prenantes examine les progrès accomplis en vue de la réalisation du Rapport sur la Nutrition Mondiale et prodigue des conseils si nécessaire, sans interférer avec l'indépendance du rapport. Par ailleurs, le groupe défend le Rapport sur la Nutrition Mondiale et rallie des soutiens en sa faveur, en promouvant ses conclusions par l'intermédiaire des institutions de ses membres pour stimuler l'action visant à lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et la malnutrition.

Le Groupe d'experts indépendants, sous l'égide de son président, dirige l'élaboration du Rapport sur la Nutrition Mondiale et son contenu, y compris les données, l'analyse, la synthèse des données factuelles, les conclusions et les recommandations, et est responsable de la qualité et de l'indépendance du rapport. Le président nomme les membres du groupe au moyen d'un processus concurrentiel ouvert de manière à couvrir les domaines pertinents pour le Rapport sur la Nutrition Mondiale, dont le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Les membres sont nommés au groupe en tant qu'individus indépendants de leurs institutions. Les membres du Groupe d'experts indépendants sont des experts internationaux dotés de compétences variées et complémentaires. Ils jouent un rôle consultatif mais peuvent endosser d'autres fonctions. Ils sont collectivement responsables de la qualité et de l'indépendance du Rapport sur la Nutrition Mondiale.

L'organisation hôte du Rapport sur la Nutrition Mondiale aide le Groupe d'experts indépendants à élaborer le rapport en réalisant des analyses de données, en soutenant les recherches, et en exerçant des fonctions de coordination et de gestion. Elle dirige également les activités de collecte de fonds et de production, communication et diffusion du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Par ailleurs, elle maintient le site web et gère tous les actifs numériques.

Le Rapport sur la Nutrition Mondiale est financé par tout un éventail de donateurs, dont des agences d'aide publique, des organismes multilatéraux et des fondations philanthropiques. Les organismes de financement ne participent pas à l'élaboration du contenu du Rapport sur la Nutrition Mondiale, y compris la conception, l'analyse, les conclusions, les recommandations et les messages.

Qui peut prendre des engagements ?

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition vise à attirer des engagements de la part d'un large public, à savoir toutes les parties prenantes du monde entier qui ont un intérêt et des capacités pour lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition. Parmi ces parties prenantes, on compte :

- Des autorités nationales à tous les échelons administratifs, par exemple un ministère, une municipalité ou tout autre organisme ou autorité national/régional/local fournissant une aide financière ou non financière à son propre pays pour lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et mettre fin à la malnutrition
- Des gouvernements donateurs, c'est-à-dire tout gouvernement qui fournit une aide financière ou non financière à d'autres pays pour lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et mettre fin à la malnutrition
- Des organisations donatrices, dont les organisations philanthropiques
- Des entreprises alimentaires du secteur privé, notamment dans les secteurs des systèmes alimentaires, de la production alimentaire et de l'industrie agroalimentaire
- Des entreprises non alimentaires du secteur privé, par exemple des établissements de santé privés, des caisses d'assurance maladie et des écoles privées
- Des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales
- Des organisations multilatérales, dont des organismes des Nations Unies et des initiatives ou des mouvements collaboratifs internationaux
- Des institutions de recherche universitaires et non universitaires.

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition pendant l'Année d'action et au-delà

Pendant cette première année d'élaboration, le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est spécifiquement conçu pour soutenir le suivi des engagements en matière de nutrition pris lors de deux événements majeurs

au cours de l'Année d'action pour la nutrition : le Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires (septembre 2021) et le Sommet N4G de Tokyo (décembre 2021).

- Seuls les engagements nouveaux ou renforcés en faveur de la nutrition sont acceptés. Sont compris tous les engagements N4G pris au cours de l'Année d'action pour la nutrition (2021). L'outil de suivi des engagements N4G évaluera séparément l'état d'avancement des précédents engagements N4G pris en 2013 et 2017.
- Le processus d'enregistrement des engagements est ouvert à toutes les parties prenantes qui s'engagent à agir en faveur de la nutrition.
- Une version basique de la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est désormais opérationnelle. Elle permet aux utilisateurs d'enregistrer en ligne leurs engagements en matière de nutrition.
- Une version actualisée de la plateforme sera disponible d'ici décembre 2021. En plus de permettre l'enregistrement des engagements en matière de nutrition, elle inclura des représentations visuelles basiques et des données descriptives portant sur les engagements enregistrés.
- Un rapport sur les nouveaux engagements pris pendant l'Année d'action pour la nutrition sera publié au printemps 2022.

Au fil du temps, à mesure que le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition évolue, il inclura également les activités suivantes.

- Élargir la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition pour permettre aux parties prenantes de rendre compte chaque année de l'état d'avancement de leurs engagements.
- Intégrer l'évaluation de l'état d'avancement des engagements N4G pris en 2013 et 2017.
- Mobiliser activement davantage de parties prenantes pour les inviter à enregistrer des engagements en matière de nutrition et à rejoindre le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.
- Étendre le système de classification en matière de nutrition pour inclure davantage de domaines d'actions.
- Échanger avec d'autres mécanismes existants de responsabilité et de suivi en matière de nutrition afin d'optimiser les synergies et de réduire au maximum le dédoublement des efforts.
- Visualiser les engagements en matière de nutrition enregistrés sur la plateforme et servir de répertoire public des actions en matière de nutrition prises par les pays et autres groupes de parties prenantes.
-

Le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition

Introduction

Aux fins du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a élaboré un nouveau système de classification des actions relatives à la nutrition. Il s'agit d'une taxonomie permettant de nommer, définir et classer les actions relatives à nutrition en s'appuyant sur des principes communs et des caractéristiques partagées. Ce système de classification classe les actions en matière de nutrition dans trois grandes catégories, qui sont chacune divisées en quatre sous-catégories, comme précisé dans les sections qui suivent (12 catégories d'actions de façon hiérarchique). Le système de classification englobe une liste complète des actions en matière de nutrition.

Le système de classification a été publié en septembre 2021 à temps pour aider les parties prenantes prenant des engagements à identifier des actions pertinentes en matière de nutrition pendant l'Année d'action pour la nutrition. Après avoir examiné les actions en matière de nutrition enregistrées dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition pendant l'Année d'action, le système de classification a été mis à jour. Il sera en outre étendu, affiné et perfectionné au fil du temps pour tenir compte de la nature changeante des actions en matière de nutrition.

Cette page web fournit les raisons et les méthodes employées pour élaborer la version actuelle du système de classification et explique la manière dont nous l'utilisons pour classer les engagements en matière de nutrition enregistrés dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. La classification des engagements est rendue publique par l'Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition

Le système de classification a pour but d'aider les parties prenantes à identifier et à s'engager à prendre des actions transformatrices en matière de nutrition, qui sont définies comme étant des stratégies, des politiques, des interventions, des programmes et des investissements visant à lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition. Le Rapport sur la Nutrition Mondiale, dans la version actuelle du

système de classification, ne fournit aucune orientation aux parties prenantes concernant les actions à sélectionner et à prendre en priorité. Au fil du temps, l'objectif est que le système de classification évolue et fournisse des recommandations fondées sur des données factuelles en vue de prendre des mesures en matière de nutrition. Lorsqu'elles réfléchissent aux actions en matière de nutrition qu'elles souhaitent s'engager à prendre, les parties prenantes (les définitions des différentes parties prenantes figurent dans le [Glossaire](#)) doivent également tenir compte des priorités qui sont pertinentes pour leur contexte et, si possible, répondre à la situation nutritionnelle et à l'état actuel des systèmes alimentaires et des systèmes de santé du pays où elles opèrent.

Le système de classification comprend à l'origine une liste complète des actions possibles en matière de nutrition, qui ont été identifiées à l'aide des éléments suivants : 1) une cartographie des résultats en matière de nutrition qui font partie des priorités convenues par les communautés internationales de la nutrition et de la santé publique (par exemple, les cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la Santé relatives à la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ainsi qu'aux maladies non transmissibles [MTN] liées au régime alimentaire¹³, les objectifs de développement durable [ODD] liés à la nutrition)¹⁴ et devraient être au cœur des engagements en matière de nutrition ; 2) un examen des engagements « nutrition pour la croissance » (N4G) pris en 2013 et 2017, le Sommet N4G étant l'un des plus importants forums mondiaux de cette dernière décennie concernant les engagements en matière de nutrition ; et 3) les actions en matière de nutrition dans divers domaines (par exemple, gouvernance, financement et politiques) et contextes (pays à revenu faible, intermédiaire et élevé), en mettant l'accent sur celles qui sont étayées par des données factuelles pour améliorer les résultats en matière de nutrition. La liste des actions en matière de nutrition a été élargie après avoir examiné les engagements en matière de nutrition enregistrés dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Le système de classification sert également de base pour suivre efficacement et déclarer les engagements en matière de nutrition dans différentes catégories d'actions, permettant ainsi d'analyser les domaines où les actions sont concentrées et ceux où davantage d'engagements pourraient être nécessaires. Au fil du temps, le système de classification nous permettra de recenser les lacunes en matière d'action, de déterminer quelles actions ont le plus fort impact et d'éclairer les actions et les priorités en vue d'améliorer la nutrition.

Catégories et sous-catégories d'actions en matière de nutrition

La classification des actions relatives à la nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale découle d'un modèle de théorie du changement¹⁵ qui commence par définir les impacts finaux escomptés puis les cartographie en sens inverse pour identifier les conditions préalables nécessaires. Les impacts escomptés consistent à lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition dans l'ensemble des zones géographiques et des secteurs. On peut y parvenir en veillant à ce que les personnes qui détiennent le pouvoir d'agir prennent les mesures nécessaires. Ainsi, le système de classification définit, classe et regroupe les actions en matière de nutrition dans trois grandes catégories mutuellement exclusives fondées sur les principes communs de la théorie du changement, éclairées par les engagements pris lors des précédents sommets N4G : propices, politiques et à impact (voir la section « [Exemples détaillés d'actions en matière de nutrition par catégorie et sous-catégorie d'actions](#) »).

Le système de classification des actions en matière de nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale



Remarque : Le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale découle de la théorie du changement visant à lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition grâce à des actions transformatrices en matière de nutrition prises par ceux qui doivent agir (toutes les parties prenantes). Ce système définit, classe et regroupe les actions en matière de nutrition dans trois grandes catégories mutuellement exclusives : propices, politiques et à impact. Chaque catégorie est ensuite divisée en sous-catégories en fonction de caractéristiques partagées qui viennent compléter et élargir les cadres et les systèmes de classification existants. Voir la section « Exemples détaillés d'actions en matière de nutrition par catégorie et sous-catégorie d'actions » de la présente page web pour des exemples d'actions en matière de nutrition spécifiques alignées sur les catégories et les sous-catégories définies.

Actions propices : les parties prenantes s'engagent à créer un environnement propice à la nutrition au moyen de mesures nutritionnelles directes (spécifiques) et indirectes (sensibles) dans tous les secteurs. Ces mesures améliorent les conditions contextuelles dans lesquelles des actions politiques efficaces en matière de nutrition sont prises et constituent des conditions nécessaires à leur mise en œuvre efficace et durable.

Actions politiques : les parties prenantes s'engagent à déployer des stratégies, des politiques, des interventions ou des programmes visant à améliorer, directement ou indirectement, les résultats en matière de nutrition, principalement par l'intermédiaire du système alimentaire et du système de santé. Ces actions constituent des conditions nécessaires pour atteindre les impacts finaux escomptés.

Actions à impact : les parties prenantes s'engagent à cibler directement et à atteindre les impacts finaux escomptés, c'est-à-dire l'amélioration des résultats en matière de nutrition englobant les régimes alimentaires, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la malnutrition sous toutes ses formes. Ces cibles sont alignées sur les priorités mondiales.

Les parties prenantes peuvent s'engager à créer un environnement propice à la nutrition au moyen de mesures nutritionnelles directes et indirectes¹⁶, par exemple en augmentant le financement spécifique et sensible à la nutrition (actions propices) ; ou s'engager à déployer des stratégies, des politiques, des interventions ou des programmes conçus pour améliorer, directement ou indirectement, les résultats en matière de nutrition, par exemple l'amélioration du profil nutritionnel des produits emballés, la mise en œuvre de programmes de supplémentation en nutriments et la sensibilisation des consommateurs à une alimentation saine (actions politiques) ; ou s'engager à cibler directement et à améliorer les résultats en matière de nutrition de la population, par exemple en réduisant la prévalence du retard de croissance, de l'anémie ou de l'obésité (actions à impact)¹⁷.

Le terme « action » est par ailleurs aligné sur la définition d'un « engagement » donnée dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition : la volonté d'agir et de continuer à agir jusqu'à ce que le travail soit terminé. Cette définition comprend à la fois l'intention d'agir et des actions qui s'inscrivent dans la durée pour réduire et éliminer les causes et les formes de la malnutrition¹⁸.

Chacune de ces grandes catégories d'actions est ensuite divisée en sous-catégories en fonction de caractéristiques partagées, telles que décrites ci-après. Elles viennent compléter et élargir les cadres et les systèmes de classification existants¹⁹ et avaient vocation à être compatibles avec les types d'engagements du Sommet N4G de Tokyo et les pistes d'action du Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires²⁰. Les engagements en matière de nutrition pris pendant l'Année d'action pour la nutrition ont été auto-classifiés par les parties prenantes à l'aide des types d'engagements introduits dans le Guide sur la formulation d'engagements du Sommet N4G²¹.

Ils ont ensuite été reclassés et vérifiés par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale à l'aune du système complet de classification des actions relatives à la nutrition introduit à cette page.

La section « [Exemples détaillés d'actions en matière de nutrition par catégorie et sous-catégorie d'actions](#) » à la présente page web fournit une liste complète (mais non exhaustive) d'exemples d'actions en matière de nutrition alignées sur les catégories et sous-catégories d'actions, destinés à inspirer et éclairer l'élaboration d'engagements en matière de nutrition par les parties prenantes. Cette liste a initialement été tirée de la littérature ainsi que des contributions expertes du Groupe d'experts indépendants du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Elle a été actualisée sur la base des engagements en matière de nutrition enregistrés sur la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Dans le cadre de la version actuelle du système de classification, nous avons aligné chaque catégorie et sous-catégorie sur le type d'engagement N4G pertinent²², les ODD liés à la nutrition²³ et les cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la Santé²⁴. Au fil du temps, nous les alignerons également sur tous les ODD²⁵ si approprié, ainsi que sur les pistes d'action du Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires²⁶ et les actions de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition²⁷.

Actions propices

La catégorie des actions propices (voir la section « [Exemples détaillés d'actions en matière de nutrition par catégorie et sous-catégorie d'actions](#) ») recense les mesures prises pour créer un environnement propice à une action efficace en matière de nutrition dans l'ensemble des secteurs (y compris les actions multisectorielles). Ces actions sont conçues dans le but d'améliorer les conditions contextuelles (sociales, économiques, politiques, culturelles ou environnementales) dans lesquelles des mesures efficaces et durables visant à améliorer les résultats en matière de nutrition sont prises (par exemple, créer un organisme public de réglementation pour superviser la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et autres investissements en faveur de la nutrition). Elles reflètent la volonté d'agir en faveur de la nutrition et de garantir la préparation en vue de mettre en place un engagement politique, des capacités et une coordination entre les différents échelons administratifs et parmi les décideurs dans le secteur de la nutrition et tous les autres secteurs connexes (par exemple, la santé, l'industrie, l'éducation, l'agriculture et l'eau, l'assainissement et l'hygiène).

Les environnements propices à l'action en matière de nutrition doivent, en plus de la volonté politique, d'un échange collaboratif et d'une coordination,

mettre en place les ressources nécessaires (financières, infrastructurelles, humaines, etc.), une chaîne de responsabilité (rôles et responsabilités définis de toutes les parties prenantes) et des interventions (en fonction des recherches, du suivi et de la surveillance) pour améliorer la nutrition. Ils doivent également répondre aux besoins des personnes marginalisées et des plus vulnérables, et veiller à ne laisser personne de côté.

Ces actions propices constituent des conditions nécessaires pour permettre une action politique efficace en matière de nutrition par l'intermédiaire du système alimentaire et du système de santé. Bien que le système alimentaire et le système de santé englobent tous deux l'ensemble de l'environnement, des personnes, des intrants, des processus, des infrastructures, des institutions et autres, les engagements qui sont pertinents pour ces systèmes mais constituent des actions propices à des mesures relevant du leadership et de la gouvernance, du financement, des modalités opérationnelles (infrastructures, personnel) ou de la recherche, du suivi et des données sont classés dans les sous-catégories concernées d'actions propices comme décrit ci-dessous. À ce titre, cette catégorie englobe tous les actions relevant de cinq des six piliers de l'intégration de la nutrition dans les systèmes de santé²⁸ : leadership et gouvernance ; financement des systèmes de santé ; personnel de santé ; accès aux médicaments essentiels ; et systèmes d'information sanitaire. Le sixième pilier, la prestation des services de santé, est compris dans la catégorie des actions politiques.

Aux fins du présent cadre, les conditions qui ne peuvent pas être traitées au moyen d'une action en matière de nutrition (par exemple, une sécheresse en cours, l'instabilité politique ou un conflit, des précipitations imprévisibles) ne sont pas incluses dans le système de classification.

La catégorie des actions propices est divisée en quatre sous-catégories.

1. Leadership et gouvernance

Il est désormais communément admis que le leadership politique et une bonne gouvernance font partie des principaux piliers de la mise en œuvre efficace de politiques, d'interventions et de programmes de nutrition²⁹. Dans cette sous-catégorie, on trouve les actions ayant trait au système en vertu duquel un pays ou une organisation (par exemple, une organisation donatrice, une entreprise privée, y compris dans l'industrie alimentaire et le secteur de la santé) est régi et fonctionne concernant l'avancement de l'agenda alimentaire et nutritionnel dans l'ensemble des secteurs, ainsi que les mécanismes permettant de définir la politique en matière d'alimentation et de nutrition et de demander des comptes aux personnes responsables.

-
- **Exemples** : former une coalition parlementaire pour la nutrition ; créer un organisme de coordination pour la législation relative à la nutrition ; mettre en place des mécanismes intersectoriels pour la nutrition (entre des pays ou au sein d'un pays) ; élaborer un plan ou une stratégie nationale de nutrition ; augmenter le nombre de nouveaux projets sensibles et/ou spécifiques à la nutrition ; et plaider en faveur de politiques et de pratiques nutritionnelles fondées sur des données factuelles³⁰.
 - **Alignement** : tout engagement N4G de nature politique pertinent³¹ et tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé³².

2. *Financement*

Comme souligné dans le *Rapport sur la Nutrition Mondiale 2020*³³, il faut accroître le financement consacré à la nutrition pour remédier aux fardeaux des régimes alimentaires de mauvaise qualité et de la malnutrition sous toutes ses formes. Dans cette sous-catégorie, on trouve les actions visant à obtenir, lever ou engager des ressources financières et des investissements en faveur d'actions spécifiques ou sensibles à la nutrition, voire les deux. Le financement spécifique à la nutrition cible les déterminants immédiats de la nutrition et est donc directement axé sur la nutrition, tandis que le financement sensible à la nutrition cible des déterminants sous-jacents plus généraux de la nutrition, tels que la sécurité alimentaire, l'accès à l'alimentation, la santé et l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

- **Exemples** : affecter à la nutrition une part précise du budget national consacré à la santé ; contribuer un montant précis chaque année pour soutenir les innovations en matière de données et d'éléments factuels liés à la nutrition ; inclure un poste dédié à la nutrition dans le budget de la santé ou de l'agriculture ; obtenir/lever un montant précis en vue de réaliser des investissements spécifiques et sensibles à la nutrition.
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature financière³⁴ et tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé³⁵.

3. *Modalités opérationnelles*

Il est communément admis que les infrastructures et le renforcement des capacités sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre d'actions en matière de nutrition. Selon les données factuelles, ces ressources clés pour la nutrition présentent actuellement des déficits considérables sur les plans de la quantité, de la qualité et de la couverture géographique³⁶. Cette sous-catégorie comprend les actions visant à soutenir et améliorer les infrastructures et le renforcement des capacités dans différents secteurs (par exemple, la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les systèmes de santé),

notamment les ressources humaines, les installations, l'équipement et la formation.

- **Exemples** : doter les centres de santé/de traitement de produits de santé liés à la nutrition essentiels et de qualité assurée, ou d'outils d'évaluation de la nutrition ; accroître le nombre de professionnels de la nutrition dans le pays ou à différents échelons administratifs ; intégrer une formation universitaire ou initiale en matière de nutrition dans le programme de formation des écoles de médecine, d'infirmiers et des travailleurs de la santé ; concevoir des ateliers de formation courts pour les personnes travaillant dans le domaine de la nutrition (par exemple, les travailleurs de première ligne) aux niveaux national et infranational ; former les agriculteurs aux techniques agricoles durables ; mettre en place des installations et des infrastructures d'après récolte ; améliorer les services d'eau et d'assainissement dans la communauté en installant des points d'eau améliorés dans les établissements publics.
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature politique pertinent³⁷ et tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé³⁸.

4. Recherche, suivi et données

La disponibilité d'informations nutritionnelles fiables et récentes et l'accès à celles-ci sont essentiels pour toutes les parties prenantes afin de déterminer les priorités et d'éclairer l'action en matière de nutrition. Cette sous-catégorie comprend les actions visant à améliorer la recherche et l'innovation en matière de nutrition ainsi que le suivi/la surveillance de la nutrition pour favoriser la responsabilité en matière de nutrition grâce à des données, un suivi et des rapports de meilleure qualité.

- **Exemples** : mener des enquêtes nationales régulières sur la nutrition ; collecter régulièrement des indicateurs nutritionnels précis concernant la population totale ou des groupes de population spécifiques d'intérêt ; intégrer l'évaluation et le suivi de la nutrition dans les systèmes d'information sanitaire ; garantir le suivi de toute politique ou de tout plan d'action liés à la nutrition ; garantir le suivi et l'évaluation continus des programmes et interventions de nutrition ; élaborer un outil/un barème pour évaluer les régimes alimentaires sains et durables, la qualité du régime alimentaire, la diversité du régime alimentaire ou l'observance des directives ; renforcer les mécanismes de suivi des ressources/du financement consacrés à la nutrition.
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature politique ou programmatique pertinent³⁹ et tout engagement faisant référence à une

cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé⁴⁰.

Actions politiques

La catégorie des actions politiques (voir la section « Exemples détaillés d'actions en matière de nutrition par catégorie et sous-catégorie d'actions ») comprend les stratégies, les politiques, les interventions ou les programmes qui visent à améliorer les résultats en matière de nutrition, aussi bien directement qu'indirectement. Après la mise en place d'un environnement propice à la nutrition, cette catégorie reflète le déploiement à grande échelle des mesures nutritionnelles en s'engageant à prendre des actions politiques en matière de nutrition. Ces actions consistent généralement en des stratégies à l'échelle de la population qui ont une portée large et qui viennent compléter les activités à l'échelle des individus⁴¹.

Nous nous sommes inspirés de cadres internationaux existants⁴² pour classer les actions politiques en matière de nutrition qui influencent les systèmes (alimentaire et de santé) ayant un effet radical sur l'état nutritionnel de la population. Cette catégorie comprend les actions aussi bien directes (par exemple, la fortification des aliments, la supplémentation en micronutriments, l'étiquetage des produits alimentaires, les taxes sur les produits alimentaires non sains, le traitement de la malnutrition aiguë sévère et les programmes de conseils nutritionnels pour le traitement de l'obésité) qu'indirectes (par exemple, les politiques agricoles et relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène)⁴³. La plupart de ces actions reposent sur des données factuelles et ont montré qu'elles avaient un impact large et durable⁴⁴.

Dans le cas des systèmes alimentaires, nous incluons les actions politiques qui ont trait aux chaînes d'approvisionnement alimentaire, à l'environnement alimentaire et au comportement des consommateurs. Nous avons légèrement adapté la définition du comportement des consommateurs pour faire en sorte que ces trois sous-catégories soient mutuellement exclusives. Étant donné que le comportement des consommateurs est en grande partie influencé par les chaînes d'approvisionnement alimentaire et l'environnement alimentaire existants⁴⁵ et, à ce titre, par les actions déjà recensées dans ces sous-catégories respectives, nous avons défini une sous-catégorie distincte ne faisant pas double emploi intitulée « connaissances des consommateurs ». Cette sous-catégorie comprend uniquement les actions qui visent à éduquer le public en vue d'adopter des régimes alimentaires sains et durables et à le sensibiliser à la nutrition. Les actions en matière de nutrition qui sont également associées à des résultats considérés comme ayant trait à la durabilité et à l'environnement seront classées dans les sous-catégories du

système alimentaire, le cas échéant. Nous avons par ailleurs inclus une sous-catégorie d'actions politiques qui relèvent du système de santé et, en particulier, des services de prise en charge nutritionnelle (le sixième pilier de l'intégration de la nutrition dans les systèmes alimentaires)⁴⁶.

Les politiques relatives à l'équité et à la protection sociale⁴⁷ ont été intégrées dans chacune de ces quatre sous-catégories selon qu'il convient ; la version actuelle du système de classification ne comprend que les politiques de protection sociale liées à la nutrition, telles que les repas scolaires subventionnés pour les élèves issus de familles à revenu faible et l'accès aux services de prise en charge nutritionnelle pour tous. Les politiques de protection sociale plus générales qui ne sont pas explicitement axées sur la nutrition, comme celles qui visent à lutter contre les inégalités de revenus ou liées au genre, ne sont pas incluses à l'heure actuelle.

La catégorie des actions politiques est divisée en quatre sous-catégories.

1. Chaîne d'approvisionnement alimentaire

Par chaîne d'approvisionnement alimentaire, on entend tous les processus⁴⁸, et par extension toutes les actions, qui accompagnent les aliments bruts d'origine végétale ou animale depuis leur production jusqu'à leur consommation et qui ont un effet sur la disponibilité, l'accessibilité, la qualité, la diversité et les impacts sanitaires et environnementaux des aliments produits. En particulier, cette sous-catégorie comprend notamment les actions qui ont trait à la production alimentaire, comme celle résultant de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (par exemple, l'industrie agroalimentaire, l'élevage de bétail, les pêcheries et l'aquaculture) ; au stockage et à la distribution des produits alimentaires (par exemple, les politiques commerciales, la sécurité alimentaire, les pertes de qualité des aliments et le gaspillage) ; et à la transformation des aliments (par exemple, la transformation par l'industrie alimentaire, le conditionnement)⁴⁹.

- **Exemples** : accroître la diversification des cultures ; inciter à produire des aliments nutritifs et à protéger la biodiversité agricole locale ; améliorer les politiques commerciales ; mettre en œuvre des réglementations pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire les pertes de qualité des aliments ainsi que le gaspillage des produits périssables pendant le stockage et la distribution ; utiliser des chaînes d'approvisionnement courtes pour fournir des fruits et des légumes et autres aliments locaux nutritifs ; améliorer les techniques de transformation de l'industrie alimentaire pour réduire au maximum les pertes de nutriments ; améliorer le profil nutritionnel des produits au moyen d'une reformulation ou d'une fortification.

-
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature politique pertinent⁵⁰ et tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé⁵¹.

2. Environnement alimentaire

L'amélioration des environnements alimentaires permet aux individus d'accéder à des produits alimentaires plus nutritifs et sains, de les acheter et de les consommer. L'environnement alimentaire désigne le contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel les individus entrent en contact avec le système alimentaire pour faire leurs choix concernant l'achat, la préparation et la consommation des aliments⁵². Dans les faits, il fait office d'interface entre les systèmes d'offre et de demande et a un effet sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ainsi que sur le choix et la qualité des régimes alimentaires individuels à travers divers facteurs⁵³. En particulier, cette sous-catégorie comprend notamment les actions qui ont trait à la disponibilité et à l'accessibilité des aliments nutritifs et sains dans différents établissements et lieux (par exemple, les lieux de travail, les écoles, les restaurants, les « déserts alimentaires ») ; aux programmes d'amélioration de la nutrition, pouvant inclure des évaluations de l'état nutritionnel, dans différents établissements et lieux ; au caractère abordable des régimes plus sains grâce à des réglementations et des normes relatives aux prix de l'alimentation telles que des taxes et des subventions ; et à la promotion des aliments sains grâce à des réglementations sur l'étiquetage, la commercialisation et la publicité. Cette sous-catégorie comprend également les politiques de protection sociale pertinentes qui renforcent la résilience dans les contextes fragiles et de conflit, comme les programmes d'aide alimentaire et les repas subventionnés⁵⁴.

- **Exemples** : mettre en œuvre des normes d'approvisionnement pour les distributeurs automatiques dans les écoles (ou les lieux de travail) ; subventionner des repas scolaires pour les élèves issus de familles à revenu faible ; mettre en place des soupes populaires pour les groupes de population vulnérables ; fournir des repas sains et fixer des normes (par exemple, sur la teneur en sucres ajoutés, en sel, en graisses saturées) dans les institutions publiques et autres contextes (écoles, lieux de travail, etc.) ; améliorer la disponibilité des marchés alimentaires dans les « déserts alimentaires » ; mettre en œuvre des politiques de soutien à l'allaitement sur le lieu de travail ; mettre en place des mesures incitatives et des règles pour créer un environnement de vente au détail de produits alimentaires sains, par exemple des restrictions de zonage concernant les restaurants de fast-food ; fixer des prix plafonds pour les produits alimentaires sains ; utiliser des outils économiques pour garantir le caractère abordable des aliments, comme des subventions ciblées ;

mettre en place des taxes sur les boissons sucrées ; mettre en place des normes d'étiquetage nutritionnel (par exemple, des étiquettes sur le devant de l'emballage, des avertissements sanitaires) et des réglementations concernant les allégations sur les aliments ; restreindre la publicité sur les confiseries ciblant les enfants ; augmenter les revenus pour améliorer l'accès à des aliments nutritifs.

- **Alignement** : tout engagement N4G de nature politique pertinent⁵⁵ et tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé⁵⁶.

3. Connaissances des consommateurs

La réglementation, l'information et l'éducation peuvent orienter les consommateurs vers des choix d'aliments plus sains et durables⁵⁷. La théorie qui sous-tend de telles politiques est la suivante : plus les personnes sont informées et éduquées, plus il est probable qu'elles prendront des décisions de santé favorables pour elles-mêmes et les personnes dont elles ont la charge⁵⁸. Cette sous-catégorie comprend notamment les actions visant à améliorer les connaissances communautaires (par exemple, sur la nutrition saine, l'allaitement maternel exclusif, l'assainissement) au moyen de l'éducation nutritionnelle, des médias de masse et de campagnes de sensibilisation ainsi que de directives relatives au régime alimentaire, afin de favoriser des changements positifs dans les comportements alimentaires.

- **Exemples** : introduire l'éducation nutritionnelle à l'école ; dispenser une formation à la cuisine et à la production d'aliments aux jeunes et autres groupes vulnérables ; diffuser des campagnes dans les médias de masse ou sur les réseaux sociaux concernant l'importance d'une alimentation saine ; mettre en place des programmes de sensibilisation à l'allaitement maternel exclusif ; publier des directives alimentaires ; mettre en place des programmes d'éducation nutritionnelle sur le lieu de travail.
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature politique pertinent⁵⁹ et tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé⁶⁰.

4. Services de prise en charge nutritionnelle

Il est courant que la nutrition soit reléguée au bas des priorités des politiques nationales de santé⁶¹. Le fait d'intégrer la nutrition dans la couverture sanitaire universelle et de garantir un accès équitable à des interventions de nutrition efficaces au sein des systèmes de santé peut jouer un rôle crucial pour améliorer les régimes alimentaires, sauver des vies et réduire les dépenses de santé tout en veillant à ne laisser personne pour compte⁶². L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a souligné le fait que la couverture sanitaire universelle ne pourrait être réalisée qu'en intégrant des services de nutrition

dans les systèmes de santé en tant qu'élément central⁶³. L'OMS a proposé un ensemble de mesures nutritionnelles essentielles pour améliorer la santé des populations tout au long de la vie⁶⁴. Cette sous-catégorie comprend les actions de nature politique dont le but consiste à intégrer et améliorer les services et les interventions de nutrition proposés dans les systèmes de santé publics ou privés, et peut englober les services de prise en charge nutritionnelle au sein ou en dehors du système de santé (par exemple, les interventions communautaires)⁶⁵. Cette sous-catégorie comprend également les politiques de protection sociale pertinentes qui garantissent un accès à des services de prise en charge nutritionnelle pour tous, y compris les groupes de population vulnérables.

- **Exemples** : intégrer des interventions sur les modes de vie mettant l'accent sur les régimes alimentaires et l'activité physique, mises en œuvre par des équipes pluridisciplinaires ; mettre en œuvre des programmes de supplémentation en nutriments en tant que traitement des maladies liées à la nutrition ; mettre en place des politiques de soutien à l'allaitement dans les établissements de santé pour les mères et les nouveau-nés ; offrir des repas médicalement adaptés aux patients à haut risque en situation d'insécurité alimentaire et présentant des maladies chroniques ; mettre en place des prescriptions médicales d'aliments sains, comme des fruits et des légumes, dans le cadre de programmes de santé publics globaux ; offrir des conseils nutritionnels pendant la grossesse et l'allaitement ; offrir des conseils nutritionnels en cas d'obésité ; fournir des conseils nutritionnels à distance (par téléphone ou en ligne) pour sortir les services nutritionnels du contexte hospitalier et atteindre des communautés isolées ou difficiles d'accès ; mettre en place des programmes de transferts monétaires (ou d'équivalents monétaires) pour accéder à des programmes de prise en charge nutritionnelle.
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature politique pertinent⁶⁶ et tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé⁶⁷.

Actions à impact

La catégorie des actions à impact (voir la section « Exemples détaillés d'actions en matière de nutrition par catégorie et sous-catégorie d'actions. ») recense les impacts finaux escomptés dans la théorie du changement, y compris les engagements conçus pour améliorer directement la qualité des régimes alimentaires et réduire les formes de malnutrition, en lien à la fois avec l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation ainsi qu'avec l'obésité et les MNT liées au régime alimentaire.

Les actions relevant de cette catégorie utilisent comme « outils » les politiques (actions politiques) déjà en place dans un environnement propice (actions propices) pour améliorer l'état nutritionnel de la population. Les résultats en matière de nutrition inclus dans cette catégorie sont alignés sur les cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la Santé⁶⁸, les ODD liés à la nutrition⁶⁹ et les recommandations du Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition⁷⁰.

La catégorie des actions à impact est divisée en quatre sous-catégories.

1. Régime alimentaire

La mauvaise alimentation est l'une des premières causes de mortalité et de morbidité à l'échelle mondiale⁷¹. En outre, elle a de vastes répercussions sur la santé de la planète⁷². L'amélioration des apports alimentaires de la population, dans le but de réduire les fardeaux sanitaires, économiques et environnementaux liés aux régimes alimentaires, devrait compter parmi les priorités de toutes les parties prenantes. Nous comprenons désormais plusieurs priorités alimentaires essentielles pour améliorer l'alimentation et la santé (au bénéfice des personnes et de la planète), dépassant les carences en micronutriments et la faim ou le surpoids, qui doivent être mises en lumière, ciblées et suivies afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition. Cette sous-catégorie comprend les engagements visant à améliorer les résultats en matière de nutrition qui ont trait aux pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, aux apports alimentaires et en nutriments, ainsi qu'à la qualité globale du régime alimentaire (y compris la diversité alimentaire).

- **Exemples** : augmenter la prévalence de l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie ; réduire la consommation de sel ; réduire l'apport en sucres ajoutés ; accroître la consommation de fruits et de légumes ; améliorer les indices de qualité du régime alimentaire et de diversité alimentaire, tels que l'indice de l'alimentation saine (Healthy Eating Index), l'indice du régime méditerranéen (Mediterranean Diet Score) et la Diversité alimentaire minimale pour les femmes (MDD-W)⁷³.
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature « impact » pertinent⁷⁴, tout engagement aligné sur les cibles mondiales de l'Assemblée mondiale de la Santé portant sur l'allaitement maternel exclusif et la consommation de sel⁷⁵, et tout engagement relevant de la cible 2.1 des ODD⁷⁶.

2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La faim et l'insécurité alimentaire atteignent des niveaux élevés à l'échelle mondiale. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques pourraient avoir des répercussions durables sur les adultes

et les enfants⁷⁷. {The World Bank, 2021 #60}La pandémie a fait augmenter l'insécurité alimentaire en perturbant les chaînes d'approvisionnement alimentaire, en causant des pertes de revenus et de moyens de subsistance, en déséquilibrant les prix de l'alimentation et en perturbant les programmes de protection sociale. Comme souligné dans le *Rapport sur la Nutrition Mondiale 2020*⁷⁸, les aliments sains et produits de manière durable devraient être le choix le plus accessible, attractif et pratique pour tous. Cette sous-catégorie comprend les engagements visant à améliorer les résultats en matière de nutrition qui ont trait à la faim ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, définie comme un accès permanent à des aliments et des boissons abordables qui favorisent le bien-être tout en prévenant et, si nécessaire, en traitant les maladies⁷⁹. Il n'existe pas d'indicateur unique pour mesurer la sécurité alimentaire, mais plutôt plusieurs indicateurs de substitution⁸⁰ ; les indicateurs qui ont trait à la qualité du régime alimentaire sont recensés dans la sous-catégorie « régime alimentaire » ci-dessus.

- **Exemples** : réduire la prévalence de la sous-alimentation ; réduire la prévalence de la pauvreté alimentaire critique ; améliorer l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue ; améliorer la disponibilité des fruits et des légumes au niveau des ménages ; améliorer la disponibilité des aliments sains, tels que les fruits et les légumes, en mettant l'accent sur les populations à revenu faible ; réduire le coût d'une alimentation saine.
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature « impact » pertinent⁸¹, tout engagement faisant référence à une cible mondiale de nutrition spécifique de l'Assemblée mondiale de la Santé⁸², et tout engagement relevant de la cible 2.1 des ODD⁸³.

3. Sous-alimentation

La sous-alimentation persiste à un niveau élevé inacceptable à l'échelle mondiale⁸⁴. Cette sous-catégorie comprend les engagements visant à améliorer les résultats en matière de nutrition qui ont trait à la sous-alimentation de la mère et de l'enfant, à la sous-alimentation de l'adolescent et de l'adulte et aux carences en micronutriments. À noter que plusieurs formes de malnutrition peuvent coexister (par exemple, retard de croissance et émaciation, carences en micronutriments et surpoids) et que les actions relatives au surpoids et aux MNT liées au régime alimentaire sont recensées dans la sous-catégorie « Obésité et MNT liées au régime alimentaire » ci-dessous.

- **Exemples** : réduire la prévalence du retard de croissance ; réduire la prévalence de l'émaciation ; réduire la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer ; réduire l'insuffisance pondérale à la

naissance ; réduire la prévalence des personnes présentant des carences en vitamine A.

- **Alignement** : tout engagement N4G de nature « impact » pertinent⁸⁵, tout engagement aligné sur les cibles mondiales de l'Assemblée mondiale de la Santé portant sur l'anémie chez les femmes en âge de procréer, l'insuffisance pondérale à la naissance, le retard de croissance chez l'enfant et l'émaciation chez l'enfant, et tout engagement relevant de la cible 2.2 des ODD⁸⁶.

4. Obésité et MNT liées au régime alimentaire

De manière inquiétante, l'obésité et les MNT liées au régime alimentaire atteignent également des niveaux élevés à l'échelle mondiale⁸⁷. Cette sous-catégorie comprend les engagements visant à améliorer les résultats en matière de nutrition qui ont trait au surpoids et à l'obésité ainsi qu'aux MNT liées au régime alimentaire et à leurs principaux facteurs de risque chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte (l'obésité est à la fois une maladie chronique et un facteur de risque d'autres MNT).

- **Exemples** : réduire la prévalence du surpoids chez les enfants et les adultes ; réduire la prévalence de l'obésité chez les enfants et les adultes ; réduire la prévalence/l'incidence du diabète ; réduire la prévalence des personnes présentant une hypertension artérielle ; réduire la prévalence/l'incidence des maladies cardiovasculaires (par exemple, maladie coronarienne, AVC).
- **Alignement** : tout engagement N4G de nature « impact » pertinent⁸⁸, tout engagement aligné sur les cibles mondiales de l'Assemblée mondiale de la Santé portant sur le surpoids chez l'enfant et l'obésité, le diabète et l'hypertension artérielle chez l'adulte, et tout engagement relevant des cibles 2.2 et 3.4 des ODD⁸⁹.

Classification des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Tous les engagements enregistrés dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition sont examinés et classés selon les catégories et sous-catégories d'actions en matière de nutrition spécifiées. Étant donné que les engagements peuvent avoir plusieurs buts, dont chacun peut avoir différents domaines spécifiques (tels qu'évalués par les catégories d'action), la classification est effectuée au niveau du but d'engagement. Deux chercheurs examinent et classent indépendamment tous les buts d'engagement ; l'accord entre les chercheurs se situe entre 95 % et 100 % et tout désaccord potentiel est résolu par une discussion.

Afin de classer chaque but d'engagement, les champs de données suivants du Formulaire d'enregistrement des engagements sont examinés : 1) description du but (Q13) ; 2) engagement total (Q2) ; 3) champs de l'indicateur (GX.8a-GX.8f) ; et 4) plan d'action (GX.2). L'évaluation de la classification est principalement fondée sur la description du but. Pour garantir l'exactitude de cette évaluation, elle est comparée aux informations fournies dans les champs 2 à 4 du formulaire. Si la description du but est conforme aux données indiquées dans les autres champs, la classification initiale est conservée ; si la description du but n'est pas conforme aux autres champs, la classification est alors basée sur les champs les plus cohérents (par exemple, si les champs « engagement total » et « indicateur » sont conformes l'un à l'autre, mais pas à la description du but, la classification est basée sur ces champs) ; si les données des différents champs sont insuffisantes/incohérentes, la classification est également basée sur la description du but. La classification de certains buts d'engagement peut changer durant le processus de vérification en fonction des clarifications demandées et reçues ; l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale suivra ces changements et en rendra compte.

Le système de classification devrait encore évoluer après 2022 pour inclure davantage d'actions en matière de nutrition au fur et à mesure de leur enregistrement. Il est également prévu d'inclure un troisième niveau de classification qui affinera les sous-catégories d'actions en matière de nutrition du deuxième niveau de classification.

Exemples détaillés d'actions en matière de nutrition par catégorie et sous-catégorie d'actions

Actions propices

SOUS-CATÉGORIE D' ACTIONS	EXEMPLES D' ACTIONS EN MATIERE DE NUTRITION AUXQUELLES LES PARTIES PRENANTES PEUVENT S' ENGAGER :
Leadership et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Former une coalition parlementaire pour concevoir et édicter de nouveaux programmes de nutrition • Créer une autorité nationale de gouvernance de l'alimentation et de la nutrition chargée de la législation relative à la nutrition (par exemple, service de nutrition du ministère de la Santé) • Créer un organisme de coordination de la législation et de l'action en matière de nutrition entre différents secteurs, par exemple la santé et l'agriculture • Élaborer et publier des plans d'action et des stratégies interministériels relatifs au système alimentaire et à la nutrition • Élaborer des mécanismes intersectoriels pour la nutrition (entre des pays ou au sein d'un pays) • Nommer des responsables de la nutrition dans tous les ministères et/ou autres administrations concernés • Élaborer un plan ou une stratégie nationaux de nutrition • Faciliter et soutenir des politiques et des pratiques nutritionnelles fondées sur des données factuelles et plaider en leur faveur • Devenir membre de programmes de nutrition multinationaux, comme le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN), et les soutenir • Augmenter le nombre de nouveaux projets sensibles et/ou spécifiques à la nutrition • Aider le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les gouvernements à intégrer les Principes directeurs pour des régimes alimentaires sains et durables dans les textes, politiques et programmes pertinents • Faciliter et soutenir la collecte, le partage et la diffusion des données pour éclairer l'analyse des systèmes alimentaires et l'élaboration de politiques en vue de garantir un accès physique et abordable à une alimentation saine et durable • Soutenir des partenariats pour faire en sorte que Gavi et le Fonds mondial financent des propositions d'aide visant à mettre en place des mesures nutritionnelles essentielles intégrées dans les plans de santé nationaux.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter à la nutrition une proportion spécifique du budget national total ou du budget consacré à la santé et la dépenser • Affecter et dépenser un montant défini par enfant et par an en faveur des actions en matière de nutrition soutenant les plans nationaux

<p>Modalités opérationnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure des postes spécifiques pour les actions en matière de nutrition dans les budgets consacrés à la santé et à l'agriculture • Élaborer des plans de nutrition chiffrés et fondés sur des données factuelles, comprenant des composantes relatives aux données, au suivi et à l'évaluation • Contribuer un montant précis à l'appui des recherches, des données et des éléments factuels innovants liés à la nutrition • Renforcer l'impact des ressources consacrées à la nutrition en utilisant des outils de prise de décision fondés sur des données factuelles • Affecter des ressources à la mise en place de mesures nutritionnelles essentielles intégrées dans les plans de santé nationaux • Obtenir/lever un montant précis de nouveaux financements en vue d'interventions spécifiques ou sensibles à la nutrition • Organiser un événement de mobilisation des ressources • Créer ou rejoindre une coalition d'investisseurs aux attentes précises concernant la nutrition • Renforcer les sources innovantes de financement existantes au moyen de mécanismes de financement axés sur les résultats qui demandent aux bénéficiaires de rendre compte des améliorations mesurables de la couverture d'un ensemble amélioré d'interventions spécifiques à la nutrition, ainsi qu'au moyen de données propices à la responsabilité et de systèmes d'évaluation • Investir des fonds pour mettre à profit les investissements et les engagements publics et privés existants • Contribuer chaque année un montant précis pour soutenir les mécanismes existants de suivi de l'action en matière de nutrition, par exemple au niveau national ou l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et le Rapport sur la Nutrition Mondiale. <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer une formation universitaire ou initiale en matière de nutrition, y compris concernant la mise en œuvre intégrée d'interventions de nutrition tout au long de la vie, dans le programme de formation des écoles de médecine et d'infirmiers ainsi que des travailleurs de la santé • Promouvoir des formations en ligne ouvertes à tous relatives à la nutrition • Élaborer et mettre en place des ateliers de formation courts pour les personnes travaillant dans le domaine de la nutrition • Offrir aux agriculteurs une formation aux techniques agricoles durables • Améliorer les connaissances et les pratiques agricoles des agriculteurs vivant dans l'extrême pauvreté (par exemple, les jardins familiaux) • Offrir aux agriculteurs une formation aux techniques de production et à la valeur nutritionnelle de certains aliments • Mettre en place des installations et des infrastructures d'après récolte
---	---

-
- Mettre en œuvre une supervision et un accompagnement intégrés et formatifs pour les travailleurs de la santé, visant à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des interventions de nutrition
 - Disposer d'un nombre minimal précis de professionnels de la nutrition par établissement de soins, dans l'ensemble du pays et à différents échelons administratifs
 - Accroître le nombre de professionnels de la nutrition (par exemple, diététiciens) travaillant dans les systèmes de santé en atteignant des « densités » spécifiques (c'est-à-dire, X professionnels de la nutrition pour 100 000 habitants)
 - Doter les établissements de soins de produits de santé liés à la nutrition d'une qualité assurée, tels que des produits de nutrition entéraux et parentaux
 - Inclure des produits de santé liés à la nutrition dans les listes nationales de médicaments essentiels
 - Élaborer et lancer sur le marché des solutions à bas coût pour les produits de santé, diagnostics et technologies liés à la nutrition
 - Doter les établissements de soins d'outils d'une qualité assurée pour évaluer l'état nutritionnel, par exemple des balances numériques pour le poids et la composition corporels
 - Élaborer ou utiliser des plateformes de nouvelle technologie qui deviennent intégrées à la pratique clinique
 - Améliorer les services d'eau et d'assainissement dans la communauté en installant des points d'eau améliorés dans les établissements publics
 - Garantir l'accès à l'eau potable pour la consommation et les besoins des ménages
 - Mettre en place des mesures pour fournir et améliorer des services d'assainissement adéquat (gestion des eaux usées, élimination des excréments, gestion des déchets solides, égouts, lutte antivectorielle et initiatives d'assainissement total piloté par la communauté).

**Recherche,
suivi et
données**

- Élaborer des directives nutritionnelles nationales pour la population générale
- Élaborer des directives cliniques concernant les approches fondées sur le régime alimentaire pour traiter les maladies non transmissibles (MNT), telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète
- Élaborer des programmes de nutrition pour renforcer le profil et les propriétés nutritionnels des produits alimentaires
- Créer une alliance des créateurs de la demande d'aliments sains produits de manière durable pour consolider les efforts visant à mettre à l'essai des solutions fondées sur des données factuelles, et créer une plateforme d'apprentissage pour partager les données et les solutions efficaces
- Mener des enquêtes pour évaluer la perception et le soutien du public concernant des mesures nutritionnelles spécifiques telles que les programmes d'appui à l'alimentation scolaire
- Élaborer un outil/système de notation pour évaluer les régimes alimentaires sains et durables, la qualité et la diversité du régime alimentaire, ou l'observance des directives
- Élaborer et mettre en œuvre une enquête nationale ou infranationale sur la nutrition à intervalles réguliers
- Collecter régulièrement des indicateurs de nutrition précis pour la population totale ou des groupes de population spécifiques d'intérêt
- Concevoir et mettre en œuvre une enquête nationale ou infranationale liée à la prévalence, à l'incidence et au coût du traitement des résultats liés au régime alimentaire, tels que le retard de croissance, l'obésité et les maladies cardiovasculaires, à intervalles réguliers
- Élaborer des mécanismes de suivi et des indicateurs pour suivre la couverture et la qualité des engagements en matière de nutrition pris pendant l'Année d'action pour la nutrition
- Veiller au suivi de toute politique ou tout plan d'action liés à la nutrition
- Veiller au suivi et à l'évaluation continus des programmes et interventions de nutrition
- Renforcer les mécanismes de suivi des ressources et du financement consacrés à la nutrition grâce à des systèmes durables de gestion financière et de données
- Rendre compte de tous les programmes de nutrition, y compris les investissements spécifiques et sensibles à la nutrition, au moyen du marqueur politique de l'OCDE relatif à la nutrition
- Intégrer l'évaluation et le suivi de la nutrition dans les systèmes d'information sanitaire
- Renforcer les capacités des systèmes d'information sanitaire nationaux en vue de lancer une alerte précoce en cas d'urgence nutritionnelle
- Renforcer les capacités à utiliser les informations sanitaires nationales pour prendre des décisions.

Politique

SOUS-CATÉGORIE D' ACTIONS	EXEMPLES D' ACTIONS EN MATIERE DE NUTRITION AUXQUELLES LES PARTIES PRENANTES PEUVENT S' ENGAGER :
Chaîne d'approvisionnement alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les politiques commerciales internationales et les accords d'investissement relatifs aux environnements alimentaires et à la nutrition de la population • Concevoir des mesures de sauvegarde concernant le niveau d'investissement de propriétaires étrangers dans la production alimentaire locale • Mettre en place des mesures visant à soutenir la production accrue de produits sains • Mettre à profit les chaînes d'approvisionnement courtes pour l'approvisionnement en fruits et légumes et autres aliments locaux nutritifs • Mettre en place des mesures incitatives en matière de recherche et de développement pour les producteurs agricoles • Exiger qu'une proportion précise des budgets nationaux dédiés aux programmes d'approvisionnement alimentaire soit consacrée aux aliments achetés dans des exploitations agricoles familiales • Accroître la diversification des cultures • Mettre en place des mesures incitatives pour protéger la biodiversité agricole locale • Mettre en place des réglementations et des protocoles de transformation pour garantir que les produits alimentaires sont fabriqués, transportés, préparés et stockés de manière à réduire au mieux le risque de maladies d'origine alimentaire • Mettre en place des réglementations et des protocoles de transformation pour réduire au maximum les pertes de nutriments et le gaspillage d'aliments périssables pendant la transformation, le stockage et la distribution • Adopter des réglementations en matière d'eau et d'assainissement pour la fabrication et la préparation des produits alimentaires • Mettre en place des réglementations et des pratiques visant à réduire au maximum les résidus de pesticide dans les produits alimentaires transformés • Collaborer avec l'industrie alimentaire pour améliorer les ingrédients fournis dans le cadre de la fabrication des produits alimentaires ou du secteur alimentaire informel • Mettre en place des mesures incitatives en matière de recherche et de développement pour les fabricants de produits alimentaires • Mettre en place un programme d'éducation à la sécurité alimentaire et des normes de certification pour les entreprises et les travailleurs du secteur alimentaire • Améliorer le profil nutritionnel des produits au moyen d'une reformulation ou d'une fortification

Environnement alimentaire

- Mettre en place ou respecter des limites nutritionnelles obligatoires concernant la composition pour des ingrédients tels que le sel, les graisses saturées, les graisses trans et les sucres ajoutés dans les produits alimentaires emballés, d'après les recommandations gouvernementales ou les bonnes pratiques internationales
- Mettre en place l'iodation obligatoire du sel au niveau national
- Fortifier les produits alimentaires de base en vitamine A
- Adhérer à un pacte de responsabilité des entreprises alimentaires qui promeut des progrès dans des domaines tels que la création d'une demande, la qualité des produits, la main-d'œuvre, la chaîne d'approvisionnement et le respect des Principes d'engagement du Sommet de la Nutrition pour la Croissance (N4G)
- Adhérer à un pacte nutritionnel pour la main-d'œuvre qui comprend des éléments tels que l'accès à une alimentation nutritive et abordable, l'information nutritionnelle, les installations d'allaitement maternel et les vérifications du bien-être.
- Mettre en place des normes d'approvisionnement pour optimiser la disponibilité d'aliments sains et réduire au maximum la disponibilité d'aliments non sains dans les institutions publiques, les écoles, les cafétérias des lieux de travail et les événements avec traiteur
- Mettre en œuvre des normes alimentaires (par exemple, sur les sucres ajoutés, le sel et les graisses saturées) concernant les repas sains servis dans les institutions publiques, les écoles et les lieux de travail
- Mettre en place un étiquetage alimentaire interprétatif (par exemple, un code couleur) pour fournir des informations liées au caractère sain relatif des aliments disponibles dans les institutions publiques, les écoles, les cafétérias des lieux de travail et les événements avec traiteur
- Mettre en œuvre des normes de placement de produits pour réduire au maximum la visibilité des aliments et des boissons non sains dans les institutions publiques, les écoles et les lieux de travail (par exemple, retirer les produits non sains des caisses)
- Mettre en place des normes de publicité visant à réduire au maximum la promotion d'aliments et de boissons non sains, tels que les boissons sucrées, dans les institutions publiques, les écoles et les lieux de travail
- Interdire les distributeurs automatiques dans les institutions publiques et les écoles
- Mettre en place des normes d'approvisionnement pour les distributeurs automatiques
- Mettre en place un étiquetage alimentaire interprétatif (par exemple, un code couleur) pour fournir des informations liées au caractère sain relatif des aliments disponibles dans les distributeurs automatiques

- Fournir des fruits et des légumes aux élèves des écoles ou aux employés des lieux de travail, sans frais ou à moindre frais
- Installer des fontaines à eau dans les écoles/les lieux de travail pour fournir un approvisionnement en eau gratuit
- Mettre en place des programmes agricoles/de jardinage dans les écoles
- Fournir des repas scolaires sains gratuits aux élèves en général ou aux élèves issus de familles à revenu faible
- Subventionner des aliments et des boissons (ou des repas) sains vendus dans les institutions publiques, les écoles et les lieux de travail
- Mettre en place un étiquetage nutritionnel quantitatif (par exemple, lié à la teneur en sodium ou en sucres ajoutés) ou interprétatif (par exemple, un code couleur) dans les restaurants, par exemple sur les menus physiques ou en ligne
- Mettre en œuvre des politiques de soutien à l'allaitement pour les employées qui allaitent
- Mettre en place des restrictions de zonage concernant les restaurants de fast-food en général ou autour des écoles
- Mettre en œuvre des programmes d'amélioration de la nutrition sur le lieu de travail (par exemple, repas sains, éducation) comprenant des évaluations de l'état nutritionnel
- Adopter une loi sur l'affichage obligatoire des informations nutritionnelles, y compris les calories et les principaux nutriments, sur les produits alimentaires pré-emballés
- Adopter une loi sur l'affichage obligatoire de tableaux nutritionnels interprétatifs sur le devant de l'emballage pour les produits alimentaires pré-emballés
- Introduire des réglementations concernant l'utilisation d'allégations sanitaires et nutritionnelles sur les produits alimentaires pré-emballés
- Mettre en œuvre des normes de placement de produits pour réduire au maximum la visibilité des aliments et des boissons non sains dans les commerces de vente au détail (par exemple, retirer les produits non sains des caisses)
- Prendre des mesures incitatives en faveur de la disponibilité des marchés alimentaires dans les déserts alimentaires et étendre celle-ci
- Prendre des mesures incitatives en faveur de la disponibilité des marchés agricoles et des marchands mobiles de produits frais et étendre celle-ci
- Mettre en place des taxes fondées sur la teneur en sucre pour les boissons sucrées afin d'encourager l'industrie à reformuler ses produits
- Fixer un prix fixe ou un plafond pour les produits alimentaires sains
- Élaborer et mettre en place des directives limitant la publicité dans les magasins, dans la rue ou en ligne ciblant les enfants concernant des aliments et des boissons qui ne répondent pas aux normes nutritionnelles

Connaissances des consommateurs

- Mettre en place des programmes de transferts alimentaires en nature pour les groupes de population vulnérables (par exemple, les réfugiés, les sans-abri)
- Fournir des bons alimentaires fondés sur le revenu ou d'autres conditions
- Créer des soupes populaires communautaires pour les groupes de population vulnérables (par exemple, les réfugiés, les sans-abris, les personnes sans emploi)
- Intégrer des programmes d'aide alimentaire dans les soins de santé pour les groupes à revenu faible et autres groupes vulnérables
- Augmenter les revenus pour améliorer l'accès à des aliments sains et nutritifs.
- Diffuser des campagnes de sensibilisation dans les médias de masse et sur les réseaux sociaux concernant l'importance d'une alimentation saine
- Publier des directives relatives au régime alimentaire
- Intégrer la nutrition dans le programme scolaire
- Organiser des séminaires gratuits pour les travailleurs en lien avec la nutrition et les compétences de cuisine
- Dispenser une formation en matière de cuisine et de production d'aliments aux jeunes et aux groupes vulnérables
- Mettre en place des programmes d'éducation nutritionnelle dans les lieux de travail
- Mettre en place des programmes de sensibilisation aux bienfaits de l'allaitement maternel exclusif, au moment de la mise au sein, à la fréquence de l'allaitement maternel, à l'introduction opportune d'aliments complémentaires de qualité, à la fréquence minimale des repas et aux régimes alimentaires minimaux acceptables
- Élaborer une politique multisectorielle relative à l'allaitement maternel en conformité avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel
- Créer un programme de soutien pour les mères allaitantes qui travaillent.

Services de prise en charge nutritionnelle

- Créer des programmes de repas médicalement adaptés pour les patients à haut risque en situation d'insécurité alimentaire qui présentent des maladies chroniques complexes
- Créer des programmes de prescription de produits frais (fruits et légumes) pour les patients
- Intégrer des interventions relatives au mode de vie axées sur les régimes alimentaires et l'activité physique, mises en œuvre par des équipes pluridisciplinaires
- Fournir des conseils nutritionnels pendant la grossesse et la petite enfance
- Fournir des conseils en matière d'allaitement maternel
- Mettre en œuvre les « Dix étapes pour un allaitement réussi » dans les établissements de santé pour les mères et les nouveau-nés
- Fournir des conseils nutritionnels en matière d'obésité
- Fournir des conseils nutritionnels à distance (par téléphone ou en ligne) pour sortir les services nutritionnels du contexte hospitalier et atteindre des communautés isolées ou difficiles d'accès
- Fixer un nombre minimal de consultations prénatales
- Fournir aux femmes enceintes une supplémentation en fer, en acide folique ou en autres micronutriments
- Fournir des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour l'alimentation d'urgence des enfants souffrant de malnutrition
- Fournir des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour les personnes souffrant de malnutrition aiguë sévère
- Mettre en place un programme de supplémentation en vitamine A pour soigner la diarrhée chez l'enfant
- Mettre en place un programme de supplémentation en vitamine A pour prévenir la mortalité chez les enfants âgés de 6 à 59 mois
- Introduire une supplémentation en nutriments pour les personnes âgées
- Intégrer les Mesures nutritionnelles essentielles de l'OMS dans une offre de services de nutrition essentiels dans le cadre des plans de santé nationaux et des feuilles de route en vue de la couverture sanitaire universelle
- Fournir une assistance technique pour soutenir une approche complète dirigée par les pays de la couverture sanitaire universelle et de la planification et de la prestation des services de santé qui intègre les mesures nutritionnelles essentielles
- Fournir une assistance technique pour faire en sorte que Gavi et le Fonds mondial financent des propositions visant à mettre en place des mesures nutritionnelles essentielles intégrées dans les plans de santé nationaux
- Élaborer et actualiser des directives normatives et autres biens publics mondiaux pour soutenir une approche complète de la couverture sanitaire universelle qui intègre des mesures nutritionnelles essentielles
- Soutenir la production de recherches et de données factuelles, la surveillance, l'analyse et l'exploitation des capacités en matière

de données pour aider les pays à suivre une trajectoire fondée sur des données factuelles en vue d'adopter une approche complète de la couverture sanitaire universelle qui intègre des mesures nutritionnelles essentielles

- Veiller à ce que les plans de nutrition nationaux et multisectoriels soient alignés sur les plans nationaux relatifs à la couverture sanitaire universelle
- Renforcer la coordination et la cohérence interinstitutionnelles au moyen du Plan d'action mondial ODD3+ afin de garantir l'adoption d'une démarche commune pour soutenir une approche complète dirigée par les pays de la couverture sanitaire universelle qui intègre des mesures nutritionnelles essentielles
- Mettre en place des programmes de transferts monétaires (par exemple, remise directe d'espèces en mains propres ou d'enveloppes d'espèces, agents de transferts d'espèces, comptes chez des institutions financières, systèmes bancaires mobiles, cartes connectées, chèques et transferts d'argent mobile) pour accéder à des programmes de prise en charge nutritionnelle
- Mettre en place un régime d'assurance maladie qui intègre des mesures nutritionnelles essentielles
- Étendre la couverture effective des mesures nutritionnelles essentielles par l'intermédiaire du système de santé, en mettant l'accent sur les plus défavorisés
- Élaborer des systèmes de mesure et de remboursement de qualité qui récompensent l'engagement communautaire visant à remédier aux causes en amont de la mauvaise santé
- Soutenir la création d'une demande communautaire de mesures nutritionnelles essentielles dans le cadre des plateformes de prestation de services de santé.

Impact

SOUS-CATÉGORIE D' ACTIONS	EXEMPLES D' ACTIONS EN MATIERE DE NUTRITION AUXQUELLES LES PARTIES PRENANTES PEUVENT S' ENGAGER :
Régime alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de la prévalence de la mise au sein précoce de X % à Y % de nourrissons • Hausse de la prévalence de l'allaitement maternel exclusif des nourrissons âgés de 0 à 5 mois de X % à Y % • Hausse de la prévalence de l'introduction d'aliments solides, semi-solides ou mous dans l'alimentation des nourrissons âgés de 6 à 8 mois de X % à Y % • Hausse de la prévalence de l'allaitement maternel continu de X % à Y % chez les nourrissons âgés de 1 an • Hausse de la prévalence de l'allaitement maternel continu de X % à Y % chez les nourrissons âgés de 2 ans

**Sécurité alimentaire
et nutritionnelle**

- Hausse de la prévalence de la diversité alimentaire minimale de X % à Y % chez les enfants de moins de 2 ans
- Hausse de la prévalence des enfants de moins de 2 ans qui reçoivent au moins trois repas par jour de X % à Y %
- Hausse de la prévalence du minimum alimentaire acceptable de X % à Y % chez les enfants de moins de 2 ans
- Hausse de la consommation de fruits au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Hausse de la consommation de légumes sans amidon au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Hausse de la consommation de céréales complètes au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la consommation de viande transformée au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la consommation de boissons sucrées au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Hausse de la consommation de fibres au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Hausse de la consommation d'acides gras riches en oméga 3 au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la consommation de graisses trans au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la consommation de sucres ajoutés au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Hausse de la consommation de calcium au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Hausse de la consommation de sodium au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Amélioration du score de diversité alimentaire moyen au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Amélioration du score de qualité alimentaire moyen au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Amélioration du score de diversité alimentaire minimale moyen chez les femmes.
- Baisse de la prévalence de la sous-alimentation au sein de la population de X % à Y %
- Baisse de la prévalence de la pauvreté alimentaire critique au sein de la population de X % à Y %
- Amélioration des mesures de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue
- Hausse de la disponibilité des fruits et des légumes au niveau des ménages
- Hausse de la disponibilité d'aliments sains, tels que les fruits et les légumes, en mettant l'accent sur les populations à revenu faible
- Réduction du coût d'une alimentation saine.

Sous-alimentation

- Baisse de la prévalence de l'anémie de X % à Y % chez les femmes enceintes
- Baisse de la prévalence de l'anémie de X % à Y % chez les femmes non enceintes
- Baisse de la prévalence de l'anémie de X % à Y % chez toutes les femmes en âge de procréer
- Baisse de la prévalence de l'anémie de X % à Y % chez les enfants âgés de 6 à 59 mois
- Baisse de la prévalence de l'anémie de X % à Y % chez les adolescents (âgés de 13 à 19 ans)
- Baisse de la prévalence de l'anémie de X % à Y % chez les personnes âgées
- Baisse de la prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance de X % à Y %
- Baisse de la prévalence du retard de croissance de X % à Y % chez les enfants de moins de 5 ans
- Baisse de la prévalence de l'émaciation de X % à Y % chez les enfants de moins de 5 ans
- Baisse de la prévalence de l'émaciation sévère de X % à Y % chez les enfants de moins de 5 ans
- Baisse de la prévalence de l'insuffisance pondérale de X % à Y % chez les enfants de moins de 5 ans
- Baisse de la prévalence de l'insuffisance pondérale de X % à Y % chez les enfants âgés de 5 ans et plus ou chez les adolescents
- Baisse de la prévalence de l'insuffisance pondérale de X % à Y % chez les adultes en général ou des groupes de population spécifiques (par exemple, les sans-abri)
- Baisse de la prévalence des carences en vitamine A de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en vitamine D de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en vitamine B1 de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en vitamine B2 de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en vitamine B3 de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en acide folique de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en vitamine B12 de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)

**Obésité et MNT liées
au régime
alimentaire**

- Baisse de la prévalence des carences en calcium de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en fer de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en zinc de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des carences en iode de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques).
- Baisse de la prévalence du surpoids de X % à Y % chez les enfants de moins de 5 ans
- Baisse de la prévalence de l'obésité de X % à Y % chez les enfants de moins de 5 ans
- Baisse de la prévalence du surpoids de X % à Y % chez les enfants et les adolescents âgés de 5 à 19 ans
- Baisse de la prévalence de l'obésité de X % à Y % chez les enfants et les adolescents âgés de 5 à 19 ans
- Baisse de la prévalence du surpoids de X % à Y % chez les adultes (âgés de plus de 19 ans)
- Baisse de la prévalence de l'obésité de X % à Y % chez les adultes (âgés de plus de 19 ans)
- Baisse de la prévalence ou de l'incidence du diabète de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence ou de l'incidence des maladies cardiovasculaires de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence de l'hypertension artérielle de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des niveaux de cholestérol LDL élevés de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques)
- Baisse de la prévalence des niveaux de triglycérides élevés de X % à Y % au sein de la population totale (ou de groupes de population spécifiques).

Caractère SMART et Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

La nécessité de prendre des engagements SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis) est reconnue depuis longtemps par la communauté mondiale de la nutrition. Cependant, des critères clairs, des principes communs et des orientations concrètes pour soutenir la formulation, l'évaluation et le suivi des engagements nutritionnels SMART faisaient défaut. En effet, le caractère SMART n'avait pas été formellement conceptualisé ni quantifié, limitant à la fois l'évaluation des divers engagements et le partage de conseils pratiques sur la manière d'améliorer les engagements.

En réponse à ce besoin, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a établi des critères clairs et des méthodes complètes pour définir, favoriser, évaluer le caractère SMART des engagements en matière de nutrition et en rendre compte publiquement. Plus particulièrement, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a permis de :

- **Définir** le caractère SMART des engagements nutritionnels en identifiant les principes et les critères (20 ingrédients SMART) requis pour que les engagements soient considérés comme SMART.
- **Favoriser** la formulation et l'enregistrement d'engagements SMART en élaborant les Formulaires d'inscription et d'enregistrement des engagements (voir le processus d'Élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements du cadre de Responsabilité en matière de nutrition). Ces formulaires comprennent des champs de données obligatoires et standardisés (pour les 20 ingrédients SMART) qui soutiennent la formulation d'engagements SMART.
- **Évaluer** le caractère SMART des engagements en matière de nutrition, en élaborant l'Indice SMART des actions en matière de nutrition. Cet Indice classe le caractère SMART des engagements nutritionnels en quatre niveaux (Élevé, Moyen supérieur, Moyen inférieur, Faible) selon trois critères de performance :
 - **Score SMART** : système de notation élaboré par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale qui évalue si tous les ingrédients SMART ont été fournis et clairement décrits.
 - **Traçabilité** : indique si les principaux ingrédients nécessaires pour assurer la traçabilité d'un but d'engagement ont été fournis et sont clairement définis.

-
- **Exhaustivité** : indique le nombre d'ingrédients pour lesquels l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale doit demander des clarifications à l'auteur de l'engagement.
 - **Publier des rapports** sur le caractère SMART des engagements en matière de nutrition sur l'Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale vise en outre à aider les parties prenantes à améliorer le caractère SMART de leurs engagements enregistrés, en vérifiant avec elles les données autodéclarées. Les améliorations apportées à chacun des critères de performance peuvent ainsi se traduire par des améliorations du classement général du caractère SMART.

Le caractère SMART des engagements en matière de nutrition

Introduction

Comme souligné par le Rapport sur la Nutrition Mondiale, les engagements SMART (c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement limités) en matière de nutrition garantissent le centrage et la responsabilité concernant les actions en faveur de la nutrition⁹⁰. Dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, les gouvernements sont encouragés à fixer des objectifs SMART pour parvenir à des changements efficaces et durables, ainsi qu'à améliorer les cibles mondiales de nutrition dont l'échéance était initialement fixée en 2025⁹¹ et qui ont récemment été prolongées jusqu'en 2030⁹². La nécessité d'engagements SMART en matière de nutrition pouvant faire l'objet d'un suivi est mise en avant depuis longtemps en tant qu'élément indispensable pour suivre les impacts qui en résultent et en rendre compte⁹³, et ce critère est de plus en plus considéré comme essentiel aux fins de la responsabilité⁹⁴. Les critères SMART sont déjà utilisés pour qualifier les engagements dans d'autres contextes⁹⁵. Pourtant, leur inclusion en tant que critères de qualification dans le contexte de la nutrition, et en particulier pour les engagements pris pendant l'Année d'action pour la nutrition, est inédite⁹⁶.

Le but principal du Cadre mondial indépendant de responsabilité en matière de nutrition consiste à garantir que tous les engagements en matière de nutrition pris pendant l'Année d'action pour la nutrition et au-delà sont SMART. Ce chapitre présente les mesures de qualification des engagements en matière de nutrition, en mettant l'accent sur la définition et l'évaluation du caractère SMART.

Définir des engagements SMART en matière de nutrition

Les critères SMART servent à élaborer des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement limités



À l'origine, les critères SMART ont été élaborés en tant qu'outil servant à formuler des objectifs de management efficaces⁹⁷. Désormais, les décideurs s'en servent de plus en plus souvent pour identifier plus facilement ce que les programmes entendent réaliser⁹⁸. L'application des critères SMART à la formulation des engagements en matière de nutrition permet de faire en sorte que le type d'engagement (financement, politiques ou impact), ses objectifs et ses résultats escomptés soient clairement énoncés. Ainsi, il est plus facile de classer et de suivre les engagements et l'on peut mesurer leur impact et démontrer leur efficacité⁹⁹.

Notre approche de la définition et de l'évaluation des engagements SMART en matière de nutrition s'appuie sur nos précédents travaux (le [Rapport sur la Nutrition Mondiale de 2016](#), le guide d'enregistrement des engagements N4G) et vient les approfondir. Afin de faciliter la formulation et l'évaluation d'engagements SMART, nous avons identifié un ensemble d'ingrédients (définis comme les caractéristiques individuelles qui décrivent chacun des aspects SMART) et nous les avons assignés à chacun des cinq aspects SMART, comme indiqué dans les sections qui suivent. Ces ingrédients sont à la base du [formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#), et sont recensés par des champs de données standardisés afin de garantir la cohérence et la transparence des rapports (voir le [guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#)).

Les critères suivants servent à déterminer si les engagements en matière de nutrition sont SMART :

Spécifique

Chaque engagement doit préciser un ou plusieurs buts mesurables spécifiques, afin qu'il puisse faire l'objet d'un suivi¹⁰⁰. Chaque objectif doit définir ce que la partie prenante responsable s'engage à réaliser. Les objectifs doivent être liés à la nutrition (soit spécifiques, soit sensibles à la nutrition), par exemple : réduire le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, investir un certain montant dans des interventions sensibles à la nutrition et, en particulier, dans les secteurs de la santé et de l'agriculture ; ou créer un organisme de réglementation pour la nutrition. Les buts mesurables servent à suivre et évaluer l'état d'avancement de l'engagement. Ils doivent être compatibles avec les priorités spécifiques du contexte (nationales, sectorielles ou institutionnelles, par exemple) et doivent répondre aux besoins du contexte, notamment en précisant le plan d'action, la couverture géographique et la population cible.

L'aspect « spécifique » identifie et définit les ingrédients suivants de l'engagement :

1. La **partie prenante** responsable de la réalisation de l'engagement et de la communication des progrès réalisés chaque année, y compris le **groupe de parties prenantes** (gouvernement, donateur, secteur privé, organisation de la société civile, etc.) qui la décrit le mieux. En cas d'engagement conjoint pris au nom de plusieurs parties prenantes, le nom de chacune des parties prenantes supplémentaires doit être indiqué.
2. Le **nombre de buts mesurables** associés à l'engagement et leur **description**.
3. Le **type** (catégorie d'actions) de chaque objectif. Les engagements « nutrition pour la croissance » (N4G) seront classés en fonction des types introduits dans le guide sur la formulation d'engagement N4G¹⁰¹, et reclassés au moyen du système de classification complet des actions relatives à la nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale introduit à la page [Le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition](#).
4. Le **plan d'action** qui doit être suivi pour atteindre chaque objectif. Le plan d'action constitue la « feuille de route » en vue d'atteindre l'objectif de l'engagement et de garantir l'identification des possibles écueils et difficultés¹⁰².
5. La **couverture géographique** de chaque objectif (mondiale, régionale, nationale ou infranationale), y compris toute spécification supplémentaire, par exemple, le nom des zones géographiques couvertes ou un centrage sur des zones géographiques ayant une caractéristique donnée (telle que la forte prévalence d'une forme particulière de malnutrition, ou un faible revenu).
6. La **population ciblée** par chaque objectif, y compris la couverture démographique (échantillon ou pourcentage de la population totale couvert). On peut également préciser si l'approche adoptée pour atteindre la population visée varie en fonction de ses principales caractéristiques démographiques, par exemple, l'âge, le genre, le revenu, le lieu de résidence, l'appartenance ethnique, le niveau d'études ou le handicap.

Mesurable

Chaque engagement devrait préciser clairement les indicateurs à utiliser pour mesurer les progrès accomplis, en tenant compte des cadres d'indicateurs établis disponibles et en s'appuyant sur eux si approprié. Les indicateurs

quantifiables sont toujours plus faciles à suivre et devraient indiquer le seuil de référence et le niveau cible, ainsi que tout objectif intermédiaire dans la mesure du possible et lorsque le contexte s'y prête. Il faut également indiquer si les indicateurs feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre des systèmes d'information nationaux (par exemple, des enquêtes).

L'aspect « mesurable » identifie et définit les ingrédients suivants de l'engagement :

1. Le principal **indicateur** utilisé pour mesurer l'objectif de l'engagement ainsi qu'évaluer et communiquer les progrès réalisés, y compris son unité (le cas échéant).
2. Le **niveau de référence** (en utilisant la même unité que pour l'indicateur) de l'indicateur et l'année de référence (par exemple, en s'appuyant sur une enquête). L'année de référence doit se rapprocher autant que possible de l'année de début de la période couverte par l'engagement (voir l'aspect « limité dans le temps » ci-après).
3. Les **objectifs intermédiaires**, en précisant s'il est prévu d'atteindre de tels objectifs pendant la période couverte par l'engagement et en indiquant le niveau intermédiaire (en utilisant la même unité que pour l'indicateur) et l'année où ils devraient être atteints.
4. Le **niveau cible** (en utilisant la même unité que pour l'indicateur) de l'indicateur à atteindre avant la fin de la période couverte par l'engagement (voir l'aspect « limité dans le temps » ci-après).
5. Le **plan de suivi et évaluation**, qui décrit le plan pertinent qui servira à collecter des données sur l'indicateur et à mesurer les progrès accomplis. Par exemple, on peut évaluer régulièrement la consommation de fruits et légumes (en grammes par jour) au moyen d'enquêtes nationales sur l'alimentation, ou la prévalence du retard de croissance au moyen d'enquêtes démographiques et de santé ou d'autres bases de données ou enquêtes.
6. Le **mécanisme de communication de l'information**, qui précise si la partie prenante a l'intention de rendre compte de l'avancement de l'objectif à un mécanisme de suivi/responsabilité autre que l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Cet ingrédient ne sert pas tant à évaluer et qualifier le caractère SMART qu'à comprendre les exigences de rapport et à tenter de réduire au maximum le fardeau lié à l'établissement des rapports et à la responsabilité au fil du temps, en visant à se coordonner avec d'autres mécanismes de communication de l'information.

Réalisable

Les engagements devraient, au minimum, concorder avec les avancées enregistrées par le passé. Ils devraient être aussi ambitieux que possible, tout en tenant compte des limites de ce qui peut être fait dans un délai réaliste et avec les coûts raisonnables associés. Le caractère réalisable tient compte de la disponibilité des ressources financières nécessaires pour couvrir les coûts associés et identifier le mécanisme de financement et le donateur. Il peut également être évalué en comparant les objectifs de l'engagement avec les niveaux des cibles mondiales de nutrition, si pertinent et approprié (cette évaluation sera réalisée par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale).

L'aspect « réalisable » identifie et définit les ingrédients suivants de l'engagement :

1. Le **total estimé des coûts** associés à la mise en œuvre de l'engagement, si connus, en intégrant les ressources humaines, l'équipement et les infrastructures.
2. Les **ressources financières**, qui identifient le mécanisme de financement (à savoir privé, public ou interne/autofinancement) utilisé pour couvrir les coûts totaux, en précisant le donateur (nom de l'organisation) et la mesure dans laquelle ces ressources ont été obtenues (par exemple, montant absolu obtenu ou pleinement/partiellement obtenu si le montant exact obtenu n'est pas connu).

Pertinent

Les engagements doivent correspondre aux priorités nutritionnelles et aux difficultés propres au contexte (aux niveaux national, régional ou mondial) ainsi qu'à la population cible. Ces problèmes peuvent inclure des goulots d'étranglement dans certains secteurs, tels qu'un personnel de santé limité et la nécessité de s'aligner sur des priorités nationales plus vastes. Le caractère pertinent tient également compte d'un éventuel alignement sur les cibles mondiales de nutrition et des liens avec des événements clés, tels que le Sommet N4G. Il peut tenir compte de tout autre défi mondial de santé publique majeur, par exemple si un objectif donné de l'engagement a été élaboré pour traiter les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur la nutrition.

L'aspect « pertinent » identifie et définit les ingrédients suivants de l'engagement :

1. Les **cibles mondiales de nutrition** sur lesquelles l'engagement est aligné (nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant¹⁰³ et maladies non transmissibles liées au régime alimentaire¹⁰⁴).
2. Les **exigences** auxquelles l'engagement doit répondre pour se qualifier, qui peuvent varier en fonction de l'événement auquel il est lié¹⁰⁵. Par exemple, pour se qualifier en tant qu'engagement N4G, en plus d'être SMART et d'accepter de rendre compte chaque année des progrès accomplis à l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale, l'engagement doit être conforme aux priorités nationales et aux principes d'engagement du Sommet N4G¹⁰⁶. Parmi ces exigences, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale vérifiera le caractère SMART autodéclaré, ce qui sera facilité par le formulaire d'enregistrement standardisé et complet. Le but consiste à collaborer avec les parties prenantes afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour considérer l'engagement comme SMART. Par ailleurs, dans le cadre du Sommet N4G, l'Access to Nutrition Initiative (ATNI)¹⁰⁷ vérifiera la conformité des fabricants de substituts du lait maternel avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel d'ici à 2030, tant au niveau des politiques que des pratiques. Le calendrier d'enregistrement et de vérification des engagements N4G avant et après le sommet est le suivant¹⁰⁸ :
 - **31 octobre 2021** : Première date limite d'enregistrement des engagements
 - Vérification initiale effectuée par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale (groupe de parties prenantes, type d'engagement, domaine thématique, etc.).
 - Vérification effectuée par l'ATNI (conformité avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel).
 - **15 novembre (à confirmer) 2021** : Publication d'une synthèse des engagements enregistrés (jusqu'au 31 octobre).
 - **7–8 décembre 2021** : Date limite d'enregistrement des engagements et publication d'une synthèse actualisée des engagements (jusqu'au 8 décembre).
 - Après le Sommet N4G de Tokyo, la vérification complète (notamment du caractère SMART) et l'analyse de l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale commenceront.
3. Le **domaine thématique** de l'engagement¹⁰⁹, s'il correspond à un engagement N4G.

4. La **riposte à la COVID-19**, qui détermine si l'un des objectifs de l'engagement a été élaboré pour traiter les impacts de la COVID-19 sur la nutrition. Cet ingrédient n'est pas tant utilisé pour évaluer et qualifier le caractère SMART que pour préciser le contexte des objectifs liés à la nutrition élaborés en réponse à la pandémie de la COVID-19.

Limité dans le temps

Idéalement, les engagements devraient être assortis de délais de réalisation réalistes, certains plus longs et d'autres plus courts. Dans tous les cas, les engagements devraient préciser des étapes clés à atteindre selon cet échéancier réaliste.

L'aspect « limité dans le temps » identifie et définit les ingrédients suivants de l'engagement :

1. La **période couverte par l'engagement**, en précisant les dates de début et de fin de la période.

Exemples d'engagements SMART en matière de nutrition

Dans cette section, vous trouverez des exemples d'engagements SMART en matière de nutrition englobant toutes les catégories d'actions présentées dans le système de classification des actions relatives à la nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale (voir la page [Le système de classification des actions en matière de nutrition](#)).

CATEGORIE D'ACTION EN MATIERE DE NUTRITION	SOUS-CATEGORIE D'ACTION EN MATIERE DE NUTRITION	EXEMPLE D'ENGAGEMENT SMART VISANT A LUTTER CONTRE LES REGIMES ALIMENTAIRES DE MAUVAISE QUALITE ET TOUTES LES FORMES DE MALNUTRITION :
Actions propices	Gouvernance	[Nom de l'organisation] s'engage à accroître le nombre de ses membres entre janvier 2022 et décembre 2025 et à rallier davantage de pays à ses efforts collaboratifs internationaux visant à accélérer l'action en matière de nutrition dans [région du monde]. [Nom de l'organisation] atteindra ce résultat en élargissant son réseau et en organisant des événements pertinents pour atteindre plusieurs gouvernements. Les progrès seront évalués tous

		<p>les ans grâce au système de suivi interne de l'organisation et en communiquant le nombre de pays qui ont rejoint l'effort collaboratif. Un montant total de 500 000 dollars US a été obtenu pour atteindre cet objectif ; 40 % de ce montant a été obtenu grâce à un financement public de la part des gouvernements de/du/de la/des [pays 1] et [pays 2] et 60 % grâce à un financement privé de [organisation donatrice].</p>
	Financement	<p>[Entre 2022 et 2030, [organisation donatrice] investira 1,2 milliard de dollars US dans des programmes spécifiques et sensibles à la nutrition. Sur ce montant, 500 millions de dollars US seront consacrés à des interventions spécifiques à la nutrition. Ce montant comprend un engagement de 100 millions de dollars US en complément de nos dépenses de 2020 en faveur de la nutrition et en vue d'atteindre l'objectif du Sommet N4G. Notre investissement dans des programmes agricoles sensibles à la nutrition totalisera 300 millions de dollars US entre mars 2022 et juillet 2030, dont 230 millions de dollars US viennent en complément de nos dépenses de 2020. Notre investissement dans des programmes de prestation de services de santé sensibles à la nutrition totalisera 400 millions de dollars US entre mars 2022 et juillet 2030, dont 200 millions de dollars US viennent en complément de nos dépenses de 2020. Les progrès accomplis en vue de la réalisation de chacun des trois objectifs seront communiqués tous les ans en tant que décaissement en dollars US au moyen de nos systèmes de suivi internes.</p>
	Modalités opérationnelles	<p>Le gouvernement de/du/des/d' [pays] s'engage à ce que tous les agents de santé du pays (estimés à 30 000 personnes) soient correctement formés à la prestation intégrée d'interventions de nutrition tout au long de la vie d'ici à décembre 2028 et qu'ils bénéficient à cette fin d'une supervision et d'un encadrement intégrés qui renforcent les capacités à mettre en œuvre des interventions de nutrition tout au long de la vie, et à ce qu'ils reçoivent le certificat pertinent après des examens écrits. Les progrès seront évalués tous les ans au moyen des registres nationaux pour recenser le nombre d'agents de santé qui ont réussi l'examen écrit. Les coûts totaux ont été estimés à 300 000 dollars US, dont 60 % ont déjà été obtenus grâce à un financement privé de [organisation donatrice].</p>
	Recherche, suivi et données	<p>Le ministère de la Santé de [pays] s'engage à concevoir et à mettre en œuvre, à partir de 2024 et de manière bisannuelle jusqu'en 2030, une enquête nationale sur la nutrition visant à suivre les apports alimentaires et l'état nutritionnel de la population totale. Les progrès seront évalués tous les ans en communiquant l'état de la préparation et de la mise en œuvre de l'enquête. Les coûts totaux estimés s'élèvent à</p>

Actions politiques	Environnement alimentaire	<p>10 millions de dollars US. À ce jour, 30 % de ce montant a été obtenu grâce à un financement du gouvernement donateur de [pays].</p> <p>[Entreprise du secteur privé] s'engage à ce que, de janvier 2022 à décembre 2028, 95 % de ses confiseries emballées ne contiennent pas plus de 22 g de sucre total et 250 kilocalories par portion. Cet objectif sera atteint en reformulant ces produits et en utilisant des ingrédients de substitution. Ces produits ciblent un milliard de consommateurs par an dans le monde entier. Les progrès seront évalués en suivant le profil nutritionnel de toutes les confiseries de l'organisation et en communiquant le pourcentage de confiseries qui ont atteint l'objectif. Les coûts totaux estimés s'élevant à 500 millions de dollars US sont entièrement couverts par un autofinancement.</p>
Actions à impact	Régime alimentaire	<p>Le service de nutrition de [pays] s'engage à réduire l'apport en sucres ajoutés de la population totale de 16 % d'énergie à moins de 10 % d'énergie entre janvier 2022 et décembre 2029, en réalisant au moins la moitié de cette réduction au cours des cinq premières années. Cet objectif sera atteint en mettant en œuvre une catégorie obligatoire relative aux « sucres ajoutés spécifiques » dans les objectifs de reformulation des produits alimentaires et des boissons emballés dans 15 catégories. Les progrès seront évalués grâce à l'enquête nationale sur la nutrition menée tous les deux ans. Un montant de 5 millions d'euros a été pleinement obtenu par le gouvernement (autofinancement) pour couvrir les coûts associés, partiellement soutenu par une taxe sur les boissons sucrées. La conformité de l'industrie alimentaire sera évaluée au moyen d'un plan rigoureux de suivi et évaluation.</p>

Ces exemples correspondent au Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale (voir la page [Le Système de Classification des Actions relatives à la nutrition](#) pour le détail et les définitions des catégories et sous-catégories d'actions). Vous pouvez télécharger des exemples de formulaires d'enregistrement des engagements remplis en français à la section téléchargements de la page web du [Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) (en anglais).

Indice SMART des actions en matière de nutrition

Introduction

L'Indice SMART des actions en matière de nutrition est un nouveau système de classement qui évalue et communique le caractère SMART des actions engagées en matière de nutrition. Il a été développé par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale en 2022 (Figure 1). Basé sur une méthodologie complète, il relève les défis rencontrés par le passé en fournissant des critères clairs pour prendre des engagements SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis).

Ce nouveau système classe les actions en matière de nutrition selon quatre niveaux SMART : Élevé, Moyen supérieur, Moyen inférieur et Faible. Pour ce faire, il prend en compte trois critères de performance pour chaque but d'engagement : Score SMART, traçabilité et exhaustivité. Tous les engagements enregistrés dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition (NAF) sont évalués à l'aide de l'Indice SMART et les résultats sont publiés sur l'[Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#).

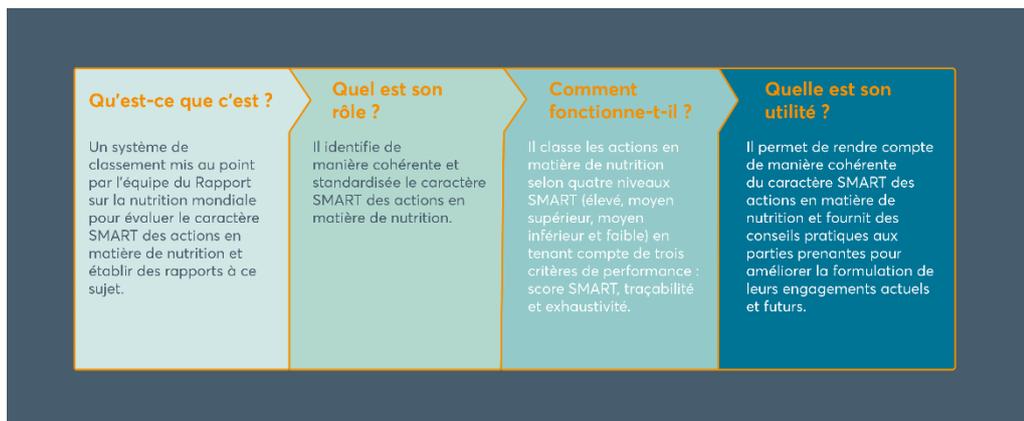
Cette page web présente le fondement et les méthodes employées pour développer l'Indice SMART et son utilisation par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale pour évaluer et communiquer le caractère SMART des engagements.

Indice SMART des actions en matière de nutrition

L'objectif de l'Indice SMART est de fournir une mesure du caractère SMART d'un engagement en matière de nutrition et de mettre en évidence les domaines dans lesquels il est possible d'améliorer sa formulation. Pour les engagements comportant plusieurs buts, chaque but est évalué séparément pour déterminer s'il est SMART.

Figure 1 : Qu'est-ce que l'Indice SMART des actions en matière de nutrition ?

L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a mis au point un nouvel indice permettant d'évaluer et de communiquer le caractère SMART des actions engagées en matière de nutrition.



L'Indice SMART se fonde sur les méthodes du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition de 2021 en ce qui concerne la formulation et l'enregistrement des engagements SMART. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a déjà identifié les « ingrédients » (informations) qu'un engagement en matière de nutrition doit avoir pour être considéré comme SMART.¹¹⁰ Ces ingrédients sont intégrés aux Formulaires d'inscription et d'enregistrement des engagements sous forme de champs obligatoires standardisés¹¹¹. Les méthodes du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition de 2021 ont ainsi conceptualisé le caractère SMART tandis que l'Indice SMART a été élaboré pour quantifier le caractère SMART.

L'Indice SMART évalue la cohérence et l'exhaustivité des informations (ingrédients) fournies pour chaque but d'engagement enregistré. Il ne permet pas d'évaluer l'impact des engagements (par exemple, un engagement peut être SMART, mais avoir un impact limité, et inversement). Les prochaines versions permettront d'évaluer l'impact. L'Indice SMART classe les actions engagées en matière de nutrition selon les quatre niveaux SMART suivants : Élevé, Moyen supérieur, Moyen inférieur et Faible (Figure 2). Ce classement factorise et évalue les trois critères de performance suivants :

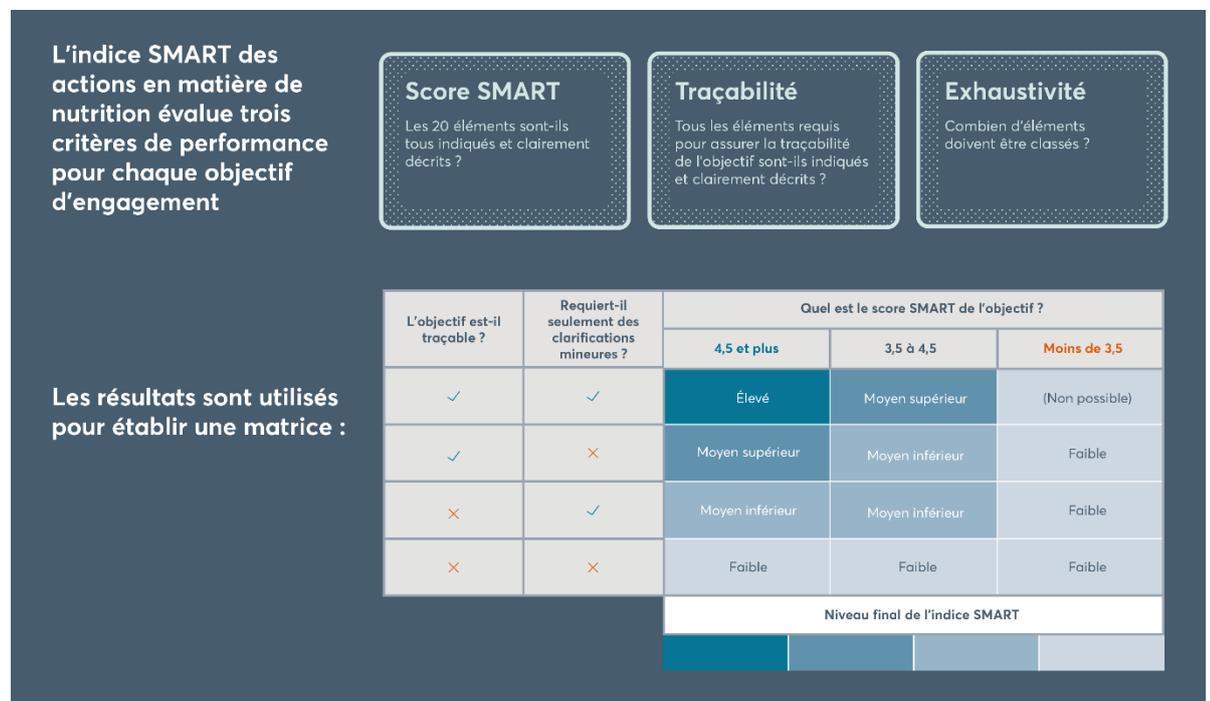
- **Score SMART** : attribue un score numérique compris entre 0 et 5 au caractère SMART d'un but d'engagement donné en tenant compte de chacun des 20 ingrédients. Un score de 5 indique que les 20 ingrédients ont été fournis et sont clairement définis (voir Évaluation du score SMART des engagements en matière de nutrition), et par conséquent que le but est également traçable et clair.

- **Traçabilité** : indique si les principaux ingrédients (S4, M1, M2, M4, T1 et T2) nécessaires pour assurer la traçabilité d'un but d'engagement ont été fournis et sont clairement définis.
- **Exhaustivité** : indique le nombre d'ingrédients pour lesquels le GNR doit demander des clarifications à l'auteur de l'engagement.

L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale évalue le caractère SMART des buts l'engagement lors de leur enregistrement et publie l'Indice SMART ainsi que les critères de performance (score SMART, traçabilité et exhaustivité) sur l'Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. L'objectif est de parvenir à ce que tous les buts atteignent un niveau SMART Élevé grâce au processus de vérification. L'Indice SMART de chaque but sera mis à jour dans l'Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition lors de la réception des clarifications.

Figure 2 : Structure de l'Indice SMART des actions en matière de nutrition.

L'Indice SMART classe le caractère SMART des actions engagées en matière de nutrition selon les quatre niveaux suivants : Élevé, Moyen supérieur, Moyen inférieur et Faible.



Score SMART

Le score SMART global (premier critère de performance de l'Indice SMART) est calculé pour chaque but sur la base des informations fournies dans le Formulaire d'enregistrement des engagements pour chacun des 20 ingrédients (voir [Annexe](#)). L'exhaustivité de chaque ingrédient est évaluée pour obtenir l'un des trois scores suivants : 1 pour les réponses complètes et claires ; 0,5 pour les réponses peu claires ou incohérentes avec d'autres aspects du but d'engagement ; et 0 pour les réponses qui ne fournissent pas le contenu requis. Comme décrit à l'Annexe 2, le score de chaque dimension SMART (**S**pécifique, **M**esurable, **A**tteignable, **R**éaliste, **T**emporellement défini) est calculé, puis les scores individuels sont combinés afin de calculer un score SMART global pour chaque but. Il s'agit d'une valeur numérique comprise entre 0 et 5. En pratique, le score SMART global minimum pour chaque but est de 1,5, compte tenu de la présence de questions obligatoires dans la conception du Formulaire d'enregistrement des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Sur la base de ce score global minimum (1,5) et des plages observées dans l'ensemble de données des engagements enregistrés, le score SMART classe les buts d'engagement en trois groupes :

- **Un score SMART $\geq 4,5$** indique que tous les buts ont obtenu un score supérieur ou égal à 4,5.
- **Un score SMART $< 4,5$ et $\geq 3,5$** indique que tous les buts ont obtenu un score inférieur à 4,5, mais supérieur ou égal à 3,5.
- **Un score SMART $< 3,5$** indique que tous les buts ont obtenu un score inférieur à 3,5.

Traçabilité

La traçabilité est le deuxième critère de performance de l'Indice SMART. Il évalue spécifiquement les six ingrédients utilisés pour déterminer si les progrès accomplis dans la réalisation du but d'engagement peuvent être suivis : S4, M1, M2, M4, T1 et T2.

Pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation d'un engagement, il faut un but mesurable, un indicateur mesurable et une unité de mesure clairs (respectivement S4 et M1). Les niveaux de référence et les niveaux cibles de l'indicateur mesurable (respectivement M2 et M4) sont requis pour calculer le niveau de progrès atteint à un moment donné, et les dates de début et de fin (respectivement T1 et T2) sont nécessaires pour calculer le taux de changement annuel attendu et évaluer si l'engagement a été honoré à la date

prévue. Si tous ces ingrédients obtiennent un score SMART parfait de 1, le but d'engagement est classé comme traçable.

La traçabilité d'un but d'engagement est basée sur le score des ingrédients suivants :

- Traçable : un but est considéré comme traçable si tous les ingrédients S4, M1, M2, M4, T1 et T2 obtiennent un score SMART de 1.
- Non traçable : un but est considéré comme non traçable si tous les ingrédients S4, M1, M2, M4, T1 et T2 obtiennent un score SMART de 0 ou 0,5.

Exhaustivité

L'exhaustivité est le troisième et dernier critère de performance de l'Indice SMART. Il est utilisé pour évaluer l'ampleur des révisions requises afin d'améliorer le caractère SMART d'un but d'engagement donné.

Comme indiqué, le score SMART global (compris entre 0 et 5) est basé sur l'évaluation de 20 ingrédients (voir [Annexe](#)). Pour obtenir un score parfait de 5, les 20 ingrédients doivent tous obtenir un score de 1, indiquant qu'aucune clarification ou révision n'est requise. Un score global inférieur à 5 suggère que des ingrédients SMART spécifiques ont un score de 0 ou 0,5, et que l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale doit donc contacter l'auteur de l'engagement pour clarifier les informations fournies pour ces ingrédients. Plus le score SMART global est faible, plus l'ampleur des révisions requises pour ce but d'engagement est importante, et par conséquent moins ce but est « exhaustif ».

L'ampleur des clarifications requises dépend du nombre d'ingrédients ayant obtenu un score de 0 ou 0,5, indiquant qu'ils nécessitent des révisions. Les clarifications ont été considérées comme mineures lorsqu'un quart ou moins des ingrédients ont obtenu un score de 0 ou 0,5. L'exhaustivité des buts d'engagement est classée comme suit :

- Clarifications **mineures** requises lorsque 25 % ou moins des ingrédients (5 ingrédients ou moins sur 20) obtiennent un score de 0 ou 0,5 ;
- Clarifications **majeures** requises lorsque plus de 25 % des ingrédients (6 ingrédients ou plus sur 20) obtiennent un score de 0 ou 0,5.

Classement du caractère SMART d'une action en matière de nutrition à l'aide de l'Indice

L'Indice SMART évalue chacun des trois critères de performance pour classer les buts d'engagement dans l'un des quatre niveaux à l'aide de la matrice de performance. Le but d'engagement peut être associé à l'un des 12 domaines de performance (sur la base des trois groupes de scores globaux, des deux groupes de traçabilité et des deux groupes d'exhaustivité).

Chaque but est évalué par rapport aux trois critères de performance et est ensuite associé à l'un des 12 domaines de la matrice, classant le caractère SMART des buts d'engagement en quatre catégories : Élevé, Moyen supérieur, Moyen inférieur et Faible. Les engagements dont le caractère SMART est Élevé peuvent être suivis et ne nécessitent que peu ou pas de clarifications.

Amélioration des engagements en matière de nutrition grâce à l'Indice SMART

Le classement SMART inclut également l'affinage et l'amélioration de la formulation du but d'engagement lors des différentes étapes du cycle du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale évalue le caractère SMART des buts d'engagement lors de leur enregistrement (tous les mois) et publie l'Indice SMART dans l'Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. La finalité de tous les processus du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est d'améliorer le caractère SMART des buts d'engagement enregistrés afin qu'ils puissent tous atteindre le classement « Élevé ».

Tous les auteurs d'engagement ont la possibilité d'améliorer le caractère SMART de leurs buts d'engagement lors du processus de vérification. Tous les ingrédients ayant obtenu un score de 0 ou 0,5 seront signalés aux auteurs de l'engagement, qui auront la possibilité de réviser toute information pertinente. Les ingrédients de l'Indice SMART seront ensuite recalculés et l'Indice SMART de chaque but – ainsi que chacun des trois critères de performance – sera mis à jour dans l'Outil de suivi des engagements.

L'amélioration du score de l'un des ingrédients SMART améliorera le score global du but et lui permettra potentiellement de passer dans une catégorie supérieure. Les améliorations apportées aux ingrédients S4, M1, M2, M4, T1 et T2 se refléteront dans le critère de traçabilité et pourront entraîner un mouvement dans la matrice de performance si un but passe de non traçable à traçable. Enfin, selon le nombre de modifications apportées au score des

ingrédients, le critère d'exhaustivité peut changer, entraînant un nouveau mouvement sur la matrice de performance si, par exemple, un but passe du niveau nécessitant des révisions majeures à celui nécessitant des révisions mineures.

Tous les auteurs d'engagement pourront consulter l'Indice SMART de leurs engagements sur l'Outil de suivi du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale espère ainsi susciter un plus grand engagement dans le processus de vérification afin de clarifier les buts d'engagement qui obtiennent un score SMART faible. Une telle approche SMART peut également encourager les auteurs d'engagement à prendre des engagements plus SMART au moment de l'enregistrement de l'engagement, réduisant ainsi la nécessité d'importantes demandes de clarification dans le cadre du processus de vérification.

Évaluation du caractère SMART des engagements en matière de nutrition

Introduction

Le présent document décrit la conception du score SMART, un nouveau système de notation visant à évaluer le caractère SMART des engagements pris dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Le score SMART évalue dans quelle mesure les buts d'engagement enregistrés sont SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis), en analysant si les parties prenantes ont fourni et détaillé clairement toutes les informations requises pour répondre aux cinq dimensions SMART, telles qu'elles ont été définies dans le chapitre consacré au caractère SMART des engagements en matière de nutrition.

Le score SMART fait apparaître les domaines dans lesquels certains engagements peuvent être améliorés et met en avant les cas exemplaires de buts d'engagement SMART. Cet outil aide les parties prenantes à améliorer la formulation de leurs buts d'engagement. Dans sa version actuelle, le score SMART ne permet pas d'évaluer l'impact d'un but d'engagement (par exemple, s'il a une portée mondiale ou nationale, s'il vise l'ensemble de la population ou les employés d'un lieu de travail).

Principaux termes utilisés sur cette page

But d'engagement : un but d'engagement désigne ce que les parties prenantes s'engagent à atteindre. Il sera utilisé pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'engagement. Les buts d'engagement doivent être mesurables et liés à la nutrition, notamment des buts spécifiques et sensibles à la nutrition.

Dimensions : il s'agit des différentes dimensions SMART, à savoir Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini.

Ingrédients : les ingrédients sont des caractéristiques individuelles décrivant chacune des dimensions SMART et sont définis pour faciliter la formulation et l'évaluation des engagements SMART.

Engagement en matière de nutrition : l'intention et la promesse de lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition en menant des actions SMART en matière de nutrition.

Conception et élaboration du score SMART

Application du concept SMART aux engagements en matière de nutrition

L'application des critères SMART à la formulation des engagements en matière de nutrition permet de clarifier le type d'engagement (actions propices, actions politiques ou actions à impact), ses buts et ses résultats escomptés. De ce fait, il est plus facile de classer et de suivre les engagements ainsi que de mesurer leur impact et de démontrer leur efficacité. Afin de faciliter la formulation et l'évaluation des buts d'engagement SMART, nous avons identifié un ensemble d'ingrédients d'engagement (définis comme les caractéristiques individuelles qui décrivent chacune des dimensions SMART) et les avons associés à chacune des cinq dimensions SMART, comme indiqué dans le Tableau A (en annexe). Ces ingrédients constituent la base du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition et leur évaluation est le fondement du score SMART.

Sélection des ingrédients

Tous les ingrédients spécifiés dans le chapitre consacré au caractère SMART des engagements en matière de nutrition sont évalués dans le score SMART, sauf :

- Les questions facultatives du formulaire d'enregistrement. Ces questions ont été définies comme facultatives à la suite de la mise à l'essai du formulaire d'enregistrement en juillet 2021. Le caractère facultatif de ces questions ne permet pas de distinguer les cas où les parties prenantes n'ont pas souhaité fournir l'information des cas où les parties prenantes ne connaissaient pas la réponse ou encore de ceux pour lesquels l'information n'était pas applicable.
- Ces questions comprennent :
 - Plan d'action pour atteindre le but mesurable (GX.2). Par sa nature, en plus d'être facultative, cette question ne s'applique pas aux buts d'engagement financiers (GX.1).
 - Population cible – couverture de la population (GX.6c). Cette question dépend de la réponse donnée à une

question précédente et ne s'applique pas à tous les buts d'engagement.

- Population cible – approche différentielle (GX.6d). Cette question dépend de la réponse donnée à une question précédente et ne s'applique pas à tous les buts d'engagement.
- Buts intermédiaires (GX.8e).
- Les critères d'éligibilité de Nutrition pour la croissance (N4G) (Q8). Par sa nature, cette question ne s'applique qu'aux engagements liés au Sommet de la Nutrition pour la Croissance (N4G) de Tokyo de 2021 (sur la base de la question Q7). La Q8 était obligatoire et les parties prenantes devaient déclarer elles-mêmes l'alignement de leur engagement sur les priorités nationales et les principes d'engagement de Nutrition pour la croissance afin de pouvoir poursuivre le processus d'enregistrement.

L'évaluation des ingrédients de chacune des cinq dimensions SMART porte également sur les « données manquantes » (en fait, il n'y a pas de véritables données manquantes, puisque tous les champs sont obligatoires ; par données manquantes, nous faisons référence aux réponses qui ne sont pas précises, comme « À définir » et « À confirmer ») et sur leur cohérence (c'est-à-dire la concordance du contenu des différents champs).

Principes et algorithme de notation

La conception du score SMART s'appuie sur deux principes :

- **Utilisation d'un score composite** : pour mesurer chacune des dimensions SMART – **S**pécifique, **M**esurable, **A**tteignable, **R**éaliste et **T**emporellement défini – les ingrédients sont regroupés sous un seul score. Le score SMART global est la moyenne des cinq dimensions. Plusieurs initiatives en matière de nutrition utilisent des scores composites, comme l'Indice de la faim dans le monde et le Baromètre Nutrition¹¹², ainsi que d'autres initiatives non spécifiques à la nutrition (par exemple, l'Indice de pauvreté multidimensionnelle¹¹³). Les scores composites sont plus facilement interprétables et permettent les comparaisons, car ils réduisent la taille d'un ensemble d'ingrédients sans perdre les informations sous-jacentes¹¹⁴.
- **Application de la même pondération aux dimensions et aux ingrédients dans les dimensions** : le caractère SMART est

évalué en appliquant la même pondération à chaque dimension. De plus, les ingrédients dans chaque dimension ont la même pondération. Ces pondérations égales entre les dimensions et entre les ingrédients (dans les dimensions) produisent des scores standardisés.

Le score SMART est calculé en deux étapes :

- Étape 1 : examen de chaque but d'engagement et calcul du score au niveau des ingrédients, comme décrit dans le Tableau A (en [annexe](#)).
- Étape 2 : calcul du score SMART au niveau du but d'engagement (pour chacune des dimensions SMART et pour le but d'engagement global) en utilisant les scores des ingrédients attribués à l'étape 1.

Étape 1 : Examen et calcul du score des ingrédients

Le calcul du score est effectué indépendamment par deux chercheurs. Les divergences éventuelles sont résolues par des discussions entre les chercheurs et un troisième examinateur indépendant (Groupe d'experts indépendants – GEI – principaux auteurs). Le Tableau A (en [annexe](#)) décrit tous les ingrédients examinés pour chaque dimension et définit les scores possibles des ingrédients, ainsi que la façon dont ils sont déterminés (notamment par des exemples et des justifications). Bien que les scores soient spécifiques à chaque ingrédient (comme décrit dans la colonne « Scores et évaluation » du Tableau A en annexe), le système de notation est commun et se présente comme suit :

- **1 point** pour les réponses complètes, claires et conformes au contenu des champs connexes du formulaire. Aucune clarification n'est requise de la part de l'auteur de l'engagement.
- **0,5 point** pour toutes les réponses nécessitant des clarifications. Nous attribuons ce score à toute réponse dont nous ne pouvons pas être certains du contenu, que ce soit concernant la clarté (par exemple, des acronymes difficilement identifiables, des termes dont la définition n'est pas claire) ou la cohérence (la réponse n'est pas conforme au contenu d'autres champs), et qui nécessite une clarification de la part de l'auteur de l'engagement. Il n'y a pas d'affinage supplémentaire du score attribué aux réponses nécessitant des clarifications (par

exemple, supérieur à 0,5 si une clarification mineure est nécessaire et inférieur à 0,5 pour une clarification majeure), car une telle approche granulaire n'est pas toujours possible et introduirait un plus grand potentiel de désaccord entre les examinateurs.

- **0 point** pour les réponses qui ne précisent pas le contenu. Étant donné que seuls les ingrédients obligatoires sont inclus dans le score SMART, il n'y a pas de véritables réponses manquantes. Toutefois, les auteurs d'engagements peuvent avoir saisi des réponses libres telles que « Non disponible », « À définir » et « À confirmer ».

Étape 2 : Calcul du score SMART au niveau du but d'engagement

Pour calculer le score de chaque dimension SMART et le caractère SMART global d'un but d'engagement, nous avons tout d'abord défini les facteurs de pondération de chaque dimension et ingrédient. Plus précisément :

- Les cinq dimensions sont considérées comme essentielles au caractère SMART d'un but d'engagement, c'est pourquoi elles ont toutes (S, M, A, R et T) la même pondération de 0,2.
- Les ingrédients de chaque dimension SMART ont également une même pondération. Les pondérations individuelles sont déterminées par le nombre d'ingrédients dans chaque dimension.

Le score SMART du but d'engagement n ($SNAS_n$) est calculé comme suit :

$$SNAS_n = (S_n \times w) + (M_n \times w) + (A_n \times w) + (R_n \times w) + (T_n \times w)$$

Où les cinq composantes S_n , M_n , A_n , R_n et T_n représentent les scores des dimensions individuelles et où w est égal à un cinquième (pondération de premier niveau).

Les scores des dimensions individuelles du but n sont calculés comme suit :

$$S_n = S1 \times w_S + S2 \times w_S + S3 \times w_S + S4 \times w_S + S5 \times w_S + S6 \times w_S + S7 \times w_S$$

$$M_n = M1 \times w_M + M2 \times w_M + M3 \times w_M + M4 \times w_M + M5 \times w_M$$

$$A_n = A1 \times w_A + A2 \times w_A + A3 \times w_A + A4 \times w_A$$

$$R_n = R1 \times w_R + R2 \times w_R$$

$$T_n = T1 \times w_T + T2 \times w_T$$

Où la dimension Spécifique (S_n) comprend sept ingrédients ($S1 - S7$), chacun représentant un septième (w_S) ; la dimension Mesurable (M_n) comprend cinq ingrédients ($M1 - M5$), chacun représentant un cinquième (w_M) ; la dimension Atteignable (A_n) comprend quatre ingrédients ($A1 - A4$), chacun représentant un quart (w_A) ; la dimension Réaliste (R_n) comprend deux ingrédients ($R1 - R2$), chacun représentant une moitié (w_R) ; et la dimension Temporellement défini (T_n) comprend deux ingrédients ($T1 - T2$), chacun représentant une moitié (w_T). Le score SMART au niveau du but d'engagement varie de 0 à 5, tandis que le score de chaque dimension varie de 0 à 1.

Mise à l'essai du score SMART

Nous avons testé le score SMART sur un échantillon aléatoire de 85 engagements (147 buts d'engagement), ce qui correspond à environ 20 % des engagements enregistrés dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition jusqu'à la mi-février 2022. La mise à l'essai a été réalisée en deux phases, au cours desquelles deux chercheurs ont examiné les engagements indépendamment, puis en binôme. Après avoir examiné 45 engagements (84 buts d'engagement), les résultats des deux examinateurs ont été comparés et les buts ont été classés en fonction du nombre de différences entre les examinateurs. Des différences ont été relevées entre les dimensions SMART et entre les ingrédients. Cette étape a permis d'identifier les cas problématiques, les limites du système de notation préliminaire et les éventuelles erreurs post-traitement. L'étape suivante a consisté à réévaluer le sous-ensemble sélectionné, en se concentrant sur les buts présentant le plus grand nombre de différences. La réévaluation a été effectuée par les mêmes examinateurs travaillant en binôme. Cette étape a permis un renforcement du système de notation et la définition de critères de notation plus clairs. Elle a également permis d'assurer la qualité des méthodes post-traitement. La deuxième phase de notation (40 engagements et 63 buts d'engagement) visait à évaluer l'amélioration du système de notation et à mettre en évidence tout ajustement supplémentaire requis dans le protocole de notation.

Les tests de solidité de la notation couvrent trois dimensions :

- **Fiabilité** (cohérence du score dans le temps et entre les différents chercheurs) : elle est assurée en combinant des directives de notation complètes et strictes (Tableau A en [annexe](#)) et un protocole de notation élaboré avec et par les examinateurs et mis à l'essai dans le cadre de plusieurs pilotes.
- **Validité** (mesure de l'exactitude du score) : étant donné qu'il n'existe pas de référence, la validité est évaluée en interne. L'approche méthodologique actuelle a été examinée par les principaux auteurs du GEI et aucune incohérence ni aucun défaut majeurs n'ont été identifiés (validité apparente). La validité du contenu est intégrée à la méthodologie en concevant le score à partir de tous les éléments obligatoires de l'enquête. Nous entendons évaluer la validité de la conception en testant les différences entre les groupes et en estimant les matrices de corrélation.
- **Sensibilité** (mesure de la sensibilité du score SMART aux modifications des données) : elle est testée en introduisant de

façon aléatoire de petites modifications à l'ensemble de données d'origine et en comparant statistiquement les différents scores SMART produits par les deux ensembles de données.

Mise à l'essai de la méthodologie de notation

À l'issue de la première phase du projet pilote (examen de 10 % des engagements), le désaccord de notation entre les deux examinateurs allait de 5,8 % à 24,3 % pour l'ensemble des ingrédients, avec une valeur moyenne de 12,4 %. Après la notation, les deux chercheurs ont systématiquement examiné et enregistré les différences entre leurs scores. Les problèmes identifiés ont été discutés avec les principaux auteurs du GEI afin de parvenir à un accord, et le protocole présenté dans le Tableau A (en annexe) a été mis à jour pour traiter les cas qui prêtaient à confusion (notamment en donnant des exemples). Il a également été question d'affiner le score attribué aux réponses peu claires (c'est-à-dire celles qui nécessitent une clarification de la part des auteurs de l'engagement). Nous avons envisagé d'identifier les ingrédients pour lesquels les scores pourraient être affinés (par exemple, notation à quatre ou cinq valeurs au lieu de l'approche actuelle à trois valeurs), de sorte que les réponses ne nécessitant que des clarifications mineures recevraient un score plus élevé que celles nécessitant des clarifications majeures. Cependant, nous nous sommes abstenus de le faire en raison de la complexité de définir les clarifications mineures par rapport aux clarifications majeures et du risque élevé d'introduire un désaccord plus large entre les examinateurs. Étant donné que tout point peu clair, mineur ou majeur, nécessitera des clarifications de la part des auteurs des engagements, le même score (c'est-à-dire 0,5) sera attribué à tout ingrédient dont la réponse n'est pas complète ni claire. Enfin, les notes attribuées par les deux examinateurs ont été modifiées en tenant compte du nouveau protocole.

À l'issue de la seconde phase du projet pilote (examen de 10 % supplémentaires des engagements), le désaccord de notation entre les deux examinateurs allait de 1,7 % à 45,6 % pour l'ensemble des ingrédients, avec une valeur moyenne de 5,3 %. Des incohérences ont été relevées pour un ingrédient (R2). Elles étaient dues à des modifications des critères du protocole après la première phase. À la suite de nouvelles discussions entre les examinateurs et les principaux auteurs du GEI, nous avons mis à jour le protocole afin de clarifier l'interprétation de la notation pour la dimension R2, revenant à la méthode de notation d'origine pour cet ingrédient. Le désaccord de notation pour les dimensions restantes (S, M, A et T) allait de 1,7 % à 7,8 %, et le protocole a encore été affiné afin d'inclure des exemples

supplémentaires pour ces dimensions à partir de la deuxième phase. Il a été convenu qu'un seul examinateur noterait les buts d'engagement restants, le second examinateur étant uniquement consulté en cas d'ambiguïté concernant un engagement.

Résultats du pilote du score SMART

Les Tableaux 1a et 1b présentent les statistiques récapitulatives du score SMART au niveau des engagements et des buts. Les dimensions S, M, R et T enregistrent les scores les plus élevés. La dimension Atteignable enregistre les scores les plus faibles de 0,66 et 0,65, respectivement au niveau des engagements et des buts. Le Tableau 2 décompose chaque dimension par ingrédient et indique le pourcentage de buts qui n'atteignent pas le score complet pour chaque ingrédient. Les buts qui nécessiteront des clarifications de la part des parties prenantes se situent entre 3 et 12 % pour la dimension Spécifique, 3 à 27 % pour la dimension Mesurable, 25 à 68 % pour la dimension Atteignable, 14 à 25 % pour la dimension Réaliste et 0 à 3 % pour la dimension Temporellement défini.

Tableau 1a : Statistiques récapitulatives du score SMART par engagement

DIMENSIONS	ENGAGEMENTS (N = 85)			
	Moyenne	SD	Min	Max
S	0,96	0,02	0,79	1
M	0,87	0,08	0,10	1
A	0,66	0,09	0,00	1
R	0,89	0,02	0,50	1
T	0,99	0,01	0,75	1
SMART	4,37	0,10	3,11	5

Tableau 1b : Statistiques récapitulatives du score SMART par but

BUTS (N = 147)				
Dimensions	Moyenne	SD	Min	Max
S	0,96	0,06	0,79	1
M	0,87	0,19	0,10	1
A	0,65	0,27	0,00	1

R	0,90	0,14	0,50	1
T	0,99	0,05	0,75	1
SMART	4,37	0,42	3,11	1

Tableau 2 : Statistiques récapitulatives de la notation de chaque ingrédient par but

INGRÉDIENTS	MOYENNE	SD	MIN	MAX	% DE < 1
S1	0,99	0,08	0,5	1	2,7
S2	0,96	0,13	0,5	1	7,5
S3	0,95	0,15	0,5	1	9,5
S4	0,94	0,16	0,5	1	11,6
S5	0,97	0,12	0,5	1	6,1
S6	0,95	0,15	0,5	1	9,5
S7	0,97	0,11	0,5	1	5,4
M1	0,90	0,22	0	1	17
M2	0,85	0,30	0	1	21,8
M3	0,96	0,14	0,5	1	8,1
M4	0,82	0,31	0	1	2,8
M5	0,80	0,35	0	1	27,2
A1	0,37	0,46	0	1	68
A2	0,72	0,37	0	1	40,8
A3	0,74	0,35	0	1	40,1
A4	0,78	0,40	0	1	24,5
R1	0,93	0,17	0,5	1	14,3
R2	0,87	0,24	0	1	24,5
T1	1,00	0,00	1	1	0
T2	0,98	0,09	0,5	1	3,4

Remarque : voir le Tableau A en annexe pour la description des ingrédients.

Standardisation et nettoyage des données des engagements

Introduction

Cette page présente les actions menées pour récupérer, nettoyer et normaliser les engagements en matière de nutrition fournis dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

En résumé, les données sont extraites de la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition à l'aide d'une interface de programmation d'application (API) et sont ensuite soumises à un processus semi-automatique de nettoyage et de standardisation afin de créer un format commun à tous les engagements. Il s'agit notamment d'évaluer l'éligibilité de tous les engagements enregistrés dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition et d'assurer la cohérence des types de données dans l'ensemble de la base de données. Les engagements sont également classés à l'aide du Système de Classification des Actions relatives à la nutrition et leur caractère SMART est évalué à l'aide du score SMART.

Aucune correction n'est apportée aux engagements autodéclarés à ce stade. Toute standardisation qui nécessite une modification, un regroupement ou un reclassement entraîne la génération d'une nouvelle variable et non la correction d'une variable existante. Le processus de vérification des engagements cherchera à clarifier les engagements directement auprès des parties prenantes et les engagements ne seront corrigés et/ou mis à jour qu'avec l'approbation des auteurs des engagements. Le processus de standardisation des données est indépendant, mais complémentaire, du processus de vérification des engagements.

Principaux termes utilisés sur cette page

But d'engagement : un but d'engagement désigne ce que les parties prenantes s'engagent à atteindre. Il sera utilisé pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'engagement. Les buts d'engagement doivent être mesurables et liés à la nutrition, notamment des buts spécifiques et sensibles à la nutrition.

Système de Classification des Actions relatives à la nutrition : taxonomie permettant de nommer, de définir et de classer les actions relatives à la nutrition sur la base de principes communs et de

caractéristiques partagées, comme décrit dans le chapitre consacré au [Système de classification des Actions relatives à la nutrition](#).

Engagement en matière de nutrition : l'intention et la promesse de lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition en menant des actions SMART en matière de nutrition.

Score SMART : un nouveau système de notation visant à évaluer le caractère SMART des engagements pris dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Les cinq dimensions SMART sont définies dans le chapitre consacré au [caractère SMART des engagements en matière de nutrition](#), et la méthode de calcul du score SMART est détaillée dans : [Évaluation du caractère SMART des engagements en matière de nutrition](#).

Récupération et éligibilité des engagements

Les données figurant dans la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition sont récupérées à l'aide d'une interface de programmation d'application (ou API) qui permet de télécharger toutes les données d'engagement dans un fichier de valeurs séparées par des virgules (CSV). L'API combine automatiquement les informations fournies dans le Formulaire d'inscription et le Formulaire d'enregistrement des engagements, de sorte que chaque engagement est lié aux informations d'utilisateur de l'auteur de l'engagement.

Des engagements supplémentaires ont été enregistrés avant le lancement de la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, soit par un formulaire Google, soit par un PDF fourni par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Ces données ont été manuellement ajoutées au Formulaire d'enregistrement des engagements du NAF par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale. En effet, la structure des deux formulaires d'enregistrement étant différente, des informations manquaient dans les engagements enregistrés sur le formulaire Google/PDF. Avant d'ajouter ces engagements à l'ensemble de données principal, chaque partie prenante a été contactée individuellement par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale et invitée à fournir les informations manquantes, soit en enregistrant son engagement sur la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, soit en l'envoyant à l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Les données des parties prenantes ayant choisi d'envoyer les informations complémentaires à l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale ont ensuite été ajoutées à l'ensemble des données extraites de l'API. L'ensemble de données a donc été restructuré de manière à ce que les informations fournies dans le Formulaire d'inscription figurent au début de la feuille de calcul, suivies des réponses spécifiques à l'engagement, dans le même ordre que le Formulaire d'enregistrement des engagements.

Les engagements sont regroupés au niveau de l'engagement (c'est-à-dire une ligne par engagement) dans l'ensemble de données. Chaque engagement se voit automatiquement attribuer un numéro d'identification unique et aléatoire à 19 chiffres lors de son enregistrement sur la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Pour faciliter les évaluations au niveau du but (décrites ici), un ensemble de données comportant une ligne par but est également créé. Il contient un numéro d'identification unique supplémentaire pour chaque but, constitué de l'identifiant à 19 chiffres suivi de numéros séquentiels séparés par un tiret bas (_), où 0 représente le premier but et 9 le dixième, par exemple [identifiant à 19 chiffres] 0.

Sélection et inclusion des engagements

L'ensemble de données combinées fait l'objet d'une évaluation de l'éligibilité qui élimine tous les tests, tous les engagements jugés non éligibles à une inclusion dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition et tous les doublons d'engagements. Les doublons d'engagements sont identifiés manuellement par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale lorsque les informations associées à deux engagements sont identiques ou trop similaires pour que les engagements soient indépendants l'un de l'autre. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale contacte alors la partie prenante pour confirmer le doublon. S'il est confirmé, l'engagement spécifié par la partie prenante est supprimé.

Seuls les engagements ayant des buts liés à la nutrition sont inclus dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Les buts d'engagement qui ne sont pas liés à la nutrition (par exemple, une augmentation de l'activité physique) ou les informations fournies qui ne sont pas suffisantes ou suffisamment claires pour déterminer si elles sont liées à la nutrition (par exemple, une augmentation du nombre de bénéficiaires recevant des transferts en espèces pour lutter contre la pauvreté) sont signalés et soumis au processus de vérification.

Nettoyage des données

Les données sont vérifiées pour assurer la cohérence du type de données entre les variables. Toutes les valeurs numériques sont converties en nombres à virgule flottante (autrement dit des nombres décimaux). Lorsqu'il est facile d'identifier qu'une partie prenante a utilisé une virgule comme séparateur décimal, comme pour les valeurs de prévalence, la virgule est remplacée par un point décimal (en accord avec les normes de séparation décimale anglophones). En cas d'ambiguïté sur le sens d'une virgule, la valeur est conservée telle qu'elle a été soumise à l'origine. Le processus de vérification permettra de clarifier avec la partie prenante si la virgule a été utilisée comme séparateur décimal. En cas de confirmation, la virgule sera remplacée par un point décimal.

Le mois de début, l'année de début, le mois de fin et l'année de fin (GX.7 du Formulaire d'enregistrement des engagements, où X désigne le numéro de but) sont convertis au format de date (JJ/MM/AAAA) pour créer une seule variable de date de début et une seule variable de date de fin. Le premier jour du mois sélectionné est utilisé pour la date de début et le dernier jour du mois sélectionné est utilisé pour la date de fin.

Les réponses à choix multiple sont converties en colonnes de variables binaires pour plus de commodité et pour simplifier l'analyse. Par exemple, une réponse à la question sur le domaine thématique « Nutrition pour la croissance » (Q9 du Formulaire d'enregistrement des engagements) sélectionnant à la fois « Santé » et « Alimentation » est convertie en deux colonnes binaires dans l'ensemble de données où Santé = 1 et Alimentation = 1. Les noms de pays de l'ensemble de données sont standardisés pour être cohérents avec l'orthographe utilisée dans le Rapport sur la Nutrition Mondiale (par exemple, « USA » devient « États-Unis d'Amérique »).

Les valeurs manquantes sont vérifiées. Les questions obligatoires du Formulaire d'enregistrement des engagements ne présentent pas véritablement de données manquantes, cependant, les valeurs sont considérées comme manquantes dans le cas de réponses telles que « Non applicable », « À déterminer », « À confirmer » ou tout texte indiquant que « Cela n'a pas encore été décidé ».

Enfin, la langue de chaque engagement est identifiée. Bien que les engagements doivent être soumis en anglais, il arrive que des engagements soient enregistrés dans une autre langue dans le Cadre de Responsabilité en

matière de nutrition. Ces engagements doivent être traduits en anglais avant d'être analysés.

Classification des Actions relatives à la nutrition et score SMART

À l'aide de la version au niveau du but de l'ensemble de données, tous les buts mesurables des engagements éligibles sont classés dans le Système de Classification des Actions relatives à la nutrition et leur score SMART est évalué (voir Évaluation du score SMART des engagements en matière de nutrition). Les buts d'engagement qui ne sont pas explicitement liés à la nutrition (par exemple, une augmentation de l'activité physique) ou qui ne contiennent pas des informations suffisantes ou suffisamment claires pour déterminer si elles sont liées à la nutrition (par exemple, une augmentation du nombre de bénéficiaires recevant des transferts en espèces pour lutter contre la pauvreté) sont classés et leur caractère SMART est évalué. Le lien entre ces buts et la nutrition peut ensuite être clarifié avec les parties prenantes lors du processus de vérification.

Les évaluations du caractère SMART de chaque ingrédient sont combinées pour calculer le score SMART de l'engagement au niveau du but ainsi qu'un Indice SMART des actions en matière de nutrition.

Standardisation des données

En raison de la variété des réponses autodéclarées, l'ensemble de données d'engagements nécessite une certaine standardisation avant de pouvoir être analysé. La standardisation permet de comparer les engagements, tout en conservant le contenu de l'engagement. La présente section décrit la standardisation du nom de l'organisation, du type de partie prenante, des informations sur le financement, du nom de l'indicateur et de la zone géographique d'action.

Nom de l'organisation et type de partie prenante

Les noms de l'organisation qui prend l'engagement (selon le Formulaire d'inscription) et de toute autre organisation impliquée (Q5 du Formulaire d'enregistrement des engagements) sont vérifiés pour s'assurer de la cohérence des noms et de leur orthographe, et les abréviations sont développées lorsqu'elles sont connues. Par exemple, « OMS » devient dans tous les cas « Organisation mondiale de la Santé ».

Le type de partie prenante est également vérifié pour s'assurer que la partie prenante a sélectionné le bon type en s'inscrivant sur la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Lorsque les parties prenantes ont sélectionné « Autre » comme type de partie prenante (dans le Formulaire d'inscription), les réponses en texte libre ont été évaluées pour trouver le type de partie prenante correspondant.

Tous les développements d'acronymes et toutes les reclassifications de types de parties prenantes seront vérifiés avec les parties prenantes au cours du processus de vérification et des corrections seront apportées à l'ensemble de données si nécessaire.

Informations sur le financement

Le donateur, le mécanisme de financement et le montant du financement garanti (Q11 du Formulaire d'enregistrement des engagements) sont standardisés en les regroupant. Ces regroupements, ainsi que les descriptions des types de réponses dans chaque groupe, sont disponibles respectivement dans le Tableau 1, le Tableau 2 et le Tableau 3. Les regroupements du donateur et du mécanisme de financement sont standardisés sous forme de valeurs binaires, car ils ne s'excluent pas mutuellement. Par exemple, un engagement peut avoir plusieurs donateurs et être classé dans les catégories « Gouvernement », « Organisation mondiale » et « Mixte ». Le montant du financement garanti est en revanche exclusif et

les parties prenantes ne peuvent pas être classées dans plusieurs groupes. Le coût total de l'engagement (Q10a du Formulaire d'enregistrement des engagements), lorsqu'il est fourni, est standardisé en convertissant le coût indiqué dans la devise d'origine en dollars US selon le taux de change de la Banque mondiale en vigueur à cette période.¹¹⁵

Tableau 1 : Groupes standardisés de donateurs

GROUPE DE DONATEURS	DESCRIPTION
Gouvernements	Gouvernements nationaux ou ministères
Organisations mondiales	ONU, OMS, UNICEF, Fondation Gates, PAM, Banque mondiale, Food Foundation, etc.
Organisations de donateurs	Organisations de donateurs, partenaires, banques et institutions de développement, UE et bureaux compétents
Entreprises	Entreprises telles que Google, Griffith Foods, Quorn, Cargill, etc.
Organisations d'aide	Organisations nationales d'aide comme USAID, Irish Aid, Nutrition International, programme Eatwell, etc.
Secteur privé	Institutions familiales, particuliers, subventions, acteurs du monde des affaires et fonds
SUN	Réseaux du Mouvement pour le renforcement de la nutrition
Mixte	Toute combinaison de deux groupes ou plus
Inconnu	Le donateur est décrit comme « Inconnu », « À définir », « À confirmer » ou tout texte indiquant que « Cela n'a pas encore été décidé » ; le donateur est décrit comme « Non applicable » ; ou encore le donateur est décrit comme « Aucun »

Tableau 2 : Groupes standardisés de mécanismes de financement

GROUPE DE MECANISMES DE FINANCEMENT	DESCRIPTION
Public	Public, budget public, agence, organisation ou institution publique
Privé	Secteur privé, financement privé, financement individuel
Gouvernements	Gouvernement national ou ministère
Donateurs	Organisations de donateurs, organisations mondiales, OMS, ONU, UNICEF, etc.
Auto	Autofinancé

Mixte	Toute combinaison de deux groupes ou plus
Inconnu	Le mécanisme de financement est décrit comme « Inconnu », « À définir », « À confirmer » ou tout texte indiquant que « Cela n'a pas encore été décidé » ; le mécanisme de financement est décrit comme « Non applicable » ; ou encore le mécanisme de financement est décrit comme « Aucun »

Tableau 3 : Groupes standardisés de montants de financement garantis

GROUPE DE MONTANTS OBTENUS	DESCRIPTION
Total	« Totalemment financé », « 100 % », « obtenu » ou tout texte indiquant que l'engagement est totalement financé
Élevé	Tout montant, nombre ou mot indiquant entre 51-99 %
Moitié	Tout montant, nombre ou mot indiquant 50 %
Faible	Tout montant, nombre ou mot indiquant entre 1 et 49 % ; tout montant, nombre ou mot indiquant qu'aucun financement n'a été obtenu
Partiel	Aucune estimation chiffrée n'a été fournie autre que des mots indiquant que le financement est partiellement garanti
Inconnu	Le montant obtenu est décrit comme « Inconnu », « À définir », « À confirmer », ou tout texte indiquant que « Cela n'a pas encore été décidé » ; le montant obtenu est décrit comme « Non applicable » ; ou encore le montant obtenu est décrit comme « Aucun »

Nom de l'indicateur

Les noms des indicateurs (GX.8a sur le Formulaire d'enregistrement des engagements où X fait référence au numéro de cible) sont regroupés et standardisés. Ces groupes sont décrits dans le Tableau 4 et s'excluent mutuellement.

Le niveau de référence (GX.8b) et le niveau cible (G1.8d) des buts classés comme des engagements « à impact » dans le système de classification sont standardisés pour supprimer l'unité de mesure (par exemple, %), ce qui permet d'obtenir uniquement des données numériques dans la même unité que la valeur d'origine. Par exemple, une valeur de prévalence de « 8 % », qui est présentée comme un nombre entier, devient « 8,0 » dans la version standardisée de cette variable. Cette standardisation permet de calculer le changement voulu entre les valeurs de référence et les valeurs cibles. Les engagements « à impact » entraînent des changements dans la population et

les types d'indicateurs et d'unités sont repris, ce qui permet d'établir des comparaisons. Les buts classés comme des engagements « propices » et « politiques » présentent des variations beaucoup plus importantes et sont standardisés de manière similaire au cours du processus de vérification.

Tableau 4 : Groupes standardisés de noms d'indicateurs

GROUPE DE NOMS D'INDICATEURS	DESCRIPTION
Bénéficiaires	<p>Nombre de personnes bénéficiaires, pourcentage de personnes bénéficiaires, diminution ou augmentation du nombre de personnes, groupes de population spécifiques.</p> <p>Exemple : nombre d'enfants traités pour malnutrition, couverture des enfants bénéficiant de supplémentation en fer.</p>
Externe	<p>Mesure déjà établie, évaluée par rapport à une norme ; mesure établissant de nouvelles normes, évaluées par des comités ou des groupes.</p> <p>Exemple : mise en place d'un système de suivi, pourcentage d'enfants d'âge scolaire qui suivent une éducation à l'alimentation dans les écoles primaires.</p>
Financement	<p>Affectation du budget, coûts, coût des produits, ventes, part de marché, marketing, évolution du revenu des ménages.</p> <p>Exemple : décaissement annuel en dollars US, pourcentage d'augmentation du revenu des ménages.</p>
Alimentation	<p>Habitudes alimentaires, aliments spécifiques, programmes de nutrition, suppléments, vitamines, production alimentaire, diversification des cultures.</p> <p>Exemple : alimentation adéquate pour trois repas d'une famille composée de cinq membres, teneur en sodium des aliments.</p>
Marché	<p>Produits spécifiques ou ventes de produits, participation au marché, entreprises.</p>

	Exemple : pourcentage du volume des ventes répondant aux critères des normes nutritionnelles les plus élevées, interdiction de la commercialisation d'aliments très transformés à forte teneur en sucre, en sel et en graisse.
Prévalence	Tout ce qui mentionne la prévalence ou donne une valeur pour la prévalence cible.
Résultats	Exemple : prévalence des enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance, prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance. Changement de gouvernement, de politiques, de décisions, de la formation des personnes ; changement de la production ; changement des habitudes alimentaires ; changement des services, de la sensibilisation et des valeurs numériques. Exemple : nombre de cas d'anémie maternelle évités, nombre de législations obligatoires promulguées et appliquées pour la supplémentation alimentaire de certains aliments de base.
Inconnu	L'indicateur est décrit comme « Inconnu », « À définir », « À confirmer » ou tout texte indiquant que « Cela n'a pas encore été décidé » ; l'indicateur est décrit comme « Non applicable ».

Zone d'action

La standardisation de la zone géographique (GX.4 et GX.5 du Formulaire d'enregistrement des engagements, où X se réfère au numéro de but) n'est réalisée que pour les engagements indiquant que la zone géographique de leur engagement est « nationale », « infranationale » ou « locale ». Si aucun pays n'est spécifié dans la description du but (Q13), dans la zone géographique (GX.4) ou dans les informations supplémentaires sur la zone géographique (GX.5), le pays de l'organisation, tel que spécifié dans le Formulaire d'inscription, est utilisé. Si un pays autre que celui de l'organisation est spécifié à la Q13, à GX.4 ou à GX.5, cet autre pays est utilisé. Le nom de pays devient alors la zone d'action. Ces pays sont ensuite regroupés en régions mondiales (par exemple, l'Asie) et en sous-régions (par exemple, l'Asie centrale), conformément aux groupes standard du Rapport sur la Nutrition Mondiale.

Le niveau de revenu de chaque zone d'action nationale est calculé à l'aide des indicateurs de développement de la Banque mondiale¹¹⁶. Chaque zone d'action nationale est également évaluée pour déterminer si elle enregistre des niveaux élevés de trois types de malnutrition. Les seuils d'évaluation de la

malnutrition sont fondés sur la prévalence suivante : retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans $\geq 20\%$; anémie chez les femmes en âge de procréer $\geq 20\%$; surpoids (IMC ≥ 25) chez les femmes adultes âgées de plus de 18 ans $\geq 35\%$ ¹¹⁷. Une zone d'action est classée comme présentant de 0 à 3 problèmes de malnutrition, à moins que des données ne soient pas disponibles pour un indicateur, auquel cas le problème de malnutrition ne peut être classé¹¹⁸.

Assurance qualité

Un système d'assurance qualité interne et externe a été utilisé pour vérifier l'exactitude du processus de nettoyage et de standardisation des données. L'assurance qualité interne visait à vérifier la cohérence des résultats. Réalisée par un analyste non impliqué dans le codage, elle impliquait une série de vérifications sur les résultats statistiques générés :

- Les fréquences agrégées des groupes individuels de parties prenantes doivent être égales au nombre total d'engagements/buts de l'échantillon.
- Les fréquences agrégées de répartition au sein de chaque groupe/sous-groupe doivent être égales aux fréquences totales du groupe (nombre de parties prenantes/engagements/buts selon le cas).
- Les totaux de chaque partie prenante doivent être cohérents au sein de chaque résultat statistique.

Le processus d'assurance qualité externe s'est concentré sur la validation de l'exactitude du code Python compilé pour générer l'ensemble de données principal utilisé pour l'analyse. Un analyste de données indépendant a utilisé les données brutes pour recompiler le code de nettoyage et de standardisation des données. L'ensemble de données généré a ensuite été comparé à l'ensemble de données d'origine.

Le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Introduction

Le caractère SMART (spécifique, mesurable, atteignables, réalistes et temporellement limités) des engagements en matière de nutrition dépend de la qualité et du niveau de détail des données fournies par les parties prenantes (les entités prenant des engagements). Afin de faciliter la formulation et l'enregistrement d'engagements SMART en matière de nutrition dans le contexte du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, nous avons élaboré un formulaire d'enregistrement des engagements, qui consiste en un questionnaire comprenant une partie relative à l'inscription de l'utilisateur, contenant des orientations et des exemples détaillés. Les questions figurant dans le formulaire ont été soigneusement élaborées et conçues de manière à recenser les ingrédients SMART décrits à la page [Le caractère SMART des engagements en matière de nutrition](#). Nous avons déployé un programme pilote et sélectionné des participants représentant les principaux groupes de parties prenantes qui devraient prendre des engagements pendant l'Année d'action pour la nutrition.

Les principaux objectifs du programme pilote consistaient à tester et affiner, à petite échelle, la clarté, la qualité, le niveau de détail, l'efficacité et, plus important encore, la faisabilité du formulaire d'enregistrement avant de le déployer à grande échelle et de le convertir en formulaire d'enregistrement en ligne. Ce programme pilote a également été source d'enseignements importants concernant les besoins en matière de base de données, ainsi que les ressources et les compétences nécessaires pour traiter et analyser les engagements enregistrés. Le [formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) constitue le résultat final du processus d'élaboration et nous continuerons à l'affiner à mesure que des enregistrements sont enregistrés et traités.

Ce document présente le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement, en mettant l'accent sur la mise à l'essai du formulaire, et

décrit en détail les questions incluses et les informations qu'elles visent à recenser (voir le [guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#)).

Le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Étapes du processus d'élaboration

Le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement s'est déroulé en trois étapes, comme décrit ci-après.

Étape 1 : Réalisation d'une analyse pour établir une définition opérationnelle et une description du concept SMART et définir la meilleure façon de le déterminer au moyen d'ingrédients clairement formulés (décrits à la page [Le caractère SMART des engagements en matière de nutrition](#)). Cette étape a abouti à une définition opérationnelle précise (présentant une validité conceptuelle), reflétant avec précision sa base théorique, et a facilité l'élaboration de l'outil.

Étape 2 : Élaboration de l'outil quantitatif (formulaire d'enregistrement) pour faciliter la formulation et l'enregistrement d'engagements SMART en matière de nutrition. Cette étape s'est déroulée en trois temps.

1. Conception, élaboration et formatage des 44 questions incluses dans l'outil, d'après les examens de la littérature, les contributions d'experts, des échanges informels avec de possibles utilisateurs finaux (entités prenant des engagements) et le traitement des précédents engagements « Nutrition pour la croissance » (N4G). Les experts ont jugé le caractère approprié, constructif, utile et efficace de chaque question pour déterminer le degré d'exactitude avec lequel l'outil mesure les divers aspects des questions conceptuelles (caractère SMART). Une première version de l'outil propre aux engagements N4G a été mise à la disposition du public en décembre 2020. Les engagements et les retours ainsi reçus ont été soigneusement évalués.
2. Mise à l'essai de la validité du contenu de l'outil, de la clarté et de la pertinence des questions, du format et des instructions, ainsi que de la faisabilité du processus (y compris l'acceptation par les participants, la charge pour les participants, la capacité à répondre aux questions et le niveau de détail/de précision des informations déclarées).

-
3. Ajustement de l'outil d'après les résultats de la mise à l'essai et présentation des questions finales incluses ainsi que des informations qu'elles visent à recenser (voir le [guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#)).

Étape 3 : Élaboration et diffusion du formulaire d'enregistrement en ligne au moyen de l'outil mis à l'essai et éclairé par les recherches sur les utilisateurs, comprenant des orientations et des exemples détaillés.

Mise à l'essai de l'outil

Approche méthodologique

Nous avons eu recours à des entretiens cognitifs pour élaborer le formulaire d'enregistrement. L'entretien cognitif, ou l'essai cognitif préliminaire, fait partie des principales méthodes utilisées pour évaluer les questions dans le cadre de l'élaboration d'un questionnaire¹¹⁹. On l'utilise dans des domaines tels que la nutrition et la santé, entre autres¹²⁰. Pendant le processus d'entretien cognitif, les participants décrivent leur perception et leur interprétation d'une question avant d'y répondre, ce qui permet aux interrogateurs de lever les éventuelles ambiguïtés¹²¹. Les interrogateurs observent ensuite les participants pendant qu'ils remplissent le questionnaire, et les interrogent sur le niveau de clarté et de détail de chaque question.

Nous avons eu recours aux entretiens cognitifs pour nous assurer que le formulaire d'enregistrement était logiquement structuré. Cette méthode nous a également permis d'identifier les questions dont la formulation était ambiguë et pouvait prêter à confusion ou à une mauvaise interprétation ; d'évaluer la compréhension constante de chaque question ; d'identifier le contenu sensible ; et de nous assurer qu'il ne manquait aucune information importante.

Identification et sélection des participants

Afin de sélectionner l'échantillon pour la mise à l'essai, nous avons suivi des lignes directrices établies¹²². Nous avons employé des techniques d'échantillonnage de convenance et à effet d'entraînement pour identifier des participants représentant les principaux types de parties prenantes susceptibles de prendre des engagements pendant l'Année d'action pour la nutrition : des gouvernements nationaux, des donateurs, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, des entreprises du secteur privé et des organisations multilatérales, dont des organismes des Nations Unies.

Nous avons tâché d'inclure au moins deux représentants par type de partie prenante. Au total, nous avons invité 12 participants par courrier électronique,

et tous ont accepté de participer au programme pilote (tableau 1). Nous avons inclus des participants dont la langue maternelle était l'anglais ou une langue autre que l'anglais. Les participants ont été contactés en juin 2021 et les entretiens se sont déroulés en juillet 2021.

Tableau 1 : Types de parties prenantes participantes

TYPE DE PARTIE PRENANTE	PARTICIPANTS DONT LA LANGUE MATERNELLE ETAIT L'ANGLAIS PAR RAPPORT A CEUX DONT LA LANGUE MATERNELLE ETAIT UNE AUTRE LANGUE
Gouvernements nationaux	Anglais (1), autre langue (2)
Donateurs	Anglais (1), autre langue (1)
Organisations de la société civile et organisations non gouvernementales	Anglais (3)
Entreprises alimentaires du secteur privé	Autre langue (2)
Organisations multilatérales	Autre langue (2)

Protocole de mise à l'essai

Nous avons élaboré un protocole standardisé de mise à l'essai du formulaire d'enregistrement, qui a été éclairé par les bonnes pratiques¹²³. Le processus de mise à l'essai s'est composé d'une étape précédant l'entretien, d'un entretien de 60 minutes et de l'évaluation des retours après les entretiens pour affiner et finaliser le formulaire. Au total, quatre enquêteurs de l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale, ayant tous reçu une formation poussée pour garantir la concordance des notations, ont administré et analysé les entretiens. Nous avons élaboré des supports standardisés pour chaque étape afin de faciliter l'administration du processus et d'optimiser l'efficacité et la cohérence de notre approche.

Avant l'entretien

En plus des formulaires d'inscription des utilisateurs et d'enregistrement des engagements, nous avons élaboré une fiche d'information à l'intention des participants, comprenant des informations sur le but du programme pilote, la structure de l'entretien et la préparation requise de chaque participant. Une à deux semaines avant chaque entretien programmé, nous avons communiqué la fiche d'information et le formulaire d'inscription des utilisateurs aux participants.

Afin d'optimiser l'efficacité de l'entretien et de garantir qu'il ne dure pas plus d'une heure, nous avons demandé aux participants de remplir le formulaire d'inscription et de nous le renvoyer avant leur entretien. Nous leur avons également demandé de nous envoyer un exemple d'engagement réaliste pouvant être utilisé pour remplir le formulaire d'enregistrement des engagements pendant l'entretien. Cette démarche nous a permis de vérifier le caractère approprié de l'exemple pour la mise à l'essai avant l'entretien.

Pendant l'entretien

Les entretiens se sont déroulés en ligne. Deux enquêteurs de l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale ont participé à chaque entretien. L'un d'eux dirigeait l'entretien, tandis que l'autre prenait des notes, gérait le temps et intervenait si nécessaire. Aux fins du programme pilote, nous avons élaboré une version en ligne du formulaire d'enregistrement des engagements à l'aide de KoBoToolbox, une plateforme open source gratuite pour la collecte de données reposant sur l'Open Data Kit de Google.

Nous avons suivi les étapes décrites ci-dessous pour chaque entretien de 60 minutes.

- 1. Introductions** – Toutes les personnes présentes se sont présentées.
- 2. Autorisation d'enregistrer** – Nous avons sollicité le consentement des participants avant de commencer à enregistrer l'entretien pour l'utiliser comme support et pour garantir que tous les retours soient précisément et entièrement enregistrés.
- 3. Examen du formulaire d'inscription des utilisateurs** – Nous avons examiné le formulaire d'inscription prérempli pour nous assurer que les questions étaient complètes et claires, puis nous avons demandé aux participants s'ils pensaient qu'il manquait un élément crucial.
- 4. Remplissage du formulaire d'enregistrement des engagements** – Nous avons demandé aux parties prenantes de faire un partage d'écran et de remplir le formulaire d'enregistrement des engagements au moyen de l'exemple qu'ils nous avaient communiqué avant l'entretien. Nous avons invité les participants à « réfléchir à voix haute » pendant qu'ils répondaient à chaque question. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a évalué le processus de réflexion des participants au moyen d'une approche directe et indirecte. Pour évaluer directement la compréhension des participants, les interrogateurs ont suivi une liste de vérification en trois étapes pour chaque question (tableau 2) pour évaluer la clarté de la formulation, la façon dont la question a été interprétée, et la structure globale de la question. Pour rester dans le naturel et ne pas perturber le déroulement des entretiens, les étapes ont été intégrées sous la forme

d'une discussion. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a également pris note des signes non verbaux pouvant témoigner de la confusion des participants ou de leur difficulté à comprendre les questions (par exemple, de longs silences).

5. **Collecte des impressions générales** – Après le remplissage du formulaire, nous avons recueilli les impressions générales des parties prenantes, par exemple concernant l'ordre des questions et leur convivialité, ainsi que toute autre observation ou suggestion de leur part.
6. **Autorisation d'utiliser l'exemple d'engagement comme exemple officiel partagé publiquement** – À la fin de l'entretien, nous avons demandé aux parties prenantes si elles nous autorisaient à utiliser leur exemple d'engagement pour rédiger un exemple entièrement détaillé et anonyme qui serait partagé en ligne à l'intention des utilisateurs de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Nous avons pris des notes tout au long de l'entretien au moyen d'un formulaire standardisé visant à recenser des observations aussi bien propres aux questions que générales. Pour chaque question du formulaire, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a enregistré les réponses et les réactions des participants dans trois dimensions : « Question bien comprise », « Le participant a semblé confus/incertain » et « Question non claire/le participant a demandé des précisions ». Des notes détaillées ont été fournies pour approfondir les dimensions si nécessaire. Les notes ont également inclus les retours et les suggestions des participants. Tous les renseignements personnels recueillis étaient de nature confidentielle.

Tableau 2 : Exemples de questions d'évaluation pour la mise à l'essai du formulaire d'enregistrement.

ÉTAPE	BUT	EXEMPLES DE QUESTIONS D'ÉVALUATION PENDANT L'ENTRETIEN
Étape 1 : Formulation claire	Le participant a compris les principaux termes employés dans la question (par exemple, « indicateur »)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon vous, que signifie le terme « X » ? • Comment interprétez-vous « X » ?
Étape 2 : Interprétation correcte	Le participant estime que le sens de la question dans sa globalité est clair	<ul style="list-style-type: none"> • Comment avez-vous interprété cette question ? • En vos propres termes, que pensez-vous que cette question essaie de demander ?

Étape 3 : Structure globale de la question	Le participant n'a pas besoin de lire la question plusieurs fois, il peut y répondre sans douter de son sens	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous eu des doutes concernant le sens de la question quand vous l'avez lue pour la première fois ? • Était-il facile ou difficile de choisir une réponse parmi les options possibles ? Pourquoi ? • Pensez-vous qu'il manque des catégories parmi les possibilités/niveaux de réponse fournis ou couvrent-ils tous les aspects ?
---	--	---

Source : Adapté de Collins, 2015¹²⁴.

Après l'entretien

Après chaque entretien, les deux interrogateurs ont confirmé les notes prises et les ont complétées, si nécessaire, à l'aide des entretiens enregistrés. Afin de faciliter l'analyse des retours et de mettre en lumière les principaux problèmes identifiés, les notes tirées de tous les entretiens ont été fusionnées et organisées par question. Tous les problèmes et toutes les suggestions ont fait l'objet de discussions en interne, et les décisions prises pour remédier à chacun d'entre eux ont été enregistrées. Les différences en matière d'extraction, d'interprétation et d'évaluation de la qualité des données entre les enquêteurs étaient peu fréquentes (concordance supérieure à 95 %) et ont été résolues par consensus.

Traitement des données et révisions

L'analyse des données a fait émerger des thèmes et des tendances d'un entretien à l'autre (par exemple, certaines questions ou des termes spécifiques n'étaient pas clairs pour de nombreux participants). Les observations et les suggestions judicieuses ont également été signalées, même si elles n'ont été mentionnées que par un ou deux participants¹²⁵. Les suggestions et les observations des participants ont servi à réviser, améliorer et finaliser l'outil d'enregistrement.

L'acceptabilité des questions individuelles, ou leur facilité d'utilisation, a été jugée selon le nombre de participants ayant compris les principaux termes employés dans la question. Globalement, en moyenne, 89 % des participants ont très bien compris les questions de l'outil. La validité d'un outil désigne la mesure dans laquelle il fournit des données par rapport aux sens communément acceptés du concept (ou la mesure dans laquelle il mesure réellement ce qu'il prétend mesurer). Nous n'avons trouvé aucun autre outil

mesurant le caractère SMART. Nous n'avons donc pas pu appliquer la « règle d'or » de la mise à l'essai de la validité, qui consiste à comparer l'outil nouvellement élaboré avec un outil dont la fiabilité et la validité sont établies.

Globalement, nous avons compilé 114 observations et suggestions de la part des participants, dont 75 ont été prises en compte dans le formulaire révisé. Plus de 75 % des questions ont nécessité des précisions pour au moins 1 participant. La majorité des observations portaient sur la formulation des questions. Des problèmes de pertinence et d'applicabilité ont été soulevés pour seulement trois questions et par certaines parties prenantes qui comptaient prendre des engagements financiers. Les révisions apportées à l'outil ont couvert cinq principaux domaines, comme décrit ci-dessous.

- **Reformulation des questions.** Nous avons reformulé environ la moitié des questions pour les rendre plus claires et nous avons rajouté du texte explicatif, comprenant des liens vers des ressources externes et internes ou des exemples pour clarifier les informations que l'on vise à collecter.
- **Réduction des informations requises.** Nous avons modifié le statut de certaines questions, d'obligatoires à facultatives. Dans la partie relative à l'inscription de l'utilisateur, deux questions ont été supprimées car elles n'étaient pas essentielles. Une question a été ajoutée concernant le site Internet de l'organisation et deux autres l'ont été concernant le poste et le numéro de téléphone du point de contact. Dans la partie relative à l'enregistrement de l'engagement, quatre questions ont été supprimées, car elles n'étaient pas essentielles. Une question a été ajoutée concernant l'intitulé de l'engagement et une autre l'a été pour évaluer l'alignement sur les cibles mondiales de nutrition.
- **Amélioration des possibilités de réponse.** Nous avons élargi les possibilités de réponse pour quelques questions fermées afin de refléter la diversité des engagements attendus.
- **Amélioration de la clarté et de l'enchaînement logique.** Nous avons divisé certaines questions à champs multiples (par exemple, les coûts de l'engagement) en plusieurs questions afin d'améliorer l'enchaînement logique du questionnaire.
- **Modification de l'ordre des questions.** Nous avons légèrement restructuré l'outil en modifiant l'ordre de certaines questions pour améliorer l'enchaînement logique.

Les versions ultérieures de l'outil intégreront les retours que nous n'avons pas pu inclure dans la première version en raison de contraintes de temps et de ressources (par exemple, traduction de l'outil dans d'autres langues, fonctionnalités avancées de la plateforme). Au final, par rapport aux 44 questions initiales (13 dans la partie relative à l'inscription de l'utilisateur et

33 dans la partie relative à l'enregistrement de l'engagement) qui ont été mises à l'essai, l'outil révisé comprenait 50 questions (14 et 36 respectivement). L'augmentation du nombre de questions résulte de la division de certaines questions à champs multiples en plusieurs questions distinctes pour améliorer la clarté et l'enchaînement logique du questionnaire (voir la page relative au [guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) pour les questions incluses).

La première version publique du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Les conclusions tirées des recherches sur les utilisateurs et de l'expérience d'utilisation ont éclairé la conception du formulaire d'enregistrement en ligne. Les entretiens avec les utilisateurs ont mis en lumière les comportements et les besoins des possibles utilisateurs. Les participants à la mise à l'essai du formulaire ont également fourni des retours sur leur expérience de remplissage du formulaire (par exemple, sur le format et la visualisation de questions spécifiques). Ils ont aussi partagé des informations sur la façon dont les entités prenant des engagements collaborent avec des collègues et des organisations externes lorsqu'elles décident de la façon dont elles donneront des détails sur leur engagement. Le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition a ensuite été créé en utilisant un outil d'enquête tiers et mis à l'essai pour résoudre tous les problèmes finaux en matière de rendu et d'enchaînement logique.

La première version du formulaire a été lancée en septembre 2021, permettant à toutes les parties prenantes d'enregistrer leurs engagements en matière de nutrition. À terme, le formulaire permettra aux entités prenant des engagements de soumettre, suivre, et communiquer les progrès accomplis à l'égard de leurs engagements par l'intermédiaire du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Nous continuerons à développer la plateforme à mesure que des engagements sont enregistrés et traités et que des ressources sont obtenues. Parmi les principales fonctionnalités en développement attendues, on compte une visualisation interactive des engagements enregistrés, y compris après qu'ils aient été traités. La plateforme inclura également une enquête d'évaluation de l'état d'avancement (qui devrait être lancée en 2022), que les entités prenant des engagements pourront remplir en ligne et soumettre pour

chacun de leurs engagements enregistrés. L'évaluation des progrès réalisés s'appuiera principalement sur l'état d'avancement du ou des indicateurs de l'engagement tels que définis par les parties prenantes (voir le [guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) pour en savoir plus sur les indicateurs).

Le [formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) est le premier formulaire de ce type à être publié. L'objectif consistant à mettre fin aux régimes alimentaires de mauvaise qualité et à toutes les formes de malnutrition doit être soutenu par un cadre complet de responsabilité permettant d'enregistrer toutes les actions en matière de nutrition suivant les mêmes principes, méthodes et approches. Alors seulement nous pourrons déterminer ce qui a un impact et encourager de meilleurs engagements et investissements qui se traduisent en actions évolutives. Les ressources doivent être partagées, suivies, et consolidées en informations utilisables afin de favoriser une action et une prise de décisions améliorées dans l'ensemble des secteurs, le tout de manière cohérente. Grâce à la plateforme, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale suivra et communiquera chaque année les progrès accomplis et l'impact collectif afin de déterminer si les engagements se traduisent en actions et les domaines où une action renforcée est nécessaire.

Guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Introduction

Une plateforme standardisée et complète a été mise au point pour faciliter l'enregistrement des engagements en matière de nutrition. Cette plateforme comprend deux formulaires distincts : un formulaire d'inscription et un formulaire d'enregistrement des engagements qui, à eux deux, permettent de recueillir toutes les informations nécessaires pour que les engagements soient considérés comme SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et temporellement définis) (voir la [section relative aux critères SMART des engagements en matière de nutrition](#)). Les deux formulaires comprennent des orientations visant à faciliter et simplifier le processus ainsi qu'à garantir l'exactitude des informations fournies.

La présente page web contient des orientations détaillées et des précisions concernant chaque question figurant dans les formulaires. Tout au long de ce guide, les questions marquées d'un astérisque (*) constituent des champs obligatoires. Concernant les questions non couvertes par le présent guide, les parties prenantes doivent contacter l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale à l'adresse naf@globalnutritionreport.org.

Les parties prenantes retrouveront toutes les informations figurant ci-dessous dans les formulaires. À des fins d'efficacité, nous les avons également mises à disposition en dehors des formulaires pour les parties qui souhaitent se familiariser avec la procédure avant de se connecter pour enregistrer leur engagement. De même, nous avons créé une version téléchargeable des formulaires d'inscription et d'enregistrement des engagements pour les parties prenantes qui souhaitent rédiger un brouillon avant d'enregistrer leurs réponses en ligne. Ces formulaires sont disponibles en français à la section téléchargements de la section, [Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#).

Formulaire d'inscription

Avant d'enregistrer un engagement, les parties prenantes doivent remplir le formulaire d'inscription pour créer un compte sur la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Ce formulaire comprend 14 questions et recueille des informations sur l'organisation prenant l'engagement ainsi que les coordonnées de l'utilisateur. Les coordonnées saisies dans ce formulaire ne sont pas mises à la disposition du public, excepté le type et le nom de l'organisation.

Tableau 1 : Formulaire d'inscription

QUESTION	DETAILS
*Nom de l'organisation	Nom complet de l'organisation prenant l'engagement. Les engagements pris au nom de plusieurs organisations ne doivent être enregistrés qu'une seule fois par l'organisation principale (telle qu'identifiée par les parties prenantes). L'organisation listée est chargée d'enregistrer l'engagement et de communiquer les progrès accomplis. Le formulaire d'enregistrement de l'engagement permet à l'utilisateur de préciser si d'autres organisations sont responsables de l'engagement.
*Type de partie prenante	Le type de partie prenante (par exemple, gouvernement national, gouvernement donateur, organisation donatrice, entreprise alimentaire du secteur privé, organisation de la société civile, organisation multilatérale) qui décrit le mieux l'organisation. Vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse.
Pays de l'organisation	Le pays où l'organisation principale se situe. S'il s'agit d'une organisation internationale présente dans plusieurs pays, veuillez déclarer l'emplacement de son siège.
Ville de l'organisation	La ville où l'organisation principale se situe. S'il s'agit d'une organisation internationale présente dans plusieurs pays, veuillez déclarer l'emplacement de son siège.
Site Internet de l'organisation	L'URL (lien web) du site Internet de l'organisation principale.
*Nom du représentant autorisé	Prénom et nom du représentant autorisé. On entend par « représentant autorisé » la personne désignée par l'organisation comme responsable du contenu figurant sur le formulaire d'enregistrement de l'engagement. Le représentant autorisé sera l'utilisateur enregistré du formulaire d'enregistrement de son organisation.
*Poste du représentant autorisé	Le titre, le poste ou le rôle du représentant autorisé.

Numéro de téléphone du représentant autorisé	Numéro de téléphone du représentant autorisé, en précisant l'indicatif téléphonique du pays.
*Adresse électronique du représentant autorisé	L'adresse électronique du représentant autorisé. L'adresse électronique qui sera désignée comme adresse principale servira également de nom d'utilisateur pour le formulaire d'enregistrement de l'engagement. Par ailleurs, elle sera utilisée pour toute communication future avec l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale, à moins qu'un point de contact différent n'ait été désigné (voir ci-dessous).
*Point de contact	Précisez si le représentant autorisé est également le point de contact pour toute communication future, y compris pour fournir des précisions sur le ou les engagements enregistrés, recevoir des mises à jour et rendre compte des progrès accomplis. Si c'est le cas, la réponse « Oui » doit être sélectionnée et le formulaire d'inscription est terminé. Si l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale doit contacter une personne différente pour obtenir des précisions sur l'engagement enregistré, veuillez sélectionner la réponse « Non » et compléter les champs supplémentaires qui suivent.
*Nom du point de contact	(N'apparaît que si la réponse « Non » a été sélectionnée à la question relative au point de contact.) Prénom et nom de la personne désignée comme point de contact.
Poste du point de contact	(N'apparaît que si la réponse « Non » a été sélectionnée à la question relative au point de contact.) Le titre, le poste ou le rôle du point de contact.
Numéro de téléphone du point de contact	(N'apparaît que si la réponse « Non » a été sélectionnée à la question relative au point de contact.) Numéro de téléphone du point de contact, en précisant l'indicatif téléphonique du pays.
*Adresse électronique du point de contact	(N'apparaît que si la réponse « Non » a été sélectionnée à la question relative au point de contact.) L'adresse électronique du point de contact. Cette adresse électronique sera utilisée pour toute communication future avec l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale.

Formulaire d'enregistrement de l'engagement

Il faut remplir un formulaire d'enregistrement pour chaque engagement en matière de nutrition destiné à être officiellement enregistré sur la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Le formulaire et, par conséquent, le présent guide, sont divisés en sept parties : les instructions générales à lire avant de remplir le formulaire ; la formulation de l'engagement (Q1–Q6), les liens avec des événements clés (Q7–Q9), les coûts de

l'engagement (Q10–Q11), les buts mesurables de l'engagement (Q12–Q13), les informations supplémentaires sur chaque but mesurable de l'engagement (G1.1–G1.10) et les informations supplémentaires et les retours (Q14).

Des exemples de formulaires d'enregistrement des engagements entièrement remplis en français peuvent être téléchargés à la section, [Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#). Les exemples couvrent différents types d'engagements (catégories d'actions) et montrent les types d'informations et le niveau de détail requis pour chaque question.

Instructions générales

Cette partie comprend des informations importantes destinées aux parties prenantes. Nous recommandons à toutes les parties prenantes de prendre quelques minutes pour lire et comprendre les instructions (qui figurent dans le formulaire d'enregistrement de l'engagement). Si les parties prenantes ont une question à laquelle elles ne peuvent trouver aucune réponse à cet instant ou à tout moment pendant le remplissage du formulaire, elles doivent contacter l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale à l'adresse naf@globalnutritionreport.org.

- Ce formulaire est destiné à faciliter l'enregistrement des engagements SMART en matière de nutrition, notamment pour le Sommet de la Nutrition pour la Croissance (N4G).
- Chaque engagement doit être soumis séparément. Une fois que vous aurez soumis votre premier engagement, vous aurez la possibilité d'en enregistrer d'autres.
- En vue du Sommet N4G qui se tiendra à Tokyo, nous vous encourageons à enregistrer vos engagements le 31 octobre 2021 au plus tard. Le Sommet constituera la date limite pour enregistrer vos engagements pour l'Année d'action pour la nutrition. Si vous soumettez votre engagement le 31 octobre au plus tard, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale sera en mesure de procéder à une vérification de base. Concernant les engagements enregistrés après le 31 octobre, aucune vérification ne pourra être effectuée à temps pour le sommet. Par conséquent, ces engagements pourront ne pas être présentés lors de ce dernier. Tous les engagements enregistrés entre le 14 décembre 2020 (lancement de l'Année d'action pour la nutrition) et le 8 décembre 2021 (clôture de l'Année d'action pour la nutrition) seront intégrés au Pacte pour la nutrition (en annexe), qui constituera le document final du sommet.
- La plateforme restera ouverte par la suite, de sorte que les parties prenantes puissent prendre des engagements en matière de nutrition à

tout moment, mais ceux-ci ne seront pas liés à l'Année d'action pour la nutrition ou au Sommet N4G de Tokyo.

- Le formulaire doit être rempli en anglais. Si ce n'est pas possible, veuillez nous contacter. À terme, nous viserons à proposer l'enregistrement des engagements dans plusieurs langues.
- Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.
- Une fois que vous avez commencé à remplir le formulaire, vous pouvez sauvegarder les informations saisies et revenir ultérieurement afin de poursuivre le remplissage du formulaire et le soumettre.
- Si vous souhaitez télécharger le formulaire d'enregistrement des engagements en français pour savoir à l'avance quelles sont les informations requises, vous le trouverez à la section, [Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#). Le formulaire au format PDF est réservé à votre usage personnel ; l'enregistrement de votre ou vos engagements n'est valide que si vous remplissez et soumettez le formulaire en ligne.
- Les engagements seront communiqués publiquement par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale, qui procédera au suivi des engagements et rendra compte des progrès accomplis chaque année.

Formulation de l'engagement (Q1–Q6)

Il s'agit de la première partie à remplir du formulaire, qui comporte jusqu'à huit questions et porte sur la formulation de l'engagement global à enregistrer.

Tableau 2 : Formulaire d'enregistrement de l'engagement : Formulation de l'engagement

QUESTION	DETAILS
*Q1	L'intitulé court (40 caractères maximum) de l'engagement. Cet intitulé servira à identifier l'engagement en toute facilité. Par exemple, si un utilisateur a enregistré plus d'un engagement, une liste comportant l'intitulé de chaque engagement enregistré apparaîtra lorsqu'il se connectera au formulaire et il pourra choisir celui qu'il souhaite visualiser (ou modifier, ou sur lequel il souhaite rendre des comptes dans les futures itérations du formulaire).
*Q2	La formulation détaillée de l'engagement. Les parties prenantes peuvent utiliser ce champ pour préciser toutes les informations pertinentes pour leur engagement, notamment la vision de l'organisation le cas échéant.
*Q3	Les cibles mondiales de nutrition sur lesquelles l'engagement est aligné. Les réponses énumérées sous cette question correspondent aux cibles mondiales relatives à la fois à la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, et aux maladies non transmissibles liées au régime alimentaire qui ont été approuvées par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2012 et en 2013,

	respectivement. Même si l'engagement ne vise pas à avoir un impact direct sur l'une des cibles mondiales (par exemple, réduire le retard de croissance chez l'enfant), les parties prenantes doivent préciser les cibles qui seraient concernées par leur engagement (par exemple, si l'engagement vise à mettre en œuvre un programme de supplémentation nutritionnelle pour les femmes enceintes, l'impact escompté pourrait consister à réduire l'insuffisance pondérale à la naissance).
Q4	Toutes les ressources que les parties prenantes considèrent comme pertinentes pour leur engagement et que l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale peut consulter pour recueillir des informations supplémentaires. Les pièces jointes peuvent aller jusqu'à 1 GB de documents et se présenter sous les formats suivants : pdf, doc, docx, xls, xlsx, csv, txt, rtf, html, zip, mp3, wma, mpg, flv, avi, jpg, jpeg, png et gif.
*Q5	Précisez s'il s'agit d'un engagement conjoint. Si l'engagement est pris au nom de plusieurs parties prenantes, la réponse « Oui » doit être sélectionnée.
*Q5a	(N'apparaît que si la réponse « Oui » a été sélectionnée à la question 5.) Le nombre d'organisations supplémentaires associées à cet engagement. Le formulaire vous permet d'énumérer jusqu'à cinq organisations supplémentaires.
*Q5b	(N'apparaît que si la réponse « Oui » a été sélectionnée à la question 5.) Cette question vise à recenser le type de partie prenante (par exemple, pays donateur, gouvernement donateur, organisation donatrice, entreprise alimentaire du secteur privé) et le nom de chaque organisation supplémentaire.
*Q6	Critères de qualification de l'engagement. Pour être enregistré sur la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition, chaque engagement doit satisfaire les trois critères énumérés à la question 6. Les parties prenantes doivent confirmer 1) que leur engagement est SMART (spécifique, mesurable, atteignables, réalistes et temporellement définis) ; 2) qu'elles communiqueront les progrès accomplis chaque année à l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale ; et 3) qu'elles collaboreront avec l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale pour fournir des précisions concernant l'engagement si nécessaire. Le critère SMART sera vérifié par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale d'après les informations fournies dans les champs obligatoires du formulaire.

Vous pouvez télécharger des exemples de formulaires d'enregistrement des engagements remplis en français à la section téléchargements de la page web du [Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#) (en anglais). Vous trouverez également des [exemples d'engagements SMART détaillés](#) à la section relative au caractère SMART des engagements en matière de nutrition.

Liens avec des événements clés (Q7–Q9)

Il s'agit de la deuxième partie à remplir du formulaire, qui comporte jusqu'à trois questions et détermine si l'engagement doit être mis en lien avec des événements clés.

Tableau 3 : Formulaire d'enregistrement de l'engagement : Liens avec des événements clés

QUESTION	DETAILS
*Q7	Indiquez le ou les événements auxquels l'engagement est lié. Les parties prenantes doivent préciser si l'engagement est lié à tout événement futur, comme le Sommet N4G 2021 de Tokyo. Plusieurs réponses sont possibles.
*Q8	(N'apparaît que si la réponse « Sommet N4G 2021 de Tokyo » a été sélectionnée à la question 7.) Alignement sur les critères de qualification supplémentaires du Sommet N4G. Pour enregistrer un engagement en tant qu'engagement du Sommet N4G, vous devez confirmer qu'il est aligné sur les priorités nationales et les Principes d'engagement du Sommet N4G. Pour plus d'informations sur ces critères, veuillez consulter le Guide sur la formulation d'engagements du Sommet N4G.
*Q9	(N'apparaît que si la réponse « Sommet N4G 2021 de Tokyo » a été sélectionnée à la question 7.) Domaines thématiques de l'engagement du Sommet N4G. Les parties prenantes doivent préciser le(s) domaine(s) thématique(s) de leur engagement. Des définitions et exemples de domaines thématiques du Sommet N4G sont disponibles dans le Guide sur la formulation d'engagements du Sommet N4G.

Coûts de l'engagement (Q10–Q11)

Il s'agit de la troisième partie à remplir du formulaire, qui comporte jusqu'à trois questions et recueille des informations sur les coûts associés à la mise en œuvre de l'engagement.

Tableau 4 : Formulaire d'enregistrement de l'engagement : Coûts de l'engagement

QUESTION	DETAILS
*Q10	Cette question permet de savoir si les coûts totaux associés à la mise en œuvre de l'engagement ont été estimés et peuvent être divulgués. Les coûts totaux renvoient aux coûts estimés pour mettre en œuvre l'engagement, tels que les ressources humaines, l'équipement ou les installations nécessaires. Des options sont prévues pour les parties prenantes qui ne peuvent pas divulguer publiquement les coûts totaux mais sont disposées à les partager avec l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale à des fins d'analyse globale et d'établissement de rapports ; pour les parties prenantes qui ne peuvent ni divulguer publiquement les coûts ni les partager avec l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale (par exemple, s'il s'agit d'informations confidentielles) ; ou pour les parties prenantes qui ignorent encore le montant des coûts totaux.

*Q10a	(N'apparaît que si l'une quelconque des deux premières réponses à la question 10 a été sélectionnée.) Le total estimé des coûts associés à la mise en œuvre de l'engagement. Concernant les engagements financiers, le montant correspond au total des fonds engagés (par exemple, si des ressources financières à la fois spécifiques et sensibles à la nutrition sont engagées, les coûts totaux correspondent à la somme des deux). Veuillez utiliser la devise locale pour déclarer les coûts.
*Q11	<p>Les donateurs, le mécanisme de financement et le montant obtenu. Les parties prenantes doivent fournir les informations suivantes.</p> <p>Le nom de tous les donateurs, y compris les organisations donatrices qui prendront leurs propres engagements financiers. Ces informations aideront l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale à identifier les dépendances entre les engagements et les parties prenantes (par exemple, entre un donateur qui prend un engagement financier visant à financer entièrement la mise en œuvre d'une intervention de nutrition dans un pays et le pays qui s'engage à mettre en œuvre l'intervention de nutrition spécifique financée par le donateur).</p> <p>Le mécanisme de financement, à savoir privé, public, interne (autofinancement) ou autre, le cas échéant.</p> <p>Les ressources financières qui ont été obtenues, présentées sous la forme d'un montant ou d'un pourcentage (%) des coûts totaux, voire d'une estimation générale (par exemple, les coûts totaux ont été partiellement/pleinement obtenus).</p>

Buts mesurables de l'engagement (Q12–Q13)

Il s'agit de la quatrième partie à remplir du formulaire, qui comporte deux questions et vise à recenser les buts mesurables de l'engagement.

Tableau 5 : Formulaire d'enregistrement de l'engagement : Buts de l'engagement

QUESTION	DETAILS
*Q12	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de buts mesurables associés à l'engagement. Un but mesurable désigne ce que les parties prenantes s'engagent à atteindre. Il sera utilisé pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'engagement. Les buts mesurables doivent être liés à la nutrition, notamment des buts spécifiques et sensibles à la nutrition. Voici des exemples de buts liés à la nutrition. • Réduction du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans • Réduction de l'anémie chez les femmes en âge de procréer • Élargissement du réseau à [nombre] pays • Élaboration d'un plan d'action national en faveur de la nutrition • Réalisation d'un investissement de [montant] dans des interventions spécifiques à la nutrition et, en particulier, dans [secteurs]. (Si les secteurs ne sont pas encore connus, vous serez invité à les communiquer au cours de l'évaluation des progrès de l'engagement.)

*Q13	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un investissement de [montant] dans des interventions sensibles à la nutrition et, en particulier, dans [secteurs]. (Si les secteurs ne sont pas encore connus, vous serez invité à les communiquer au cours de l'évaluation des progrès de l'engagement.) • Établissement d'un organisme de réglementation relatif à la nutrition • Augmentation du budget national consacré à la nutrition. • Seuls dix buts maximum par engagement peuvent être inscrits sur le formulaire d'enregistrement de l'engagement. Si l'engagement est associé à plus de dix buts, veuillez envoyer un courriel à NAF@globalnutritionreport.org. <p>Description de chaque but mesurable.</p>
------	---

Informations supplémentaires sur les buts mesurables (G1.1–G1.10)

Il s'agit de la cinquième partie à remplir du formulaire, qui comporte jusqu'à 19 questions propres au but mesurable. Cette section doit être remplie séparément pour chacun des buts (si deux ou plus). En d'autres termes, ces questions seront répétées autant de fois que le nombre de buts mesurables indiqué à la question 12. Par exemple, si l'engagement n'est associé qu'à un seul but, alors cette section n'apparaîtra qu'une seule fois ; si l'engagement est associé à trois buts, alors cette section apparaîtra trois fois (une fois pour chacun des buts mesurables).

Tableau 6 : Formulaire d'enregistrement de l'engagement : Informations supplémentaires sur les buts mesurables

QUESTION	DETAILS
*G1.1.	Le type de but mesurable. Les parties prenantes doivent préciser celui des quatre types énumérés à cette question (à savoir financement, politique, programmes, impact) qui décrit le mieux leur but. Des exemples des différents types de buts sont disponibles dans le Guide sur la formulation d'engagements du Sommet N4G .
G1.2	Le plan d'action visant à atteindre le but mesurable. Les parties prenantes doivent indiquer clairement la stratégie (en 400 mots maximum) qu'elles adopteront pour atteindre le but mesurable. Le plan d'action constitue la « feuille de route » en vue d'atteindre le but de l'engagement et de garantir l'identification des possibles écueils et difficultés. Par exemple, le but de réduction du retard de croissance chez l'enfant de 15 % à 10 % sera atteint grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique relative au système alimentaire interministérielle tenant compte des risques, ainsi que grâce à des interventions

	spécifiques et sensibles à la nutrition. Les interventions spécifiques à la nutrition seront notamment les suivantes [détail]. Les interventions sensibles à la nutrition seront notamment les suivantes [détail].
*G1.3	Communiquer les progrès accomplis par l'intermédiaire d'un mécanisme différent de suivi/de responsabilité. Les parties prenantes doivent préciser si elles doivent communiquer les progrès accomplis concernant le but mesurable à un mécanisme de suivi/de responsabilité autre que l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale. Parmi les autres mécanismes de suivi/responsabilité figurent notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les engagements financiers et Access to Nutrition Index (ATNI) pour les entreprises alimentaires du secteur privé.
*G1.4	La zone géographique couverte par le but mesurable. « Mondiale » désigne l'ensemble des pays du monde entier ; « multi-pays » désigne des pays ou des régions sélectionnés (par exemple, les pays de l'Asie du Sud-Est ou les pays de l'Afrique de l'Ouest) ; « nationale » désigne le niveau d'un pays ; « infranationale » désigne les régions d'un pays, comme les États et les provinces ; et « locale » désigne le niveau d'une ville, d'un quartier ou d'une communauté.
*G1.5	Toute autre précision concernant la couverture géographique du but mesurable. Les parties prenantes peuvent fournir des informations supplémentaires sur la couverture géographique du but, par exemple en précisant les pays en cas de couverture « multi-pays » ou les États/provinces en cas de couverture « infranationale ». En outre, les parties prenantes peuvent préciser si le but est axé sur des zones géographiques présentant une certaine caractéristique (par exemple, une prévalence élevée d'une certaine forme de malnutrition, ou de faibles niveaux de revenu).
*G1.6	La population ciblée par le but mesurable. Les parties prenantes doivent préciser si le but cible la population totale, des groupes de population spécifiques (par exemple, les enfants de moins de 5 ans) ou aucune population (par exemple, en cas d'engagement visant à créer une collaboration internationale pour renforcer l'action en matière de nutrition). Pour les entreprises alimentaires du secteur privé, dont les produits concernent tous les consommateurs (et non des groupes de population spécifiques), la réponse appropriée est « Population totale ». Si les produits ciblent les consommateurs d'un groupe de population spécifique (par exemple, les enfants, les femmes enceintes), veuillez sélectionner « Groupe(s) de population spécifique(s) ».
*G1.6a	(N'apparaît que si l'option « Groupe(s) de population spécifique(s) » a été sélectionnée au point G1.6.) Le sexe du groupe de population spécifique ciblé par le but mesurable.

*G1.6b	(N'apparaît que si l'option « Groupe(s) de population spécifique(s) » a été sélectionnée au point G1.6.) La tranche d'âge du groupe de population spécifique ciblé par le but mesurable.
G1.6c.	(N'apparaît que si l'option « Population totale » ou « Groupe(s) de population spécifique(s) » a été sélectionnée au point G1.6.) La couverture démographique du groupe de population ciblé. Les parties prenantes doivent indiquer la taille de la population ciblée par le but en nombre absolu (par exemple, 2 millions de personnes) ou en pourcentage (%) de la population totale (40 % de la population du pays).
G1.6d	(N'apparaît que si l'option « Population totale » ou « Groupe(s) de population spécifique(s) » a été sélectionnée au point G1.6.) Approche différenciée adoptée pour atteindre la population ciblée. Les parties prenantes peuvent préciser si elles ont adopté une approche différenciée pour atteindre différents groupes de population en fonction de leurs principales caractéristiques démographiques (par exemple, l'âge, le sexe, le niveau de revenu, le lieu, l'origine ethnique, le niveau d'éducation ou le handicap).
*G1.7	La date de début et la date de fin pour atteindre le but mesurable. Les parties prenantes doivent préciser les mois et années de début et de fin de la période couverte par l'engagement pour atteindre le but mesurable.
*G1.8	Informations relatives au principal indicateur qui servira à mesurer les progrès réalisés en vue de ce but.
*G1.8a	Nom et unité du principal indicateur. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Prévalence (%) du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans • Prévalence (%) de l'anémie chez les femmes en âge de procréer • Versements annuels en dollars US • Établissement d'un comité de la nutrition • Nombre d'enfants soignés pour malnutrition.
*G1.8b	Le niveau de référence (actuel) et l'unité du principal indicateur. Les parties prenantes doivent préciser le niveau de référence du principal indicateur par rapport auquel les progrès accomplis seront mesurés (par exemple, 20 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance).
*G1.8c	L'année à laquelle le niveau de référence a été évalué. Les parties prenantes doivent préciser l'année à laquelle le niveau de référence du principal indicateur a été évalué (par exemple, 2020). Si l'enquête utilisée pour évaluer le niveau de référence couvre une période de deux ans (ou plus) (par exemple, 2020–2021), l'année la plus ancienne (en l'occurrence 2020) doit être indiquée. L'année de référence doit se rapprocher autant que possible de l'année de début de la période couverte par l'engagement.

*G1.8d	Le niveau du principal indicateur à atteindre. Les parties prenantes doivent préciser le niveau du principal indicateur qu'elles s'engagent à atteindre d'ici la date de fin de la période couverte par l'engagement (telle qu'indiquée au point G1.7). Veuillez utiliser la même unité (par exemple, 10 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance).
G1.8e.	Les éventuels objectifs intermédiaires à atteindre. Les parties prenantes peuvent préciser d'éventuels objectifs intermédiaires à atteindre pour le principal indicateur au cours de la période couverte par l'engagement. Par exemple, si le niveau de référence de la prévalence du retard de croissance chez l'enfant est de 20 % en 2020 et que le niveau à atteindre d'ici à 2028 est de 10 %, on pourrait fixer un objectif intermédiaire de 15 % d'ici à 2024.
*G1.8f	Le plan de suivi et évaluation pour le principal indicateur. Les parties prenantes doivent préciser la façon dont elles comptent suivre et évaluer le principal indicateur pour rendre compte des progrès accomplis, ainsi que la fréquence de ce suivi. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Enquête annuelle chez les enfants collectant des mesures anthropométriques • Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'OCDE validé par une tierce partie indépendante chaque année pour mesurer les décaissements spécifiques à la nutrition • Enquête nutritionnelle nationale bisannuelle pour évaluer les apports alimentaires.
*G1.9	(N'apparaît que si l'option « Financement » a été sélectionnée au point G1.1) Décaissement financier par rapport à un engagement financier. Les parties prenantes qui prennent un engagement de nature financière doivent préciser si cet engagement fait référence à un décaissement financier (dépense réelle) ou à un engagement de financement (décision juridique de fournir un financement).
G1.10	Objectif défini en réponse à la pandémie de COVID-19. Les parties prenantes peuvent préciser si cet objectif entend traiter les impacts de la COVID-19 sur la nutrition. En reconnaissance de l'importance de la pandémie de COVID-19 pour la nutrition dans le monde entier, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale a ajouté cette question à des fins de rapport uniquement. Il ne s'agit pas d'un critère d'admissibilité ni d'une obligation pour enregistrer l'engagement en lien avec le Sommet N4G.

Informations supplémentaires et retour (Q14)

Il s'agit de la dernière partie à remplir du formulaire, qui comporte une question et vise à collecter toute information supplémentaire ainsi qu'un retour sur la procédure d'enregistrement.

Tableau 7 : Formulaire d'enregistrement de l'engagement : Informations supplémentaires et retour

QUESTION	DETAILS
Q14	Toute information complémentaire sur l'engagement ou tout commentaire, réflexion et suggestion éventuels à l'égard de la procédure d'enregistrement de l'engagement.

Vérification des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition

Les parties prenantes sont invitées à enregistrer leurs engagements en matière de nutrition à tout moment dans le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. Le formulaire d'enregistrement permet d'obtenir des informations à l'aide de champs de données standardisés qui sont basés sur les principes SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini). L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale examine et évalue l'éligibilité des informations fournies, et classe les engagements selon les catégories d'actions (à l'aide du [Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition](#)) ainsi que les niveaux SMART pertinents (à l'aide de l'[Indice SMART des actions en matière de nutrition](#)). Les engagements éligibles et leurs données correspondantes sont rendus publics sur l'[Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#).

Dans le cadre du processus de vérification, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale contacte les parties prenantes ayant enregistré des engagements afin d'obtenir des clarifications sur les données fournies et/ou les données manquantes, si nécessaire. La vérification est effectuée en anglais par courrier électronique et s'accompagne d'appels (web) selon le cas. Par ce processus, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale vise à aider les parties prenantes à améliorer la formulation de leur(s) engagement(s) actuel(s) et par conséquent leur caractère SMART. Sur la base des données révisées obtenues (à l'issue de la vérification), l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale réévalue l'éligibilité potentielle, la classification du domaine d'action et le caractère SMART de chaque but d'engagement. La vérification ne doit pas modifier l'intention de l'engagement ou des données déjà fournies, sauf en cas d'erreur.

Le premier cycle de vérification a commencé le 17 novembre 2022 et s'est achevé le 22 mars 2023. Les parties prenantes auront à l'avenir l'occasion de fournir les clarifications nécessaires à la vérification de leurs données, mais la date du prochain cycle de vérification reste à déterminer.

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition n'a pas de caractère réglementaire en ce qui concerne la validation des données autodéclarées au

regard d'autres sources. Ainsi, lors du processus de vérification, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale :

- Ne valide pas la véracité ou l'exactitude des informations autodéclarées en se fondant sur d'autres sources et/ou systèmes de suivi nationaux.
- Ne confirme pas que les actions enregistrées en matière de nutrition sont fondées sur des données probantes et conformes aux priorités nationales et/ou aux normes internationalement reconnues.

Les engagements sont initialement présentés tels qu'ils étaient avant la vérification et portent le statut :

- **En cours.** Cela signifie que le processus de vérification n'a pas commencé, ou a commencé mais n'est pas terminé.

Une fois la vérification terminée pour chaque but d'engagement, le statut de vérification en ligne passe à :

- **Vérifié.** Toutes les données relatives à l'engagement sont disponibles et claires, soit au moment de l'enregistrement (aucune clarification n'est requise), soit après le processus de vérification (après avoir obtenu toutes les informations disponibles concernant les clarifications demandées).
- **Partiellement vérifié.** Certaines des clarifications demandées ont été obtenues.
- **Non vérifié.** Aucune des clarifications demandées n'a été obtenue ou la partie prenante ne répond pas.

Un engagement peut avoir plusieurs buts ayant chacun un statut de vérification différent. L'Outil de suivi des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition est mis à jour tous les mois pour inclure les nouveaux engagements ainsi que les nouvelles données obtenues pour les engagements actuels (à l'issue du processus de vérification). Dans les prochaines versions, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale envisagera d'afficher l'Indice SMART avant et après vérification.

Un processus de vérification similaire sera élaboré et appliqué pour les données soumises dans le cadre du Rapport sur l'état d'avancement des engagements enregistrés (prévu pour début 2023).

Annexe

Tableau A. Évaluation et notation du caractère SMART des buts d'engagement

DIMENSION SMART	INGRÉDIENT	N° DE QUESTION	TYPE DE CHAMP	SCORES ET EVALUATION (INGRÉDIENT)	PONDERATION DES INGRÉDIENTS	PLAGE DE SCORES (DIMENSION)	PONDERATION DE LA DIMENSION
Spécifique	S1	Nom de l'organisation	Première question du formulaire d'enregistrement	Obligatoire – texte 1 = Réalisé Un nom d'organisation valide est fourni et conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, engagement total). 0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs Un nom d'organisation valide est fourni, mais n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs. Plusieurs organisations sont listées. Le nom de l'organisation n'est pas clair (par exemple, acronymes peu utilisés/difficilement identifiables, contrairement à l'OMS par exemple) 0 = Non précisé	1/7	0–1	1
	S2	Type d'organisation	Deuxième question du formulaire	Obligatoire – choix multiple 1 = Réalisé La réponse choisie est celle qui correspond le mieux à l'organisation et, le cas échéant, est conforme au contenu	1/7		

			d'enregistrement		des engagements (par exemple, les gouvernements donateurs s'engagent à aider d'autres pays). La réponse sélectionnée est « Autre ». L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale s'efforcera de réexaminer et de redéfinir et/ou d'élargir les définitions des types de parties prenantes. 0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs La réponse sélectionnée n'est pas celle qui correspond le mieux à l'organisation (par exemple, un pays à faible revenu s'engageant à mener des actions nationales, mais identifié comme gouvernement donateur) 0 = Non précisé	
S3	Organisation(s) supplémentaire(s) (uniquement pour les engagements communs)	Q5	Obligatoire – oui/non	1 = Réalisé La réponse à la Q5 est « Non » (pas d'engagement commun) et elle est conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, engagement total). La réponse à la Q5 est « Oui » (engagement commun), elle donne des noms valides d'organisations supplémentaires, même si elles sont plusieurs dans un champ, et elle est conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, engagement total).	1/7	
		Q5a	Obligatoire – valeur numérique	0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs La réponse à la Q5 est « Non » (pas d'engagement commun), mais d'autres organisations sont mentionnées dans d'autres champs (par exemple, engagement total). La réponse à la Q5 est « Oui » (engagement commun), elle donne les noms valides d'organisations supplémentaires,		

			Q5b	Obligatoire – texte	<p>mais elle n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs.</p> <p>La réponse à la Q5 est « Oui » (engagement commun), mais les noms d'organisations supplémentaires donnés ne sont pas clairs (acronymes peu utilisés et peu identifiables contrairement à l'OMS par exemple, les organisations ne sont pas distinctes les unes des autres)</p> <p>0 = Non précisé</p>	
S4	Buts mesurables ²	Q13	Obligatoire – texte	<p>1 = Réalisé</p> <p>Le but mesurable est clairement défini ; il s'agit d'un but unique (et non pas de plusieurs buts réunis sous un seul) conforme à l'indicateur et aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, engagement total).</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs</p> <p>Le but n'est pas clair (par exemple, concernant l'intention). Le but comprend plusieurs buts dans sa description. Le but n'est pas conforme à l'indicateur et/ou aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, engagement total).</p> <p>La description du but est claire et conforme aux autres champs, mais nécessite quelques clarifications (par exemple, la définition de la malnutrition chronique, l'explication des acronymes).</p> <p>La description du but n'est pas liée à la nutrition (par exemple, une augmentation de l'activité physique) ou les informations fournies ne sont pas suffisantes ou suffisamment claires pour décider si elles sont liées à la nutrition (par exemple, une augmentation du nombre de bénéficiaires recevant des transferts en espèces pour lutter contre la pauvreté).</p>	1/7	

					0 = Non précisé			
S5	Type de but	GX.13	Obligatoire – choix multiple	1 = Réalisé Toutes les informations requises (principalement la description du but et l'indicateur, soutenus par un engagement total si nécessaire) sont disponibles et suffisamment claires pour reclasser le but mesurable à l'aide du Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition. 0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs Les informations requises sont disponibles, mais ne sont pas suffisamment claires pour reclasser le but mesurable à l'aide du Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition (par exemple, la description du but n'est pas conforme à l'indicateur ou à l'engagement total ou encore plusieurs buts de différentes catégories/sous-catégories d'actions en matière de nutrition sont regroupés sous un seul but).	0 = Non précisé	1/7		
S6	Couverture géographique	GX.4	Obligatoire – choix multiple	1 = Réalisé La réponse sélectionnée à GX.4 est conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, la description du but, l'engagement total). Une réponse valide est fournie à GX.5 – cela inclut les réponses « Aucun » et « Non disponible », car cette question pourrait ne pas	0 = Non précisé	1/7		

			GX.5	Obligatoire – texte	<p>s'appliquer à tous les engagements (autrement dit, ne pas nécessiter de précisions supplémentaires).</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs</p> <p>La réponse sélectionnée à GX.4 et/ou GX.5 n'est pas conforme aux données indiquées dans les autres champs.</p> <p>La réponse sélectionnée à GX.4 n'est pas conforme aux données indiquées à GX.5 (par exemple, indiquer infranational à GX.4 et mentionner plusieurs pays à GX.5).</p> <p>La réponse sélectionnée à GX.4 est conforme aux données indiquées dans d'autres champs, mais la réponse fournie à GX.5 n'est pas claire (acronymes peu utilisés et peu identifiables contrairement à l'OMS par exemple) ou à définir.</p> <p>La réponse sélectionnée à GX.4 est « Multi-pays », mais les pays ne sont pas précisés à GX.5.</p> <p>0 = Non précisé</p>	
S7	Population cible		GX.6	Obligatoire – choix multiple	<p>1 = Réalisé</p> <p>La réponse à GX.6 est « Population générale » et est conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, engagement total).</p> <p>La réponse à GX.6 est « Groupe(s) de population spécifique(s) » et les réponses sélectionnées aux trois questions sont conformes aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, description du but, engagement total) et au groupe d'âge indiqué à GX.6b.</p>	1/7
			GX.6a	Obligatoire – choix multiple	<p>La réponse à GX.6 est « Aucun groupe de population n'est ciblé » et elle est conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, engagement total).</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs</p>	

Mesurable	M1	Nom et unité du principal indicateur	GX.6b	Obligatoire – texte	La réponse sélectionnée à GX.6 n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs. La réponse est « Groupe(s) de population spécifique(s) » et les réponses fournies dans les deux questions suivantes ne sont pas conformes aux données indiquées dans d'autres champs et/ou le groupe d'âge à GX.6b n'est pas fourni ou n'est pas clairement défini (par exemple, acronymes peu clairs). 0 = Non précisé	1/5	0–1	1
			GX.8a	Obligatoire – texte	1 = Réalisé Un indicateur ainsi que son unité de mesure (le cas échéant) sont clairement définis. L'indicateur doit en outre être conforme à la description du but. Plusieurs indicateurs peuvent être listés pour un but spécifique, cependant ils doivent être propres à un seul but (par exemple, le nombre et la prévalence d'enfants recevant un traitement). Un indicateur clairement défini doit être conforme à la description du but. L'unité peut être absente de ce champ, cependant elle est clairement mentionnée dans l'engagement total et/ou la description du but et/ou les niveaux de référence/cible de l'indicateur. Plusieurs indicateurs peuvent être listés pour un but spécifique, cependant ils doivent être propres à un seul but (par exemple, le nombre et la prévalence d'enfants recevant un traitement). 0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs L'indicateur et/ou son unité de mesure ne sont pas clairement définis. L'indicateur n'est pas conforme à la description du but.			

				Plusieurs indicateurs sont listés et font référence à des buts différents (par exemple, le pourcentage de surcharge pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans et le pourcentage de surcharge pondérale chez les adolescents). 0 = Non précisé	
M2	Niveau de référence de l'indicateur	GX.8b	Obligatoire – texte	<p>1 = Réalisé</p> <p>Le niveau de référence de l'indicateur est clairement défini en utilisant la même unité de mesure (le cas échéant) que celle fournie à GX.8a et la valeur est conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, la description du but et/ou l'engagement total). S'il y a plusieurs indicateurs pour un même but, plusieurs valeurs de référence doivent avoir été saisies en définissant clairement l'indicateur auquel chacune d'elles se réfère.</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs</p> <p>Le niveau de référence n'est pas conforme/n'est pas clairement conforme à l'indicateur (autrement dit on ne sait pas à quoi il fait référence). L'unité de mesure n'est pas conforme à celle fournie à GX.8a.</p> <p>La valeur du niveau de référence n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, les valeurs mentionnées dans les engagements totaux ou la description du but) ou est identique à la cible lorsqu'elle est suggérée autrement (par exemple, la description du but mentionne une réduction ou une augmentation).</p> <p>Les valeurs de référence de tous les indicateurs ne sont pas fournies dans le cas où il y aurait plusieurs indicateurs pour un seul but, ou si elles sont fournies, il n'est pas clair à quelle valeur se réfère quel indicateur.</p>	1/5

				Plusieurs valeurs sont listées pour des indicateurs qui se réfèrent à des buts différents (par exemple, pourcentage de surpoids chez les enfants, pourcentage d'anémie chez les femmes). 0 = Non précisé	
M3	Niveau de référence de l'année d'évaluation	GX.8c	Obligatoire – année	1 = Réalisé La réponse fournie est identique ou antérieure à l'année de début du but d'engagement (GX.7). 0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs La réponse fournie n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs. La réponse fournie est ultérieure à l'année de début du but d'engagement (GX.7). Le niveau de référence est manquant, ce qui signifie qu'une année d'évaluation aléatoire pourrait avoir été sélectionnée pour pouvoir continuer à remplir le formulaire. 0 = Non précisé	1/5
M4	Niveau cible de l'indicateur	GX.8d	Obligatoire – texte	1 = Réalisé Le niveau cible de l'indicateur est clairement défini en utilisant la même unité de mesure (le cas échéant) que celle fournie à GX.8a et à GX.8b ; la direction du niveau de référence pour atteindre le niveau cible est conforme à la description du but (par exemple, si le but est de réduire le retard de croissance, le niveau de référence est de 20 % et le niveau cible est de 15 %) ; et la valeur est conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, la description du but et/ou l'engagement total). Le niveau cible est parfois fourni avec des cibles intermédiaires. Dans ce cas, le score attribué serait « 1 » tant que nous pouvons confirmer que la valeur	1/5

				<p>intermédiaire est le niveau cible (sur la base des valeurs incluses dans l'engagement total et la description du but). S'il y a plusieurs indicateurs pour un même but, plusieurs valeurs cibles doivent avoir été saisies en définissant clairement l'indicateur auquel chacune d'elles se réfère.</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs</p> <p>Le niveau cible n'est pas conforme/n'est pas clairement conforme à l'indicateur (autrement dit on ne sait pas à quoi il fait référence).</p> <p>L'unité de mesure n'est pas conforme à celle fournie à GX.8a et/ou à GX.8b.</p> <p>La direction du niveau de référence pour atteindre le niveau cible n'est pas conforme à la description du but (par exemple, si le but est de réduire le retard de croissance, le niveau de référence est de 20 % et le niveau cible est de 25 %).</p> <p>La valeur du niveau cible n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, les valeurs mentionnées dans les engagements totaux ou la description du but) ou est identique à la valeur de référence lorsqu'elle est suggérée autrement (par exemple, la description du but mentionne une réduction ou une augmentation).</p> <p>Les valeurs cibles de tous les indicateurs ne sont pas fournies, dans le cas où il y aurait plusieurs indicateurs pour un seul but, ou si elles sont fournies, il n'est pas clair à quelle valeur se réfère quel indicateur.</p> <p>Plusieurs valeurs sont listées pour des indicateurs qui se réfèrent à des buts différents (par exemple, pourcentage de surpoids chez les enfants, pourcentage d'anémie chez les femmes).</p>		
--	--	--	--	--	--	--

Atteignable	M5	Plan de suivi et d'évaluation	GX.8f	Obligatoire – texte	<p>0 = Non précisé</p> <p>1 = Réalisé Un plan de suivi et d'évaluation de l'indicateur est clairement défini, idéalement avec la fréquence le cas échéant, et conformément aux champs de l'indicateur.</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs Un plan de suivi et d'évaluation de l'indicateur n'est pas clairement défini (par exemple, « les progrès seront suivis tous les mois » sans définir la méthodologie de suivi, utilisation d'acronymes peu clairs).</p> <p>0 = Non précisé</p>	1/5		
	A1	Coûts totaux	Q10	Obligatoire – choix multiple	<p>1 = Réalisé Les deux premières options sont sélectionnées à la Q10, et le montant et la devise fournis à la Q10a sont conformes aux données indiquées dans d'autres champs.</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs La troisième option est choisie à la Q10.</p>	1/4	0–1	1
			Q10a	Obligatoire – devise et valeur numérique pour le montant	<p>Les deux premières options sont sélectionnées à la Q10, mais le montant et la devise fournis à la Q10a ne sont pas conformes aux données indiquées dans d'autres champs.</p> <p>0 = Non précisé La dernière option est sélectionnée à la Q10.</p>			
A2	Donateur	Q11	Obligatoire – texte	<p>1 = Réalisé Un nom d'organisation valide (ou de plusieurs organisations valides) finançant l'engagement est fourni et conforme aux données indiquées dans d'autres champs. Cela vaut pour tous les donateurs connus ; si d'autres donateurs sont</p>	1/4			

					<p>prévus mais inconnus pour le moment, la réponse obtient quand même le score 1.</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs</p> <p>Un nom d'organisation valide est fourni, mais n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs.</p> <p>Tous les donateurs ne sont pas listés (des exemples de certains d'entre eux sont fournis et/ou la mention « et d'autres donateurs » est indiquée).</p> <p>Le nom de l'organisation n'est pas clair (acronymes peu utilisés et peu identifiables par exemple) ou vague (organismes des Nations Unies).</p> <p>0 = Non précisé</p>	
A3	Mécanisme de financement	Q11	Obligatoire – texte	<p>1 = Réalisé</p> <p>Le mécanisme de financement est clairement défini et conforme aux données indiquées dans d'autres champs.</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs</p> <p>Le mécanisme de financement n'est pas clairement défini (par exemple, acronymes peu clairs, description vague).</p> <p>Le mécanisme de financement n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs (par exemple, donateur = organisme des Nations Unies et mécanisme de financement = gouvernement).</p> <p>Le donateur est manquant, ce qui ne permet pas de vérifier si le mécanisme de financement est conforme.</p> <p>0 = Non précisé</p>	1/4	
A4	Montant obtenu	Q11	Obligatoire – texte	<p>1 = Réalisé</p> <p>Une description claire (pourcentage ou estimation qualitative générale) de la couverture des coûts totaux est fournie et conforme aux données indiquées dans d'autres champs.</p>	1/4	

Réaliste	R1	Conformité avec les cibles mondiales de nutrition	Q3	Obligatoire – choix multiple	<p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs La description de la couverture des coûts totaux n'est pas claire et/ou n'est pas conforme aux données indiquées dans d'autres champs. 0 = Non précisé</p> <p>1 = Réalisé La ou les cible(s) mondiale(s) sélectionnée(s) semble(nt) conforme(s) aux buts mesurables définis (nous devons vérifier l'engagement total et tous les buts d'un engagement pour réaliser cette évaluation, car il ne s'agit pas d'une question spécifique à un but). 0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs La ou les réponse(s) sélectionnée(s) ne semble(nt) pas conforme(s) aux buts mesurables définis (par exemple, le but est de réduire le retard de croissance alors que le surpoids des enfants a été sélectionné comme cible globale). La réponse est « Aucun » et il ressort clairement de l'engagement total qu'il pourrait être lié aux cibles mondiales. La ou les réponse(s) sélectionnée(s) est ou sont incomplète(s) (par exemple, une seule cible globale a été sélectionnée alors que d'autres semblent s'appliquer) ou toutes ont été sélectionnées alors qu'elles ne semblent pas toutes s'appliquer. 0 = Non précisé</p>	1/2	0–1	1
	R2	Domaine thématique (uniquement pertinent pour	Q9	Obligatoire – valeur numérique	<p>1 = Réalisé Les réponses ont été sélectionnées. C'est toujours le cas pour les engagements liés au sommet N4G 2021 de Tokyo uniquement (première réponse sélectionnée à la Q7). Nous</p>	1/2		

Temporelle ment défini	T1	Date de début	GX.7	Obligatoire – menu déroulant	<p>ne validons pas la réponse par rapport au contenu de l’engagement ; nous reclassons tous les engagements en utilisant le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.</p> <p>Si l’engagement n’est pas lié au Sommet N4G 2021 de Tokyo, cet ingrédient n’est pas noté et R1 a une pondération d’ingrédient de 1.</p> <p>0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs 0 = Non précisé</p> <p>1 = Réalisé La réponse fournie est conforme aux données indiquées dans d’autres champs. 0,5 = Peu clair/Non conforme aux autres champs La réponse fournie n’est pas conforme aux données indiquées dans d’autres champs. La date de début est antérieure à l’année de référence de l’évaluation de l’indicateur. 0 = Non précisé</p>	1/2	0–1	1
	T2	Date de fin	GX.7	Obligatoire – menu déroulant	<p>1 = Réalisé La réponse fournie est conforme aux données indiquées dans d’autres champs et elle n’est pas antérieure ou identique à la date de début (GX.7). 0,5 = Non clair/Non conforme aux autres champs La réponse fournie n’est pas conforme aux données indiquées dans d’autres champs. La réponse fournie est antérieure ou identique à la date de début. 0 = Non précisé</p>	1/2		

¹ Étant donné que tous les champs sont obligatoires, il n'y a pas véritablement de données manquantes pour les ingrédients. Cependant, le score « Non précisé » est attribué aux réponses telles que « Non disponible », « À définir », « À confirmer » ou tout texte indiquant que « Cela n'a pas encore été décidé ».

² Nous évaluons uniquement la description des buts et non le nombre de buts (Q12) pour définir le caractère SMART. La plateforme présente autant de champs pour les buts que le nombre indiqué dans la Q12. Par conséquent, en vérifiant la description du but pour nous assurer que chaque but est un but unique et qu'il n'en comprend pas plusieurs, nous vérifions également que le nombre de buts énumérés dans la Q12 est correct. La capacité de compter les buts dépend directement de la clarté de leur description.

³ Comme nous l'avons indiqué dans la colonne d'évaluation de cet ingrédient, nous n'évaluerons pas la réponse fournie à la question du formulaire d'enregistrement, mais plutôt la capacité à reclasser l'engagement sur la base des informations disponibles comme mentionné précédemment.

Glossaire des termes

Action directe en matière de nutrition

Voir l'expression « spécifique à la nutrition ».

Action en matière de nutrition

Toute stratégie, politique ou intervention et tout programme ou investissement visant à lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition.

Action indirecte en matière de nutrition

Voir l'expression « sensible à la nutrition ».

Actions à impact en matière de nutrition

La troisième des trois grandes catégories du Système de Classification des Actions relatives à la nutrition, qui englobe les engagements conçus pour améliorer directement la qualité des régimes alimentaires et réduire les formes de malnutrition, en lien à la fois avec l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation ainsi qu'avec l'obésité et les MNT liées au régime alimentaire. Les actions relevant de cette catégorie utilisent comme « outils » les politiques (actions politiques) déjà en place dans un environnement propice (actions propices) pour améliorer l'état nutritionnel de la population.

Actions politiques en matière de nutrition

La deuxième des trois grandes catégories du Système de Classification des Actions relatives à la nutrition, qui englobe les stratégies, les politiques, les interventions ou les programmes qui visent à améliorer les résultats en matière de nutrition, aussi bien directement qu'indirectement. Après la mise en place d'un environnement propice à la nutrition, cette catégorie reflète le déploiement à grande échelle des mesures nutritionnelles en s'engageant à prendre des actions politiques en matière de nutrition. Ces actions consistent généralement en des stratégies à l'échelle de la population qui ont une portée large et qui viennent compléter les activités à l'échelle des individus.

Actions propices en matière de nutrition

La première des trois grandes catégories du Système de Classification des Actions relatives à la nutrition. Elle regroupe les mesures prises pour créer un environnement propice à une action efficace en matière de nutrition dans

l'ensemble des secteurs (y compris les actions multisectorielles). Ces actions sont conçues dans le but d'améliorer les conditions contextuelles (sociales, économiques, politiques, culturelles ou environnementales) dans lesquelles des mesures efficaces et durables visant à améliorer les résultats en matière de nutrition sont prises. Elles reflètent la volonté d'agir en faveur de la nutrition et de garantir la préparation en vue de mettre en place un engagement politique, des capacités et une coordination entre les différents échelons administratifs et parmi les décideurs dans le secteur de la nutrition et tous les autres secteurs connexes.

Chaîne d'approvisionnement alimentaire

Les activités et les acteurs qui accompagnent les aliments depuis la production jusqu'à la consommation et l'élimination des déchets, en passant par le stockage, la distribution, la transformation, le conditionnement, la mise en vente et la commercialisation.

Connaissances des consommateurs

Les niveaux de compréhension et de connaissance des consommateurs concernant la nutrition, l'alimentation ainsi que les produits alimentaires et leurs caractéristiques. Les consommateurs utilisent ces informations pour choisir les aliments qu'ils achètent et mangent.

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition

Une réunion intergouvernementale entre des représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, qui s'est tenue en novembre 2014 et a été organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé. Deux documents finaux en ont résulté (la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action). Ils décrivent les principaux défis en matière de nutrition et identifient les priorités pour renforcer la coopération internationale en matière de nutrition.

Distribution alimentaire

Les processus et les systèmes par lesquels les aliments sont acheminés d'un endroit à un autre en vue d'une transformation, vente ou consommation immédiates ou futures.

Donateur

Un acteur fournissant un soutien financier ou en nature (non financier) ou des dons à un pays ou à une organisation.

Double fardeau de la malnutrition

La coexistence, tout au long de la vie, de la sous-alimentation et de la surcharge pondérale, de l'obésité ou de maladies non transmissibles (MNT) liées au régime alimentaire, chez les individus et au sein des ménages et des populations.

Engagement en matière de nutrition

L'intention et la promesse de lutter contre les régimes alimentaires de mauvaise qualité et toutes les formes de malnutrition en prenant des actions SMART en matière de nutrition.

Environnement alimentaire

Les conditions sous-jacentes, par exemple la disponibilité, l'accessibilité et l'attractivité des aliments, qui influencent les habitudes alimentaires et l'état nutritionnel. En plus de l'environnement physique, cet élément englobe les contextes économique, politique, social et culturel au sein desquels s'inscrivent les personnes ainsi que leurs options et choix d'alimentation.

Maladies non transmissibles (MNT)

Les MNT sont des maladies chroniques non infectieuses à longue durée de vie qui évoluent lentement. Elles sont causées par une association de facteurs de risques modifiables et non modifiables, tels que le mode de vie et le comportement, l'environnement, la physiologie et la génétique. Il en existe quatre types principaux : les maladies cardiovasculaires (maladie coronarienne, AVC, etc.), les diabètes, les cancers et les affections respiratoires chroniques. L'obésité est considérée à la fois comme une maladie chronique et comme un facteur de risque d'autres MNT. Les MNT relatives à l'alimentation (ou la nutrition) sont désignées par le terme « MNT liées au régime alimentaire ». Celles-ci comprennent essentiellement l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les diabètes et certains cancers.

Malnutrition

Un apport inadéquat ou excessif en énergie ou en nutriments. Ce terme englobe à la fois la « sous-alimentation » et la « suralimentation ». Alors que la sous-alimentation est un terme approprié pour décrire une carence en calories ou en nutriments (y compris le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale et les carences en micronutriments), la suralimentation ne reflète pas la complexité des régimes alimentaires de mauvaise qualité responsables de l'obésité et de MNT liées au régime

alimentaire. À ce titre, le Rapport sur la Nutrition Mondiale n'emploie pas le terme « suralimentation » mais plutôt les termes « surpoids, obésité et MNT, liées au régime alimentaire ».

Mécanisme de responsabilité

Un mécanisme de responsabilité indépendant élaboré pour fixer des normes et des exigences en matière de communication de l'information en s'appuyant sur des principes et des méthodes bien établis. Les mécanismes de responsabilité jouent un rôle central pour garantir la conformité aux exigences de communication de l'information et demander des comptes aux entités chargées d'agir, au moyen d'échanges actifs, d'interactions et d'une vérification et d'un suivi des informations communiquées. Ces mécanismes constituent des occasions de collaborer, d'échanger, d'apprendre, de partager les bonnes pratiques et les expériences et d'encourager d'autres actions.

Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN)

Le Mouvement SUN, dirigé par les pays, a vocation à soutenir les engagements et la responsabilité des membres en matière de lutte contre la malnutrition.

Nutrition pour la croissance (N4G)

Une initiative lancée par des gouvernements, la société civile et le secteur privé pour soutenir la lutte contre la malnutrition. Elle vise à produire, orienter et coordonner les engagements et les actions en matière de nutrition.

Objectifs de développement durable (ODD)

Un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs intégrés, convenus par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, visant à réaliser un développement durable sur les plans social, économique et environnemental.

Organisation de la société civile (OSC)

Une organisation de la société civile (OSC) est un groupe de citoyens bénévoles à but non lucratif organisé au niveau local, national ou international. Créées à des fins précises et dirigées par des personnes ayant un intérêt commun, les OSC fournissent des services et exercent des fonctions humanitaires, portent les préoccupations des citoyens à l'attention des gouvernements, suivent les politiques et encouragent la participation politique au niveau communautaire.

Organisation non gouvernementale (ONG)

Une organisation, un groupe ou une institution à but non lucratif qui est indépendant de tout gouvernement.

Parties prenantes

Les personnes et les organisations qui ont un intérêt à ce que la politique soit promue, ou qui sont concernées par une action et une décision communes. Elles sont généralement définies en tant que groupe en fonction de leur type (par exemple, organisations de la société civile, gouvernements, secteur privé) ou de leur intérêt (par exemple, producteurs agricoles, organismes de financement, consommateurs).

Production alimentaire

La production de produits bruts issus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie destinés à être transformés ou consommés.

Responsabilité

L'obligation pour les parties prenantes de répondre de leurs actes et d'accepter d'en endosser la responsabilité. La responsabilité permet de garantir que les actions, les décisions, les programmes et les politiques des parties prenantes soient mis en œuvre, atteignent les objectifs énoncés et répondent aux besoins des communautés qu'ils visent à servir.

Secteur privé (également « industrie privée », « secteur à but lucratif » ou « secteur des entreprises »)

Une organisation qui n'appartient pas au gouvernement et n'est pas dirigée par lui, ayant été constituée dans un but lucratif. Ce terme englobe toutes les personnes, institutions, organisations, associations, coalitions et fondations philanthropiques d'entreprise qui représentent les intérêts du secteur privé, même si aucune activité commerciale n'y est directement liée.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le fait de jouir d'un accès permanent à des aliments et des boissons abordables qui favorisent le bien-être tout en prévenant et en traitant les maladies. Cet élément englobe la quantité, la sécurité et la teneur nutritionnelle des aliments ainsi que leur accessibilité économique et physique.

Sécurité des aliments

L'assurance que les aliments ne nuiront pas au consommateur lorsqu'ils sont produits, transformés, stockés, préparés ou mangés conformément à leur utilisation prévue.

Sensible à la nutrition

Les actions ou les politiques qui ciblent les facteurs sous-jacents, les systèmes et les institutions qui ont un effet sur l'état nutritionnel et les résultats connexes, tels que l'éducation, l'agriculture, la protection sociale, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la lutte contre les maladies infectieuses et la santé reproductive. L'objectif principal des actions sensibles à la nutrition ne consiste pas à améliorer la nutrition, mais elles peuvent réduire les causes et les formes de la malnutrition et accroître l'échelle et l'efficacité des interventions spécifiques à la nutrition. Pour être considérées comme sensibles à la nutrition, les actions doivent spécifiquement mentionner des résultats ou des activités liés à la nutrition.

Services de prise en charge nutritionnelle

Les processus, les interventions et les politiques s'inscrivant dans les systèmes de santé publics et privés qui visent à prévenir ou améliorer les résultats en matière de nutrition et de santé au sein et en dehors du système de santé (par exemple, les interventions communautaires).

SMART : spécifique, mesurable, atteignables, réalistes et temporellement définis

Les critères SMART servent à élaborer des engagements spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis. Le caractère SMART désigne la mesure dans laquelle les engagements répondent aux critères SMART.

Sous-alimentation

La sous-alimentation est un état de santé lié au régime alimentaire qui résulte d'une consommation d'aliments insuffisante pour couvrir les besoins énergétiques et nutritionnels. Elle désigne notamment le fait d'être en insuffisance pondérale, d'être trop petit (retard de croissance) ou trop maigre (émaciation) pour son âge ou sa taille, ou de présenter des carences en vitamines et minéraux (micronutriments). Est sous-alimentée toute personne souffrant de sous-alimentation.

Spécifique à la nutrition

Les actions ou les politiques spécifiquement conçues pour résoudre ou prévenir des problèmes de nutrition définis. Leur but consiste à agir sur les déterminants plus immédiats de la nutrition et de la santé, par exemple en améliorant les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les apports alimentaires et en nutriments, et les résultats de santé liés à la nutrition.

Stockage des aliments

Les infrastructures et les processus permettant de stocker des aliments bruts et cuisinés en vue d'une consommation future.

Système alimentaire

Les systèmes, contextes, processus, infrastructures et personnes interconnectés jouant un rôle dans la production, la transformation, le transport et la consommation des aliments.

Système de Classification des Actions relatives à la nutrition

Un système de classification élaboré par l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale qui définit et classe les actions en matière de nutrition. Il s'agit d'une taxonomie permettant de nommer, définir et classer les actions en matière de nutrition en s'appuyant sur des principes communs et des caractéristiques partagées. Ce système de classification classe les actions en matière de nutrition dans plusieurs grandes catégories, qui sont elles-mêmes divisées en sous-catégories. Ce système a pour but d'aider les parties prenantes à identifier et à s'engager à prendre des actions transformatrices en matière de nutrition. Par ailleurs, il constitue une base pour suivre les engagements en matière de nutrition en toute efficacité et les déclarer de manière standardisée.

Système de qualification des engagements en matière de nutrition

Les méthodes et les critères permettant d'évaluer l'admissibilité des engagements soumis au [Cadre de Responsabilité en matière de nutrition](#). Pour se qualifier, un engagement doit être [SMART](#) et les progrès accomplis doivent être communiqués chaque année à l'équipe du [Rapport sur la Nutrition Mondiale](#).

Transformation des aliments

La transformation d'ingrédients bruts en produits destinés à la consommation humaine, dans le but d'améliorer la digestibilité, la biodisponibilité des nutriments et de l'énergie, le goût, l'apparence, la sécurité, le stockage et la distribution.

Auteurs, contributeurs, remerciements et financement

Les personnes ayant participé à l'élaboration des ressources en ligne relatives au Cadre de Responsabilité en matière de nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale

Les ressources en ligne relatives au Cadre de Responsabilité en matière de nutrition du Rapport sur la Nutrition Mondiale représentent les contributions prises en considération du Groupe d'experts indépendants. Les membres du Groupe d'experts indépendants ont participé à titre personnel et non en tant que représentants de leurs organisations respectives. Le contenu ne représente pas nécessairement la position des personnes ayant participé à son élaboration, telles que listées ci-dessous, ou des organisations partenaires associées à l'élaboration du Rapport sur la Nutrition Mondiale.

Rédactrice en chef

La publication a été réalisée sous la direction et les conseils de la présidente du Groupe d'experts indépendants, la Dr Renata Micha, qui fait également partie des auteurs. La présidente du Groupe d'experts indépendants a sélectionné plusieurs membres dudit Groupe pour constituer une équipe chargée de diriger l'élaboration des ressources en ligne relatives au Cadre de Responsabilité en matière de nutrition.

Les auteurs ont élaboré un certain nombre de produits provisoires, notamment une ébauche annotée, une première version et une version finale pour chacune des ressources devant être publiée. Ces produits ont été examinés, validés et approuvés par la présidente du Groupe d'experts indépendants à chaque étape du processus de préparation.

Auteurs

Auteurs spécialistes

Les membres du Groupe d'experts indépendants sont les principaux auteurs des publications du Rapport sur la Nutrition Mondiale et peuvent nommer et

inviter des spécialistes reconnus sur le plan international (experts externes) en tant que coauteurs lorsque l'expertise nécessaire n'est pas disponible au sein du Groupe d'experts indépendants élargi, conformément au mandat de ce dernier. Les principaux auteurs du Groupe d'experts indépendants peuvent également faire appel au personnel chargé des recherches de l'organisation hôte en tant qu'auteurs pour les publications, en fonction de leur expertise et de leurs contributions, sous l'égide et la supervision de la présidente du Groupe d'experts indépendants et des principaux auteurs. Les auteurs spécialistes (membres du Groupe d'experts indépendants, experts externes) acceptent l'entière responsabilité du contenu publié et sont associés à tous les aspects de l'élaboration du contenu, y compris la conception, la rédaction, les recherches, l'analyse, l'interprétation et la présentation finale du contenu. Tous les auteurs ont déclaré ne présenter aucun conflit d'intérêts au moment de la publication. Les auteurs apparaissent dans l'ordre de leurs contributions.

La page À propos du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition a été rédigée par Renata Micha (présidente du Groupe d'experts indépendants, auteure principale), Dimitra Karageorgou (scientifique principale en matière de nutrition) et Jason Wu (membre du Groupe d'experts indépendants).

La page Le Système de Classification des Actions relatives à la nutrition a été rédigée par Renata Micha (présidente du Groupe d'experts indépendants, auteure principale), Dimitra Karageorgou (scientifique principale en matière de nutrition) et Jason Wu (membre du Groupe d'experts indépendants).

La page Le caractère SMART des engagements en matière de nutrition a été rédigée par Giacomo Zanella (membre du Groupe d'experts indépendants, auteur principal) et Renata Micha (présidente du Groupe d'experts indépendants).

La page Le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition a été rédigée par Giacomo Zanella (membre du Groupe d'experts indépendants, auteur principal), Dimitra Karageorgou (scientifique principale en matière de nutrition) et Renata Micha (présidente du Groupe d'experts indépendants).

La page Guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition a été rédigée par Dimitra Karageorgou (scientifique principale en matière de nutrition, auteure principale), Renata Micha (présidente du Groupe d'experts indépendants) et Giacomo Zanella (membre du Groupe d'experts indépendants).

Déclarations des auteurs

Renata Micha, Jason Wu, Giacomo Zanello et Dimitra Karageorgou ne présentent aucun conflit d'intérêts.

Contributeurs

Rédaction, recherches et analyse de données

Les auteurs remercient les rédacteurs, chercheurs et analystes de données suivants, qui ont soutenu l'élaboration des ressources en ligne en travaillant étroitement avec la présidente et les membres du Groupe d'experts indépendants. Ces personnes ont participé à titre personnel et non en tant que représentantes de leurs organisations respectives, et déclarent ne présenter aucun conflit d'intérêts au moment de la publication. Elles apparaissent dans l'ordre de leurs contributions.

Page À propos du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition :
Aucun.

Page Le Système de Classification des Actions relatives à la Nutrition :
Damian Maganja, The George Institute for Global Health (recherches et rédaction).

Page Le caractère SMART des engagements en matière de nutrition :
Dimitra Karageorgou, Development Initiatives (recherches et rédaction) ;
Costanza Conti, Université de Reading (recherches et rédaction).

Page Le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition :
Costanza Conti, Université de Reading (collecte de données, recherches et rédaction) ;
Kathy Trieu, The George Institute for Global Health (collecte de données, recherches et rédaction).

Page Guide sur le formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition :
Kathy Trieu, The George Institute for Global Health (recherches et rédaction) ;
Costanza Conti, Université de Reading (recherches et rédaction).

Examen et contributions du Groupe d'experts indépendants

Les auteurs souhaitent remercier le Groupe d'experts indépendants pour ses conseils et ses retours précieux en fonction des domaines d'expertise des différents membres. Tous les membres du Groupe d'experts indépendants ont été consultés tout au long de ce processus, y compris pendant l'examen de la version définitive, pour apporter des contributions et des conseils importants.

Le Groupe d'experts indépendants compte les membres suivants :

Présidente du Groupe d'experts indépendants

Renata Micha, professeure adjointe en nutrition humaine à l'Université de Thessalie, Grèce.

Principaux membres du Groupe d'experts indépendants

Dr Mariachiara Di Cesare, maîtresse de conférence principale en santé publique à l'Université du Middlesex (Royaume-Uni), **Dr Shibani Ghosh**, enseignante-chercheuse associée à la Friedman School of Nutrition Science and Policy de l'Université Tufts (États-Unis) **Dr Marco Springmann**, chercheur principal en durabilité environnementale et santé publique à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni), **Dr Giacomo Zanello**, professeur associé d'économie de l'alimentation et de santé à l'Université de Reading (Royaume-Uni).

Membres élargis du Groupe d'experts indépendants

Bridget Fenn, conseillère en épidémiologie de la nutrition chez Capacity 4 Nutrition (C4N) et le Emergency Nutrition Network (ENN), **Dr Daniel Hoffman**, professeur de sciences nutritionnelles à l'Université Rutgers (États-Unis), **Dr Eileen Kennedy**, professeure à la Friedman School of Nutrition Science and Policy de l'Université Tufts (États-Unis), **Professeure Uma Koirala**, docteure en sciences de l'alimentation et planification de la gestion nutritionnelle, Université de Ghent (Belgique), **Dr Jacqueline Kung'u**, conseillère régionale pour la recherche et l'évaluation en Afrique chez Nutrition International (Kenya), **Dr Dariush Mozaffarian**, doyen et professeur Jean Mayer à l'Université Tufts (États-Unis), **Dr Shuhei Nomura**, professeur associé en politiques de santé et gestion de la santé à l'Université Keio (Japon), **Dr Saskia Osendarp**, directrice exécutive du Micronutrient Forum (Pays-Bas), **Dr Cynthia Rosenzweig**, scientifique-chercheuse principale au NASA Goddard Institute for Space Studies (États-Unis), **Dr Kuntal Saha**, responsable technique au département de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments à l'Organisation mondiale de la Santé (Suisse), **Meera Shekar**, responsable mondiale de la nutrition à la Banque mondiale, **Dr Jason Wu**, professeur associé de sciences nutritionnelles à l'Université de New South Wales (Australie), **Dr Stanley Zlotkin**, professeur en pédiatrie, sciences de la santé publique et sciences nutritionnelles à l'Université de Toronto (Canada).

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier les personnes suivantes. Ces personnes n'ont pas contribué à la conception ou à la rédaction du contenu ; à la collecte,

à la gestion, à l'analyse, à l'interprétation ou à la présentation des recherches et des données ; à la préparation, à l'examen ou à l'approbation de la publication ; ni à la décision de publier.

Groupe des parties prenantes

Les auteurs souhaitent remercier le Groupe des parties prenantes pour son appui à la mise en service et à l'élaboration du produit, ainsi que pour sa direction stratégique visant à rallier des soutiens en faveur du Rapport sur la Nutrition Mondiale.

Coprésident

Shawn Baker, nutritionniste principal à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Membres

Abigail Perry, conseillère principale en nutrition, ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni ; **Ben Siddle**, directeur chargé de la nutrition, département des affaires étrangères et du commerce, Irish Aid ; **Carla da Silva**, DEVCO.C.1, Commission européenne ; **Cornelia Loechl**, directrice de la section des études de nutrition et d'écologie sanitaire au sein de la Division de la santé humaine, Agence internationale de l'énergie atomique ; **Erin Milner**, conseillère en nutrition, USAID ; **Ferew Lemma Feyissa**, conseiller principal auprès du ministère d'État de la Santé (Éthiopie) ; **Francesco Branca**, directeur du département de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments, Organisation mondiale de la Santé ; **Frits van der Wal**, conseiller politique principal, sécurité alimentaire et nutritionnelle, ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas) ; **Gerda Verburg**, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et coordonnatrice du Mouvement SUN ; **John Cordaro**, conseiller mondial en alimentation, nutrition et sécurité, Mars Incorporated ; **Juliane Friedrich**, spécialiste technique principale de la nutrition, Fonds international de développement agricole ; **Katherine Richards**, directrice de la faim et de la nutrition, Save the Children UK ; **Lauren Landis**, directrice de la nutrition, Programme alimentaire mondial ; **Lawrence Haddad**, directeur exécutif de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et lauréat 2018 du prix mondial de l'alimentation ; **Lucy Martinez Sullivan**, directrice exécutive, Feed the Truth ; **Martin Hoppe**, directeur de la division de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement ; **Máximo Torero Cullen**, économiste en chef de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; **Mohamed Abdi Farah**, conseiller spécial en santé et nutrition et coordonnateur national du Mouvement SUN, cabinet du Premier ministre

(République fédérale de Somalie) ; **Neil Watkins**, directeur adjoint chargé de la politique, du plaidoyer et des communications en matière d'agriculture et de nutrition, Fondation Bill & Melinda Gates ; **Rachel Toku-Appiah**, directrice du programme de nutrition, Graça Machel Trust ; **Tadashi Sato**, vice-président, Agence japonaise de coopération internationale ; **Victor Aguayo**, directeur adjoint et chef mondial du programme de nutrition, Division des programmes, UNICEF.

Autres parties prenantes et organisations

Nous remercions en particulier toutes les organisations ayant participé à la mise à l'essai du formulaire d'enregistrement des engagements du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition (comme décrit à la page Le processus d'élaboration du formulaire d'enregistrement des engagements de la Plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition) et contribué à l'élaboration d'exemples d'engagements SMART en matière de nutrition.

Production et communication

L'équipe de Development Initiatives a travaillé étroitement avec la Dr Renata Micha et assisté l'ensemble du Groupe d'experts indépendants. Le projet a été géré par Nathalie Willmott. Charlotte Martineau et Dimitra Karageorgou ont prodigué des conseils rédactionnels. Les communications ont été gérées par Anna Hope, avec l'appui de Montse Encontra. Charlotte Martineau a dirigé les activités de sensibilisation et de mobilisation, avec l'appui d'Amy Cox. Alice McAndrew et Simon Murphy ont géré la production, avec l'appui de Louise Summerling. Portland Communications a dispensé des conseils supplémentaires en matière de communication. La révision externe a été réalisée par Nina Behrman et Lizzie Tribone. La conception des figures a été assurée par Sarah Harries. Le développement web a été dirigé par Edwin Magezi et Kate Hughes, avec l'appui de Chris Wakibi, Thatcher Kaliisa et David Ebukali, et l'appui externe de Ventures Consulting. La production et la mise à l'essai du formulaire d'enregistrement ont été soutenues par Sam Ashby, Jordan Beecher, Natalie Evans et Winnie Mughogho.

Sources de financement

Le Cadre de Responsabilité en matière de nutrition a pu voir le jour grâce à l'appui financier des entités suivantes : la Fondation Bill et Melinda Gates, la Commission européenne, le Gouvernement du Canada, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du

Royaume-Uni (FCDO) et l'Agence des États-Unis pour le développement international.

Les donateurs n'ont participé et n'ont contribué à aucun aspect du contenu élaboré, notamment à la conception ou à la rédaction du contenu ; à la collecte, à la gestion, à l'analyse, à l'interprétation ou à la présentation des données ; à la préparation, à l'examen ou à l'approbation du contenu ; ou à la décision de publier.

Notes de bas de page

¹ *Rapport sur la Nutrition Mondiale : Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives, 2020.

² Collaborators Global Burden of Diseases Risk Factors Collaborators. « Global burden of 87 risk factors in 204 countries and territories, 1990–2019: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2019. » *Lancet*, 2020, 396 (10258) : 1223–49.

³ Collaborators Global Burden of Diseases Risk Factors Collaborators. « Global burden of 87 risk factors in 204 countries and territories, 1990–2019: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2019. » *Lancet*, 2020, 396 (10258) : 1223–49.

⁴ Headey D, Heidkamp R, Osendarp S, *et al.* « Impacts of COVID-19 on childhood malnutrition and nutrition-related mortality. » *Lancet*, 2020, 396 (10250) : 519–21. Disponible à l'adresse suivante : www.nature.com/articles/s43016-021-00319-4

⁵ Headey D, Heidkamp R, Osendarp S, *et al.* « Impacts of COVID-19 on childhood malnutrition and nutrition-related mortality. » *Lancet*, 2020, 396 (10250) : 519–21. Disponible à l'adresse suivante : www.nature.com/articles/s43016-021-00319-4 ;

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. COVID-19 and children. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/covid-19-and-children/> ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance. « COVID-19 continues to disrupt essential health services in 90 per cent of countries. » 2021. Disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/press-releases/covid-19-continues-disrupt-essential-health-services-90-cent-countries

⁶ Organisation météorologique mondiale. Changement climatique en 2020 : des indicateurs et des effets de plus en plus alarmants. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/changement-climatique-en-2020-des-indicateurs-et-des-effets-de-plus-en> ;

Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace. Global Climate Change. The Effects of Climate Change. 2021. Disponible à l'adresse suivante :

<https://climate.nasa.gov/effects/>

⁷ *Rapport sur la Nutrition Mondiale : Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives, 2020 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance. « COVID-19 continues to disrupt essential health services in 90 per cent of countries. » 2021. Disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/press-releases/covid-19-continues-disrupt-essential-health-services-90-cent-countries ;

Organisation de coopération et de développement économiques. Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19). COVID-19 and global food systems. 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-and-global-food-systems-aeb1434b/

⁸ Communiqué du Sommet des Dirigeants du G7 de Carbis Bay. Notre programme commun d'action mondiale pour rebâtir en mieux. Cornwall, Royaume-Uni, 2021.

⁹ Access to Nutrition Initiative. Global Access to Nutrition Index 2021. Methodology. Development, structure, scope, contents, scoring and results presentation. 2020 ; Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Cadre mondial de suivi de la nutrition : guide pratique pour le suivi des avancées par rapport aux cibles mondiales 2025*. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2017 ; initiative Énergie durable pour tous. Cadre de Responsabilité ; Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. *Guidelines for the Development of a Criteria and Indicator Set for Sustainable Forest Management*. 2019 ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Cadre de

SENDAI. Engagements volontaires. 2019 ; EU Platform on Physical Activity and Health. Monitoring Framework. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/health/archive/ph_determinants/life_style/nutrition/platform/docs/eu_platform_mon-framework_en.pdf

¹⁰ Groupe de travail sur la responsabilité du Sommet de la nutrition pour la croissance. Document final (en anglais). 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://nutritionforgrowth.org/wp-content/uploads/2020/10/Accountability-WG-Final-report-designed-VF_Compressed.pdf

¹¹ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://nutritionforgrowth.org/wp-content/uploads/2021/09/CommitmentGuide_May21_FR.pdf

¹² Access to Nutrition Initiative. Global Access to Nutrition Index 2021. Methodology. Development, structure, scope, contents, scoring and results presentation. 2020 ; Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Cadre mondial de suivi de la nutrition : guide pratique pour le suivi des avancées par rapport aux cibles mondiales 2025*. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2017 ; initiative Énergie durable pour tous. Cadre de Responsabilité ; Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. *Guidelines for the Development of a Criteria and Indicator Set for Sustainable Forest Management*. 2019 ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Cadre de SENDAI. Engagements volontaires. 2019 ; EU Platform on Physical Activity and Health. Monitoring Framework. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/health/archive/ph_determinants/life_style/nutrition/platform/docs/eu_platform_mon-framework_en.pdf

¹³ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html. Consulté le 13 septembre 2021 ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Global Monitoring Framework for NCDs. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>. Consulté le 13 septembre 2021.

¹⁴ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>. Consulté le 13 septembre 2021.

¹⁵ Starr L. Theory of Change: Facilitator's Guide. Washington, DC : The Technical and Operational Performance Support (TOPS) Program.; 2019.

¹⁶ L'utilisation des termes « directes » et « indirectes » vise à différencier les actions liées à la nutrition qui sont directement axées sur la nutrition (spécifiques) de celles qui sont indirectement axées sur la nutrition (sensibles). Les actions directement axées ciblent directement la nutrition. Par exemple, elles visent à améliorer les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les apports en aliments et en nutriments, les résultats de santé liés à la nutrition (retard de croissance, émaciation, obésité et MNT liées au régime alimentaire, etc.), notamment en promouvant et en soutenant l'allaitement maternel, en déployant des taxes alimentaires et des subventions (prix de l'alimentation), en soignant la malnutrition aiguë sévère et en intégrant un programme de conseils nutritionnels pour le traitement de l'obésité dans le système de santé. Les actions indirectement axées ciblent des facteurs plus généraux qui peuvent influencer et améliorer les causes et les formes de la malnutrition, par exemple l'éducation, l'agriculture, la protection sociale, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le contrôle des maladies infectieuses, la santé reproductive, etc.

¹⁷ Organisation mondiale de la Santé, 2019. *Essential nutrition actions: Mainstreaming nutrition through the life-course*. Genève.

-
- ¹⁸ Organisation mondiale de la Santé. Commitments. <https://www.who.int/initiatives/decade-of-action-on-nutrition/commitments>. Consulté le 13 septembre 2021.
- ¹⁹ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements* ; Access To Nutrition Initiative. Global Access to Nutrition Index 2021. Methodology. Development, structure, scope, contents, scoring and results presentation. 2020 ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Food and Agriculture Policy Decision Analysis. Food and Agriculture Policy Classification ; Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2018. Driving commitment for nutrition within the UN Decade of Action on Nutrition ; Mozaffarian D, Afshin A, Benowitz NL, Bittner V, Daniels SR, Franch HA, et al, 2012. « Population approaches to improve diet, physical activity, and smoking habits: a scientific statement from the American Heart Association. » *Circulation*. 126(12):1514-63 ; Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2017. *Cadre mondial de suivi de la nutrition : guide pratique pour le suivi des avancées par rapport aux cibles mondiales 2025*. Genève : Organisation mondiale de la Santé. Nations Unies. Objectifs de développement durable [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>] ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé, éditeurs, 2014. Cadre d'action. Deuxième Conférence internationale sur la nutrition, Rome, Italie ; Organisation mondiale de la Santé, 2012. Analyse globale de la propension des pays à accélérer leur action dans le domaine de la nutrition. Outils pour les évaluations de pays. Genève, Organisation mondiale de la Santé ; HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2015. Nutrition et protection sociale. Rome.
- ²⁰ Nations Unies. Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires de 2021. Pistes d'action. [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/food-systems-summit/action-tracks>].
- ²¹ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.
- ²² Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.
- ²³ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). [Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>].
- ²⁴ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].
- ²⁵ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). [Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>].
- ²⁶ Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires. Summary Table of First wave of game-changing propositions. 2021.
- ²⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé, éditeurs, 2014. Cadre d'action. Deuxième Conférence internationale sur la nutrition, Rome, Italie.
- ²⁸ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives ; Organisation mondiale de la Santé, 2007. Everybody's business: strengthening health systems to improve

health outcomes: WHO's framework for action. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; Organisation mondiale de la Santé, 2019. *Nutrition et couverture sanitaire universelle*. Genève : Organisation mondiale de la Santé (WHO/NMH/NHD/19.24). Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

²⁹ Eileen Kennedy, Fekadu H, 2016. Chapitre 5.5 The Role of Good Governance in Delivering Good Nutrition. *Good Nutrition: Perspectives for the 21st Century*. Bâle : Karger. p. 289–300.

³⁰ Eileen Kennedy, Fekadu H, 2016. Chapitre 5.5 The Role of Good Governance in Delivering Good Nutrition. *Good Nutrition: Perspectives for the 21st Century*. Bâle : Karger. p. 289–300.

³¹ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.

³² Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].

³³ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives.

³⁴ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.

³⁵ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].

³⁶ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives ; Fanzo JC, Graziose MM, Kraemer K, Gillespie S, Johnston JL, de Pee S, et al., 2015. « Educating and training a workforce for nutrition in a post-2015 world. » *Adv Nutr*. 6(6):639-47.

³⁷ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.

³⁸ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].

³⁹ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.

⁴⁰ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].

⁴¹ Starr L. Theory of Change: Facilitator's Guide. Washington, DC : The Technical and Operational Performance Support (TOPS) Program.; 2019. Mozaffarian D, Afshin A, Benowitz NL, Bittner V, Daniels SR, Franch HA, et al. « Population approaches to improve diet, physical activity, and smoking habits: a scientific statement from the American Heart Association. » *Circulation*. 2012;126(12):1514-63.

⁴² Organisation mondiale de la Santé, 2019, *Essential nutrition actions: Mainstreaming nutrition through the life-course*. Genève ; HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome ; Hawkes

C, Jewell J, Allen K, 2013. « A food policy package for healthy diets and the prevention of obesity and diet-related non-communicable diseases: the NOURISHING framework. » *Obes Rev.* 14 Suppl 2:159-68 ; Swinburn B, Vandevijvere S, Kraak V, Sacks G, Snowdon W, Hawkes C, et al., 2013. « Monitoring and benchmarking government policies and actions to improve the healthiness of food environments: a proposed Government Healthy Food Environment Policy Index. » *Obes Rev.* 14 Suppl 1:24-37.

⁴³ Arnold T., 2016. Nutrition-specific and nutrition-sensitive interventions. *Good Nutrition: Perspectives for the 21st Century.*

⁴⁴ Organisation mondiale de la Santé, 2019. *Essential nutrition actions: Mainstreaming nutrition through the life-course.* Genève ; Baker P, Brown AD, Wingrove K, Allender S, Walls H, Cullerton K, et al., 2019. « Generating political commitment for ending malnutrition in all its forms: A system dynamics approach for strengthening nutrition actor networks. » *Obes Rev.* 20 Suppl 2:30-44 ; Keats EC, Das JK, Salam RA, Lassi ZS, Imdad A, Black RE, et al, 2021. « Effective interventions to address maternal and child malnutrition: an update of the evidence. » *Lancet Child Adolesc Health.* 5(5):367-84 ; Bhutta ZA, Akseer N, Keats EC, Vaivada T, Baker S, Horton SE, et al., 2020. « How countries can reduce child stunting at scale: lessons from exemplar countries. » *Am J Clin Nutr.* 112(Suppl 2):894S-904S. Afshin A, Penalvo J, Del Gobbo L, Kashaf M, Micha R, Morrish K, et al., 2015. « CVD Prevention Through Policy: a Review of Mass Media, Food/Menu Labeling, Taxation/Subsidies, Built Environment, School Procurement, Worksite Wellness, and Marketing Standards to Improve Diet. » *Curr Cardiol Rep.* 17(11):98.

⁴⁵ HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition,* Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome ; Groupe mondial, 2017. Policy actions to support enhanced consumer behaviour for high-quality diets. Document d'orientation n° 8. Londres, Royaume-Uni : Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition.

⁴⁶ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition.* Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives ; Organisation mondiale de la Santé, 2007. Everybody's business: strengthening health systems to improve health outcomes: WHO's framework for action. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; Organisation mondiale de la Santé, 2019. *Nutrition et couverture sanitaire universelle.* Genève : Organisation mondiale de la Santé (WHO/NMH/NHD/19.24). Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

⁴⁷ HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition,* Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2015. Nutrition et protection sociale, Rome.

⁴⁸ HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition,* Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome ; Commission européenne, Direction générale de l'économie et des affaires financières, 2009. The functioning of the food supply chain and its effect on food prices in the European Union.

⁴⁹ HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition,* Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

⁵⁰ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements.*

⁵¹ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de

suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].

⁵² HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome ; *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives.

⁵³ HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

⁵⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2015. *Nutrition et protection sociale*. Rome.

⁵⁵ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.

⁵⁶ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].
⁵⁷ HLPE, 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

⁵⁸ Hawkes C, Jewell J, Allen K., 2013. « A food policy package for healthy diets and the prevention of obesity and diet-related non-communicable diseases: the NOURISHING framework. » *Obes Rev.* 14 Suppl 2:159-68.

⁵⁹ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.

⁶⁰ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].
⁶¹ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives.

⁶² *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives ; Organisation mondiale de la Santé, 2019, *Nutrition et couverture sanitaire universelle*.

Genève : Organisation mondiale de la Santé (WHO/NMH/NHD/19.24). Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

⁶³ Organisation mondiale de la Santé, 2019 *Nutrition et couverture sanitaire universelle*.

Genève : Organisation mondiale de la Santé (WHO/NMH/NHD/19.24). Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

⁶⁴ Organisation mondiale de la Santé, 2019. *Essential nutrition actions: Mainstreaming nutrition through the life-course*. Genève.

⁶⁵ Mozaffarian D, Angell SY, Lang T, Rivera JA, 2018. « Role of government policy in nutrition-barriers to and opportunities for healthier eating ». *BMJ.* 361:k2426.

⁶⁶ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.

⁶⁷ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].

-
- ⁶⁸ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].
- ⁶⁹ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). [Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>].
- ⁷⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé, éditeurs. Cadre d'action. Deuxième Conférence internationale sur la nutrition ; 2014 ; Rome, Italie.
- ⁷¹ Collaborators GBDRF. « Global burden of 87 risk factors in 204 countries and territories, 1990-2019–2019: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2019. » *Lancet*. 2020;396(10258):1223-49.
- ⁷² Fanzo J, Bellows AL, Spiker ML, Thorne-Lyman AL, Bloem MW, 2020. « The importance of food systems and the environment for nutrition. » *Am J Clin Nutr* ; Clark M, Macdiarmid J, Jones AD, Ranganathan J, Herrero M, Fanzo J., 2020. « The Role of Healthy Diets in Environmentally Sustainable Food Systems. » *Food Nutr Bull*. 41(2_suppl):31S-58S.
- ⁷³ Miller V, Webb P, Micha R, Mozaffarian D, 2020. « Defining diet quality: a synthesis of dietary quality metrics and their validity for the double burden of malnutrition. » *The Lancet Planetary Health*; 4(8): e352-e370.
- ⁷⁴ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.
- ⁷⁵ Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].
- ⁷⁶ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). [Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>].
- ⁷⁷ FAO I, UNICEF, PAM et OMS, 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO ; Banque mondiale. Sécurité alimentaire et COVID-19 [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/agriculture/brief/food-security-and-covid-19>].
- ⁷⁸ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives.
- ⁷⁹ Mozaffarian D, Fleischhacker S, Andres JR. « Prioritizing Nutrition Security in the US. » *JAMA*. 2021;325(16):1605-6.
- ⁸⁰ International Dietary Data Expansion Project. Data4Diets: Food Security Indicators 2021 [Disponible à l'adresse suivante : <https://index.nutrition.tufts.edu/data4diets/indicators>] ; F Riely, N Mock, B Cogill, L Bailey, Kenefick E., 1999. Food Security Indicators and Framework for Use in the Monitoring and Evaluation of Food Aid Programs. Arlington, Va : Food Security and Nutrition Monitoring Project (IMPACT), ISTI, Inc., for the U.S. Agence des États-Unis pour le développement international.
- ⁸¹ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.
- ⁸² Organisation mondiale de la Santé. Indicateurs des cibles mondiales. [Disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/nutrition/globaltargets_indicators/en/index.html] ; Organisation mondiale de la Santé. À propos des 9 cibles mondiales volontaires. Cadre mondial de

suivi des MNT (en anglais) [Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/nmh/ncd-tools/definition-targets/en/>].

⁸³ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). [Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>].

⁸⁴ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives.

⁸⁵ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.

⁸⁶ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). [Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>].

⁸⁷ *Rapport sur la Nutrition Mondiale, 2020. Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*. Bristol, Royaume-Uni : Development Initiatives.

⁸⁸ Nutrition pour la croissance, 2021. *Guide sur la formulation d'engagements*.

⁸⁹ Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (en anglais). [Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>].

⁹⁰ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. *Rapport sur la Nutrition Mondiale – Des promesses aux impacts : Éliminer la malnutrition d'ici 2030*. 2016 (doi : <http://dx.doi.org/10.2499/9780896295858>)

⁹¹ Nations Unies. « Advancing the Global Nutrition Agenda. » 2016. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/nutrition/sites/www.un.org.nutrition/files/general/pdf/2-nutrition_decade_flyer_commitments_for_web.pdf ; OMS. *Cibles mondiales de nutrition 2025 : Notes d'orientation 2014* ; NCD Alliance. *Ambitious, SMART*

Commitments to Address NCDs, Overweight & Obesity: Make the UN Decade of Action on Nutrition Count for All Forms of Malnutrition. World Cancer Research Fund International, NCD Alliance, 2017. Disponible à l'adresse suivante :

<https://ncdalliance.org/resources/ambitious-smart-commitments-to-address-ncds-overweight-and-obesity>

⁹² OMS/UNICEF. « The Extension of the 2025 Maternal, Infant and Young Child Nutrition Targets to 2030 ». 2019.

⁹³ Ismail S, Immink M, Nantel G. *Améliorer les programmes de nutrition : Un outil d'analyse tourné vers l'action*. 2005.

⁹⁴ NCD Alliance. *Ambitious, SMART Commitments to Address NCDs, Overweight & Obesity: Make the UN Decade of Action on Nutrition Count for All Forms of Malnutrition*. World Cancer Research Fund International, NCD Alliance, 2017.

Disponible à l'adresse suivante : <https://ncdalliance.org/resources/ambitious-smart-commitments-to-address-ncds-overweight-and-obesity> ; Fanzo J, Hawkes C, Rosettie K. Note d'orientation du Rapport sur la Nutrition Mondiale : *Comment prendre des engagements SMART en faveur de la nutrition*. 2016 ; FAO, OMS. « Towards Country-Specific SMART Commitments for Action on Nutrition. » 2016.

⁹⁵ Consulter, par exemple : La plateforme des partenariats pour les objectifs de développement durable (en anglais).

<https://sustainabledevelopment.un.org/partnerships/>. Consulté le 20 août 2021.

⁹⁶ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.

⁹⁷ Doran GT. « There's a S.M.A.R.T. way to write management's goals and objectives. » *Manage Rev* 1981; **70**(11): 35–36.

⁹⁸ FAO. *Integrating the Right to Adequate Food in National Food and Nutrition Security Policies and Programmes – Practical Approaches to Policy and Programme Analysis*. 2014 ; CDC. *Evaluation Guide – Developing and Using a Logic Model*. 2017.

Disponible à l'adresse suivante :

www.conservationgateway.org/ConservationPlanning/partnering/cpc/Documents/CDC_LogicModelGuide.pdf ; Ross MM, Kolbash S, Cohen GM, Skelton JA.

« Multidisciplinary treatment of pediatric obesity: Nutrition evaluation and management. » *Nutr Clin Pract* 2010; **25**(4): 327–334 (doi :

10.1177/0884533610373771) ; CDC. *Evaluation Guide – Writing SMART Objectives*. 2013. Disponible à l'adresse suivante : www.cdc.gov/dhdsp/docs/smart_objectives.pdf

⁹⁹ CDC. *Evaluation Guide – Writing SMART Objectives*. 2013. Disponible à l'adresse suivante : www.cdc.gov/dhdsp/docs/smart_objectives.pdf ; Michigan Nutrition Standards. « Smart Goal ». 2012. Disponible à l'adresse suivante : www.michigan.gov/documents/mdch/15_Smart_Goals_392707_7.pdf

¹⁰⁰ Michigan Nutrition Standards. « Smart Goal ». 2012. Disponible à l'adresse suivante : www.michigan.gov/documents/mdch/15_Smart_Goals_392707_7.pdf ; CDC. *Writing SMART Objectives – Evaluation Briefs*. 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdc.gov/healthyyouth/evaluation/pdf/brief3b.pdf>

¹⁰¹ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.

¹⁰² Coverage Monitoring Network. *Formulating a Strategy & Action Plan*. 2021.

Disponible à l'adresse suivante : www.coverage-monitoring.org/wp-content/uploads/2021/02/Formulating-a-Strategy-Action-Plan-Training-Pack-Step-1.pdf

¹⁰³ OMS. *Cibles mondiales de nutrition 2025 : Notes d'orientation* 2014.

¹⁰⁴ OMS. Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies transmissibles 2013-2020.

¹⁰⁵ Les exigences peuvent varier d'un événement à l'autre. L'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale n'est pas responsable de l'évaluation de la conformité avec de telles exigences, sauf indication contraire.

¹⁰⁶ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.

¹⁰⁷ Access to Nutrition Initiative. *Global Access to Nutrition Index 2021. Development, structure, scope, contents, scoring and results presentation*. 2020.

¹⁰⁸ Les parties prenantes sont encouragées à enregistrer leurs engagements en matière de nutrition sur la plateforme du Cadre de Responsabilité en matière de nutrition le 31 octobre 2021 au plus tard. La date du Sommet N4G de Tokyo constituera la date limite pour enregistrer et accepter les engagements pris au titre de l'Année d'action pour la nutrition. Si les engagements sont enregistrés le 31 octobre 2021 au plus tard, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale procédera à une vérification de base, portant notamment sur le groupe de parties prenantes, le type d'engagement et le domaine thématique autodéclarés. L'ATNI vérifiera la conformité des fabricants de substituts du lait maternel avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Concernant les engagements enregistrés après le 31 octobre et le 8 décembre 2021 au plus tard, aucune vérification ne pourra être effectuée à temps pour le Sommet de Tokyo. Par conséquent, ces engagements pourront ne pas être présentés lors de ce dernier. Tous les engagements enregistrés seront intégrés au Pacte pour la nutrition (en annexe), qui constituera le document final du sommet. Après le sommet, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale procédera à une vérification complète (notamment du caractère SMART) et à l'analyse des engagements pris pendant l'Année d'action pour la nutrition. Pendant cette période, l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale échangera avec les entités ayant pris des engagements pour affiner le niveau de détail des informations fournies, si nécessaire, et garantir le caractère SMART de tous les engagements dans la mesure du possible. Les engagements et les analyses correspondantes seront publiés sur le site web du Rapport sur la Nutrition Mondiale ainsi que dans un rapport de l'équipe du Rapport sur la Nutrition Mondiale portant sur l'Année d'action pour la nutrition, qui sera publié en 2022. Après cette étape, l'état d'avancement des engagements sera communiqué, évalué et publié chaque année. Le formulaire d'enregistrement restera ouvert par la suite, de sorte que les parties prenantes puissent prendre des engagements en matière de nutrition quand elles le souhaitent (mais ceux-ci ne seront pas liés à l'Année d'action pour la nutrition ou au Sommet N4G de Tokyo).

-
- ¹⁰⁹ Nutrition pour la croissance. *Guide sur la formulation d'engagements*. 2021.
- ¹¹⁰ Rapport sur la nutrition mondiale, The Nutrition Accountability Framework: The SMARTness of nutrition commitments. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/smart-commitments/>.
- ¹¹¹ Rapport sur la nutrition mondiale, The Nutrition Accountability Framework: Developing the NAF Platform's Commitment Registration Form. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://globalnutritionreport.org/resources/naf/developing-registration-form/>.
- ¹¹² Save the Children et World Vision International, *The nutrition barometer – Gauging national responses to undernutrition*. 2012.
- L'Indice de la faim dans le monde*. 2021. Publié en ligne en octobre à l'adresse suivante : <https://www.globalhungerindex.org/download/all.html>.
- E. H. Pangaribowo, N. Gerber, M. Torero, *Food and nutrition security indicators: A review*. 2013. Disponible à l'adresse suivante : www.zef.de.
- ¹¹³ S. Alkire, M. E. Santos, « Measuring Acute Poverty in the Developing World: Robustness and Scope of the Multidimensional Poverty Index ». *World Development*, vol. 59, 2014, p. 251–274.
- ¹¹⁴ OCDE, *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*. 2008.
- ¹¹⁵ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, Taux de change et prix. 2022. Disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : <http://wdi.worldbank.org/table/4.16> [page consultée le 31 août 2022].
- ¹¹⁶ Banque mondiale, Groupes de pays et de prêts de la Banque mondiale. 2022. Disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups> [page consultée le 25 août 2022].
- ¹¹⁷ Sources : UNICEF/OMS/Groupe de la Banque mondiale, estimations conjointes de la malnutrition infantile. Disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : [https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/gho-jme-country-children-aged-5-years-stunted-\(-height-for-age--2-sd\)](https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/gho-jme-country-children-aged-5-years-stunted-(-height-for-age--2-sd)) ; estimations de l'anémie chez les femmes en âge de procréer de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS. Disponibles en anglais) à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/gho/data/view.main.ANAEMIAWOMENREPRODUCTIVECOUNTRYv.NCD.Risk.Factor.Collaboration> [pages consultées le 31 août 2022].
- ¹¹⁸ Les données de 2019 ont été utilisées pour les trois indicateurs. 151 pays disposaient de données pour les trois indicateurs, par conséquent, le niveau de malnutrition de 44 pays n'a pas pu être évalué.
- ¹¹⁹ Willis GB, 2015. *Analysis of the Cognitive Interview in Questionnaire Design - Gordon B. Willis* – Google Books. Oxford University Press.
- ¹²⁰ Smith AF, 1993. « Cognitive psychological issues of relevance to the validity of dietary reports. » *Eur J Clin Nutr.* 47 Suppl 2:S6-18. <http://europepmc.org/abstract/MED/8262022> ; Jobe JB, Mingay DJ, 1989. *New from Cognitive Research Improves Questionnaires*. Vol 79. ; Subar AF, Thompson FE, Smith AF, *et al.*, 1995. « Improving Food Frequency Questionnaires. A Qualitative Approach Using Cognitive Interviewing. » *J Am Diet Assoc.* 95(7):781-788. doi:10.1016/S0002-8223(95)00217-0 ; Carbone ET, Campbell MK, Honess-Morreale L. « Use of cognitive interview techniques in the development of nutrition surveys and interactive nutrition messages for low-income populations. » *J Am Diet Assoc.* 2002;102(5):690-696. doi:10.1016/S0002-8223(02)90156-2 ; Krall JS, Lohse B. « Cognitive testing with female nutrition and education assistance program participants informs validity of the satter eating competence inventory. » *J Nutr Educ Behav.* 2010;42(4):277-283. doi:10.1016/j.jneb.2009.08.003
- ¹²¹ Willis GB, 2015. *Analysis of the Cognitive Interview in Questionnaire Design - Gordon B. Willis* - Google Books. Oxford University Press ; Ryan K, Gannon-Slater N, Culbertson MJ. « Improving Survey Methods With Cognitive Interviews in Small- and Medium-Scale Evaluations. » *Am J Eval.* 2012;33(3):414-430. doi:10.1177/1098214012441499

¹²² Willis GB, 2015. *Analysis of the Cognitive Interview in Questionnaire Design - Gordon B. Willis - Google Books*. Oxford University Press ; Blair J, Conrad FG, 2011. « Sample size for cognitive interview pretesting. » *Public Opin Q.*, 75(4):636-658. doi:10.1093/poq/nfr035

¹²³ Willis GB, 2015. *Analysis of the Cognitive Interview in Questionnaire Design - Gordon B. Willis - Google Books*. Oxford University Press ; Carbone ET, Campbell MK, Honess-Morreale L. « Use of cognitive interview techniques in the development of nutrition surveys and interactive nutrition messages for low-income populations. » *J Am Diet Assoc.* 2002;102(5):690-696. doi:10.1016/S0002-8223(02)90156-2 ; Goerman P, Quiroz R, Mcavinchey G, Reed L, Rodriguez S, 2013. *Census American Community Survey Spanish CAPI/CATI Instrument Testing Phase I-Round 1 Final Report*.

¹²⁴ Collins D, 2015. *Cognitive Interviewing Practice*. SAGE Publications Ltd ; doi:10.4135/9781473910102

¹²⁵ Carbone ET, Campbell MK, Honess-Morreale L. « Use of cognitive interview techniques in the development of nutrition surveys and interactive nutrition messages for low-income populations. » *J Am Diet Assoc.* 2002 ;102(5):690-696. doi :10.1016/S0002-8223(02)90156-2